Cahiers de recherches anthropologiques
de la SIL et de l'ANTBA Burkina Faso
Numéro 3

Observations ethnographiques
Les Kassena
au Burkina Faso

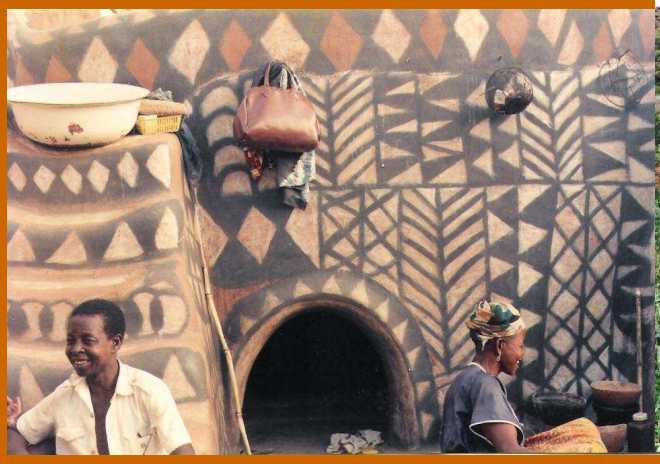

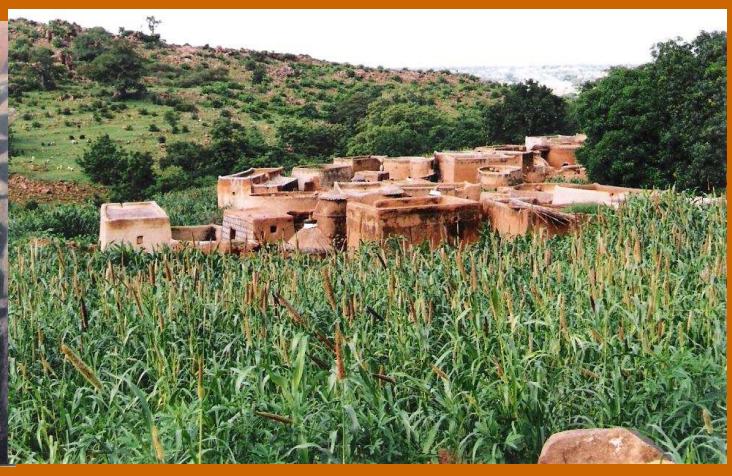

Par Urs et Idda Niggli, Ouagadougou, SIL 2009

© Copyright SIL, ANTBA. Photocopie ou copie électronique permise pour raisons de recherches. Le Cahier de Recherches anthropologiques de la SIL/ANTBA est un outil qui met à disposition de la communauté anthropologique les observations et recherches anthropologiques entreprises par le personnel de la SIL ou de l'ANTBA, ainsi que par leurs amis et partenaires au Burkina Faso.

Observations Ethnographiques

parmi les Kassena au Burkina Faso

Sommaire

Introduction 3

1. La société et la famille kassena 8

2. Culture matérielle 36

3. Le mariage chez les Kassena 68

4. Les funérailles 78

5. La chefferie en pays kassena 87

6. L'âme et l'esprit chez les Kassena 98

7. Les valeurs 103

Annexes 123

Bibliographie 138

Table des matières

Introduction

Les Kassena habitent une zone située de part et d'autre de la frontière qui sépare le Ghana et le Burkina Faso.
Au Burkina Faso, les Kassena occupent une grande partie de la province Nahouri.
Ils recouvrent les départements de Pô, de Tiébélé et de Guiaro. Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2007, les Kassena au Burkina comptent 130.664 habitants. On trouve aussi environ 100.000 Kassena de l'autre côté de la frontière, dans la Région du Nord du Ghana. Ils parlent une langue « gurunsi » : le kassem.
Les voisins des Kassena sont les Nuna à l'ouest (qui parlent aussi une langue gurunsi), les Nankana ou Ninkãrsı à l'est (leur langue est très différente du kassem, mais leur culture est assez proche de celle des Kassena), les Bisa au nord-est, les Mossi au nord (voir p. 4)
Les Kassena vivent principalement de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi du commerce des produits alimentaires et industriels en provenance du Ghana. Ils sont fiers de leur langue, de l'architecture de leurs maisons et de leurs danses. Il n'existe aucun pouvoir central pour l'ensemble de tout les Kassena. Traditionnellement, chaque village vit d'une manière autonome, sous l'autorité d'un chef local et d'un conseil d'anciens. Les activités du village sont rythmées par l'alternance d'une saison des pluies de mi-mai à mi-octobre ; et d'une saison sèche de mi-octobre à mi-mai (voir p. 33-35).

Historique et but de ce document d'observations ethnographiquement

De mai 1988 à décembre 1995 nous avons habité et vécu avec les Kassena à Tiébélé pour des travaux de linguistique, de traduction et d'appui à l'alphabétisation en langue Kassem. Ainsi nous avons pu observer la culture de proche en participant à des éventements culturels tels que les mariages, des funérailles etc. Pour recueillir les informations qui étaient la base de ce travail nous avons utilisé des méthodes variées : des informations informelles recueillies par-ci et par-là, des discussions à la suite de mariages et de funérailles, et des informations par nos amis ou assistants de langue. Par exemple nous avons fait raconter à plusieurs personnes comment se déroule un mariage chez les Kassena et nous avons récolté des textes au sujet des funérailles (voir annexes : textes recueillis). Bien que nous n'habitions plus à Tiébélé depuis 1996, nous faisons chaque année plusieurs visites au pays Kassena. En plus des expériences personnelles, nous avons consulté les documents qui étaient déjà écrits concernant les Kassena, surtout par Allison Howell qui a vécu parmi les Kassena du Ghana et qui a fait des recherches ethnologiques (voir bibliographie).
Toutes les photos ont été prises par les auteurs de ce document.

Cartes

- Carte de l'Afrique p. 4
- Carte des langues au Burkina Faso (Urs Niggli 2009) p. 5
- Ethnies voisines des Kassena (Urs Niggli 2009) p. 6
- Villes et villages kassenaphones (Urs Niggli 2009) p. 7

Carte de l'Afrique

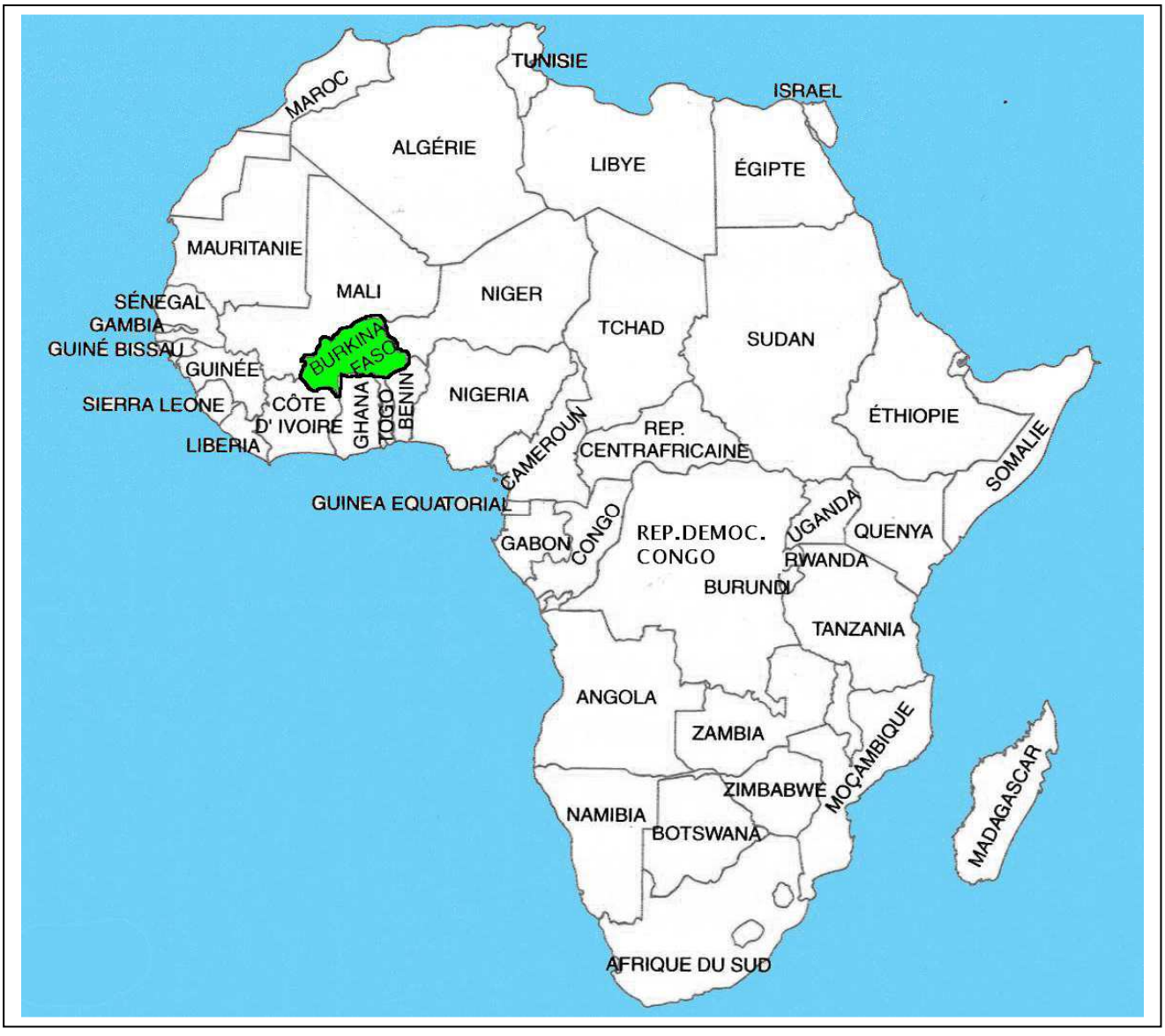

Langues au Burkina Faso

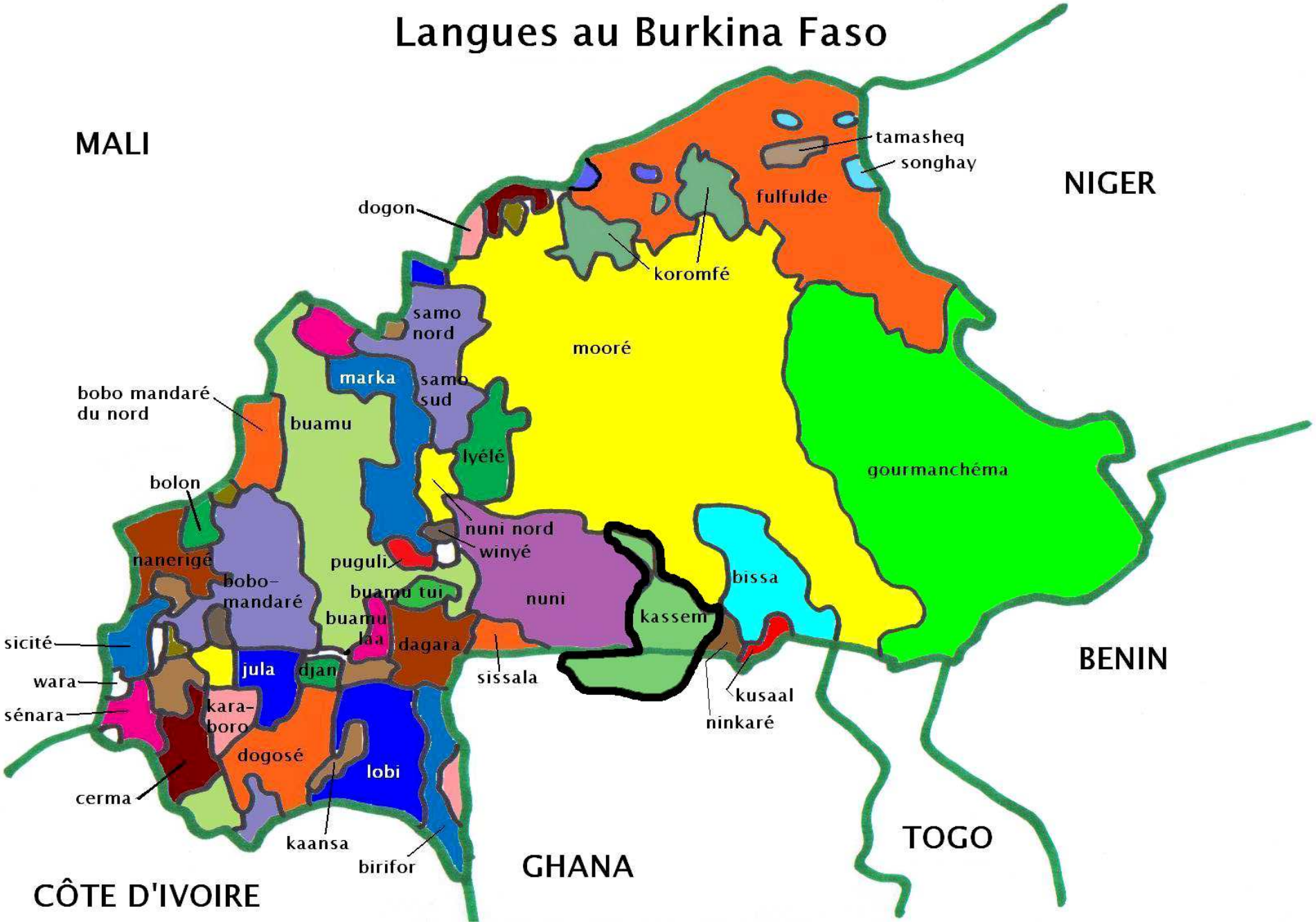

Ethnies voisines des Kassena

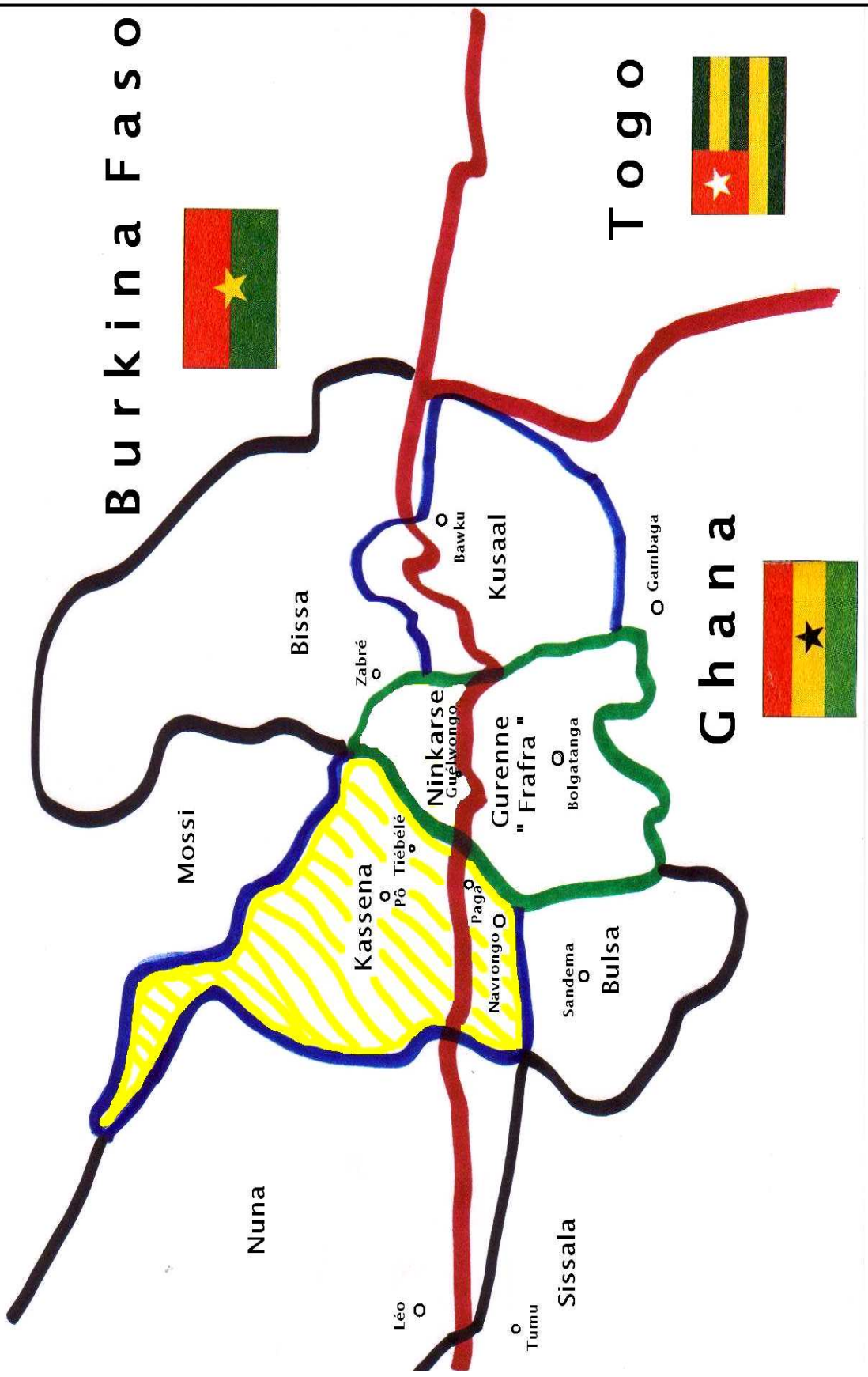

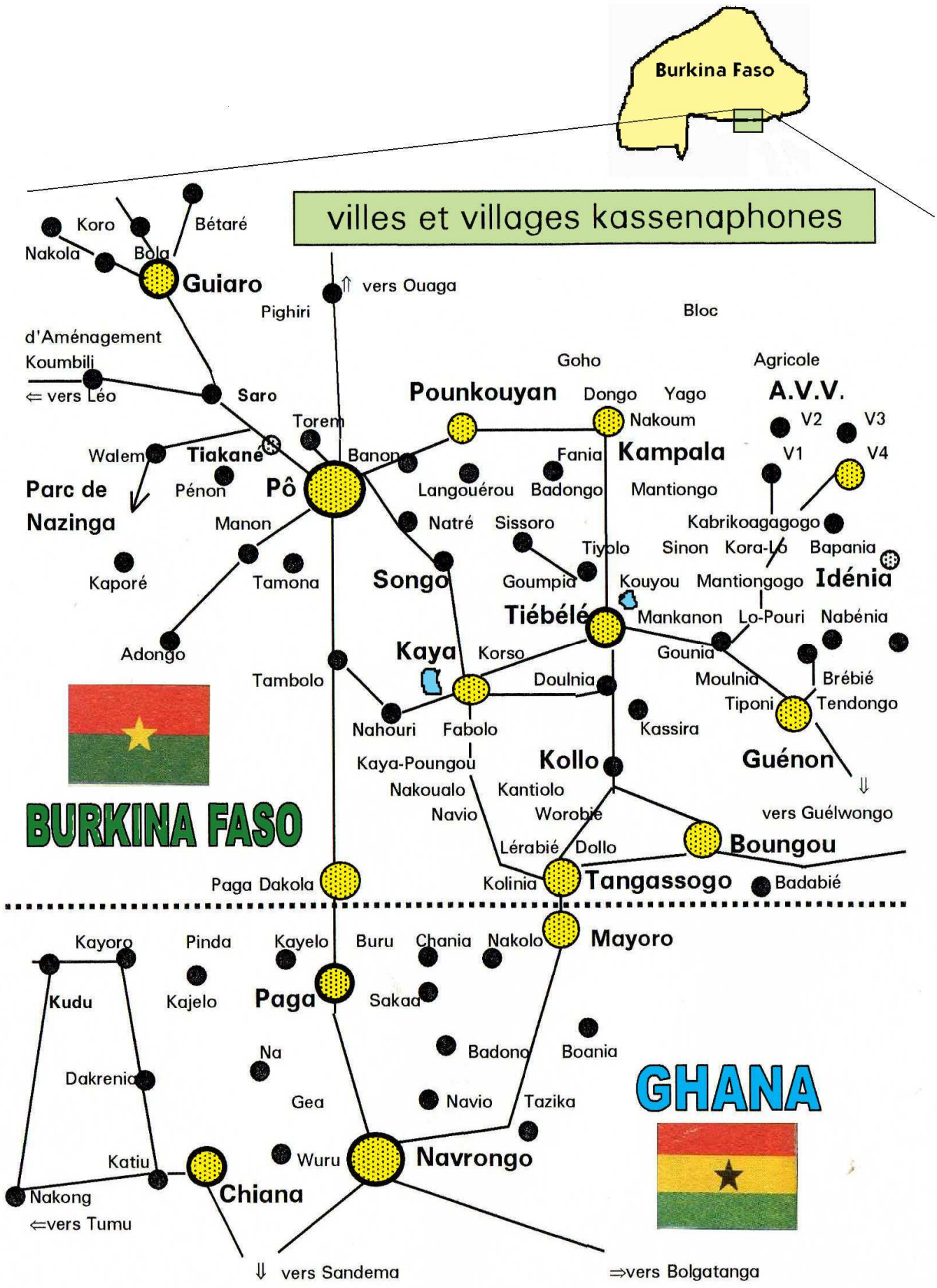
Burkina Faso
villes et villages kassenaphones
Koro
Bétaré
Nakola
Bola
Guiaro
⇑ vers Ouaga
Pighiri
Bloc
d'Aménagement
Koumbili
Goho
Agricole
⇐ vers Léo
Saro
Pounkouyan
Dongo
Yago
A.V.V.
Torem
Nakoum
V2
V3
Walem
Tiakané
Banon
Fania
Kampala
V1
V4
Parc de
Nazinga
Pénon
Pô
Langouérou
Badongo
Mantiongo
Manon
Natré
Sissoro
Kabrikoagagogo
Tiyolo
Sinon
Kora-Lô
Bapania
Kaporé
Tamona
Songo
Goumpia
Kouyou
Mantiongogo
Idénia
Tiébélé
Mankanon
Lo-Pouri
Nabénia
Adongo
Kaya
Korso
Gounia
Tambolo
Doulnia
Moulnia
Brébié
Tiponi
Tendongo
Nahouri
Fabolo
Kassira
Kaya-Poungou
Kollo
Guénon
Nakoualo
Kantiolo
vers Guélwongo
Navio
Worobié
Lérabié
Dollo
Boungou
Paga Dakola
Kolinia
Tangassogo
Badabié
BURKINA FASO
Kayoro
Pinda
Kayelo
Buru
Chania
Nakolo
Mayoro
Kudu
Kajelo
Paga
Sakaa
Na
Badono
Boania
Dakrenia
Gea
Navio
Tazika
GHANA
Katiu
Wuru
Navrongo
Nakong
Chiana
⇐vers Tumu
⇓ vers Sandema
⇒vers Bolgatanga

1.1. Aperçu de la société et de la religion

La structure sociale des Kassena se montre dans leur structure spatiale. Ils sont organisés en groupes familiaux et villageois, structurés en catégories suivantes, allant du plus grand au plus petit :

1. le village
2. le lignage maximal
3. le lignage minimal
4. la famille

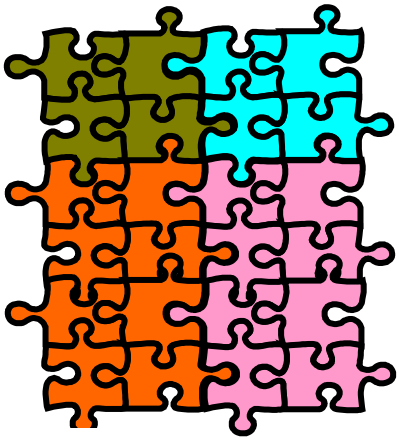

Le village (*tɪv*) :
C'est l'ensemble des lignages maximaux qui constituent une communauté villageoise.

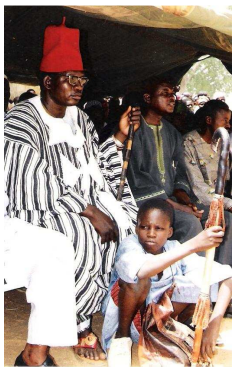

Celle-ci est placée sous l'autorité d'un chef de village, le *tɪv pɛ*.
Le village est protégé par l'autel protecteur du village, le *tangwam*. →

Le lignage maximal :
Plusieurs lignages minimaux ayant un ancêtre en commun, le *nabaarv,* forment le lignage maximal, ce qui correspond aussi au quartier (*nawuuri*).
Les lignages sont protégés par les autels de quartier, les *nabaara*. →

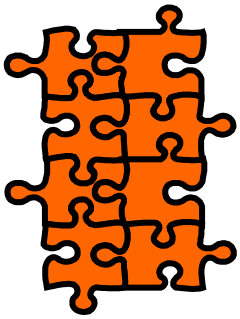

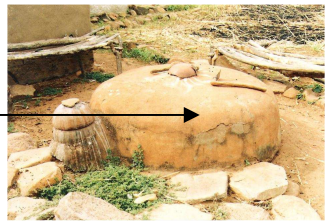

Le lignage minimal :
Il est constitué d'un ensemble de familles appelé *dwi.*
Ses membres portent le même nom de famille et reconnaissent l'autorité d'un ancien de lignage, le *dwi dɪm nankwɪan*.

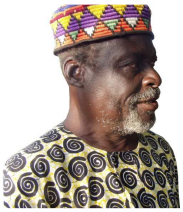

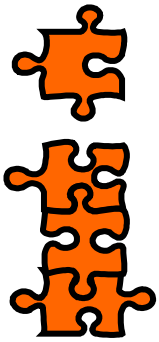

La famille
La famille est l'élément de base dans la communauté villageoise et dans la société en général. Elle habite dans une concession, le *sɔŋɔ*, qui à son tour comprend des ménages individuels

(*digə*). Le maître de cette concession (maison) exerce l'autorité sur ses habitants et il est responsable du culte religieux. Cette grande famille est maintenue unie par le travail et la vie en commun.
Les maisons sont protégées par les autels de familles, les *jwənə*.

Aperçu religieux

La culture kassena est indissociablement liée aux croyances religieuses. *Wɛ*, ou *Baŋa-Wɛ* le dieu-ciel a crée le monde avec tout ce qu'il contient. Il a donné aux humains tout ce qui est nécessaire à leur bonheur et il leur a imposé de respecter certaines coutumes.
La terre ou dieu-terre (*tɪga*) est son épouse ou sa deuxième moitié.
Dieu ne peut être atteint que par les intermédiaires que sont les ancêtres, des divinités, des forces occultes et des esprits. Les Kassena croient aussi à une vie dans l'au-delà, à la présence des morts parmi les vivants et à une possibilité de réincarnation.
Pour se protéger des forces invisibles et gagner leur faveur, des autels sont érigés et confiés à des esprits. Ce sont des intermédiaires entre les vivants et les forces invisibles. Sur ces autels sont immolés des animaux pour communier, invoquer ou implorer le pardon en cas d'erreur ou de malheur. Deux personnages s'occupent de ces sacrifices : le maître de
la terre (*tɪga tu*) et le maître du lieu sacré (*tangwam tu*). Le *tangwam* est une divinité terrestre pouvant être un petit bois sacré, un marigot, une colline, un arbre etc.

Les Kassena connaissent un mythe de l'origine du mal :
Autrefois, les hommes vivaient en paix. La faim, la soif, la maladie et la mort n'existaient pas. Dieu se trouvait à portée de main au-dessus des hommes. Ils n'avaient qu'à tendre la main pour se servir, comme on coupe de la viande selon son désir. Un jour, une vieille femme pilait son mil. Elle lança son pilon en l'air et frappa Dieu en lui proférant des paroles méchantes : « Retire-toi, va-t-en pour que je puisse piler mon mil ». Dieu s'éleva et aucune main ne pût plus l'atteindre.

Ce mythe nous présente un monde original parfait, mais la faute de cette vielle femme, entraîne des malheurs : la faim, des maladies, de la souffrance et finalement la mort.
Pour le mythe de l'origine du monde voir « Traces de l'histoire des Kassena » (SIL 2008, page 53 à 55).

1.2. La maison kassena (*sɔŋɔ*)

Lorsqu'on regarde les villages kassena vus d'en haut, on se rend compte que les maisons ou concessions sont dispersées. Chaque concession est construite comme une forteresse et forme une unité autour de laquelle il y a des champs (*kadwi*) pour cultiver.

Le même terme (*sɔŋɔ*) désigne chez les Kassena l'unité d'habitation et le groupe qui y réside. Le *sɔŋɔ* est le lieu de résidence des membres mâles d'un segment de lignage patrilinéaire et de leurs épouses.

1.2.1. L'aspect visuel d'une concession (*sɔŋɔ*)

Chaque *sɔŋɔ* est composée de plusieurs cases rondes et rectangulaires avec un toit plat en terrasse disposées plus ou moins en cercle, formant ainsi le mur extérieur de la concession. La case la plus importante est la **case de rites** ou la **maison mère** (***di-niə***). Toutes les cases font face au centre de la concession et des murs haut d'environ 1 m séparent les différents appartements. Chacun de ces appartements est constitué d'une (ou plusieurs) case *digə* et d'une **courette** (***kʋnkɔlɔ***). La partie centrale de la concession s'appelle ***naboo,*** **la cour** où l'on garde les animaux pendant la nuit et où l'on construit les greniers pour le mil. L'entrée principale de la concession est **orientée vers l'ouest**. Un hangar devant l'entrée sert d'endroit pour s'asseoir et causer et pour accueillir les visiteurs.

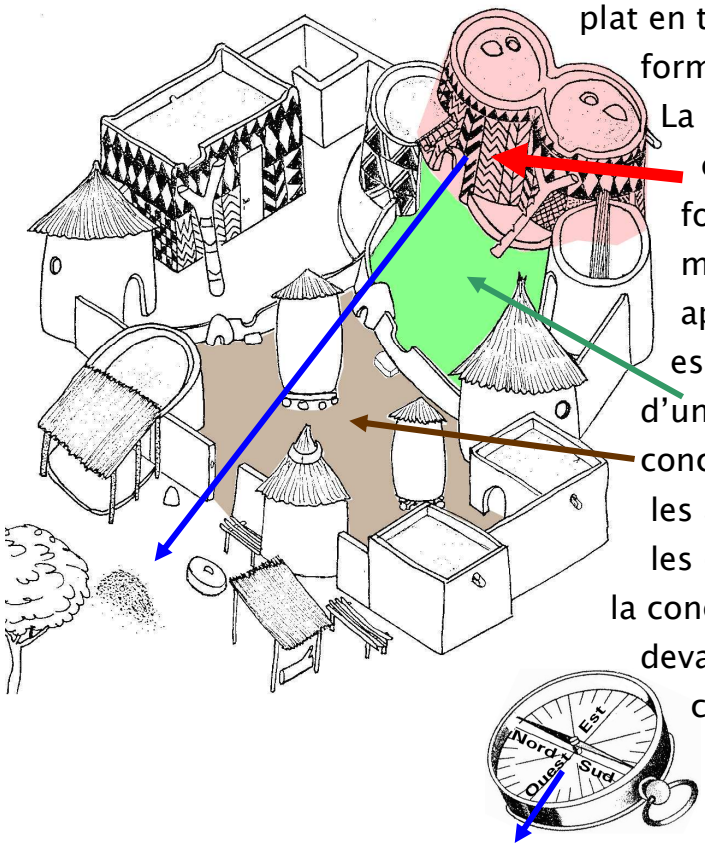

L'autel ancestral (*nabaarɩ*) est construit à droite de l'entrée.
Dans la cour des animaux et dans les courettes de certains appartements sont enterrés ceux qui sont décédés chargés d'ans.

Différents autels (*jwənə*) sont placés à plusieurs endroits dans la concession.

Des pots ronds (*kanbiə*) contenant des produits magiques (*lirə*) sont placés à l'entrée de la maison mère.

Chaque maison a aussi plusieurs autels protecteurs.

La plupart des activités féminines telles que cuisiner se passent dans les courettes.

Les cases sont utilisées pour garder des biens et pour y dormir lorsqu'il fait trop froid pour dormir dehors.

Une caractéristique de la concession kassena est qu'elle est d'une propreté impeccable.

1.2.2. La famille *(sɔŋɔ tiinə)*

Le terme *sɔŋɔ tiinə* se réfère aux gens de la famille qui sont présents physiquement dans la maison et à ceux qui sont en voyage ou qui habitent ailleurs. Bien que la mort éloigne la personne décédée de la vue, elle demeure activement présente dans la maison (sɔŋɔ). Les Kassena font la différence entre les gens décédés récemment (*ciru/cirə*) et les ancêtres fondateurs (*nabaarv/nabaara*). Bien que les morts (*cirə*) sont enterrés sous le sol de la concession, ils s'occupent de tout ce qui se passe dans la concession.

Une famille élargie se compose

- d'un doyen de la concession (*sɔŋɔ tu*),
- de ses épouses, ses fils et leurs épouses et enfants ;
- souvent encore de ses frères et leurs épouses, fils et familles ;
- des filles non mariées ou des filles qui ont pour une raison ou une autre quitté leurs maris et sont revenues habiter dans la maison de leur père.

La plus petite unité familiale compte le mari, sa femme et leurs enfants, ce sont les *digə tiinə*, littéralement « gens de la case ». Ils travaillent ensemble pour leur subsistance. Ils assistent les autres membres de la même grande famille pour d'autres travaux comme cultiver des champs et construire des cases.

1.2.2.1. Les pères (*kwə*) et les enfants (*biə*)

Un enfant appelle *ko* (« père ») son père biologique et les frères et les soeurs de son père. Le terme *ko* n'est ainsi pas spécifiquement lié au sexe masculin. En plus, *ko* peut être utilisé comme terme de respect pour s'adresser à d'autres hommes de la génération de son père.

Les enfants d'un homme, mais aussi les enfants de ses frères et de ses soeurs, sont ses enfants (*biə*) (voir la représentation graphique des termes de parenté pages 26).

Il était coutume de donner en adoption l'une des filles de huit à dix ans dans une relation d'échange appelée *bvvrɩ*. Souvent c'est l'épouse qui demande à son frère

cadet de lui donner une fille pour lui aider dans son ménage. Cette fille (*kaynaanɩ*) est pour ainsi dire une servante qui l'aidera dans les tâches du quotidien jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge pour être donnée ne mariage. Cet oncle s'occupait de tout ce qui concernait l'enfant ainsi « adopté ». De nos jours, cette coutume est en train de disparaître.

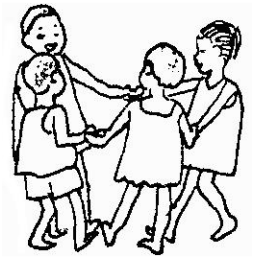

Les enfants appartiennent à la concession du père. Donc, les enfants d'une veuve ou d'une femme divorcée reviennent à la maison du père.

1.2.2.2. Les mères (*niinə*) et les épouses (*kaana*)

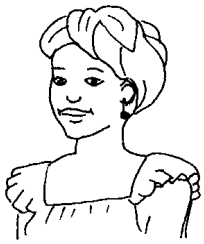

Un enfant appelle *nu* (« mère ») les femmes suivantes :

- la mère biologique de l'enfant,
- toutes les épouses de son père,
- les épouses des frères de son père,
- et les soeurs de la mère.

Lorsqu'une femme se marie, elle est appelée automatiquement *kaanɩ* (femme/épouse) par les frères et les soeurs de son mari. Normalement elle soulage sa belle-mère en faisant désormais la cuisine, bien que cette tâche soit souvent partagée entre plusieurs femmes. Les enfants apparentés à la mère (cousins et co-cousins) sont appelés *cvrv* (sg.) et *cvrrv* (pl.).

La femme qui est considérée comme la doyenne des épouses d'une concession assume la charge rituelle de « maîtresse de la chambre » (*digə tu*). C'est généralement la première femme du doyen de la maison et c'est elle qui habite la case des rites (*di-niə*) où se déroulent les rites : rites de naissance, rites de mariage, rites de la mort d'un membre de la maison, l'excision des jeunes filles etc.

1.2.2.3. Le chef de famille (*sɔŋɔ tu*)

En général, l'homme le plus âgé de la concession est le doyen de la famille ou le chef de la famille (*sɔŋɔ tu*) est le responsable de tout ce qui se passe dans la concession. Pour cette tâche difficile, il cherche souvent conseil auprès de ses frères et auprès du devin (vvrv). Il parle souvent aux ancêtres et s'adresse à eux disant *a ko* (mon père) ou *a nu* (ma mère). Il demande leur aide ou il les informe des affaires de la famille ou leur demande conseil pour une décision à prendre.

Le chef de famille intervient pour régler des disputes internes des membres de la concession et il veille au comportement correct de ses membres (*sɔŋɔ tiinə*).

Il a une grande autorité puisqu'il s'occupe aussi des rites pour toute la famille. Il est le seul qui peut faire des sacrifices (*kaanɩ jwənə*) concernant la famille entière et se place ainsi entre les ancêtres et les habitants de la concession (cela ne concerne pas les esprits protecteurs individuels que les membres de la famille peuvent avoir). Son autorité qui impose le comportement moral des membres de la famille se voit affaiblie à cause de l'influence de la mondialisation qui se manifeste en ce qu'on peut appeler « la vie moderne ».

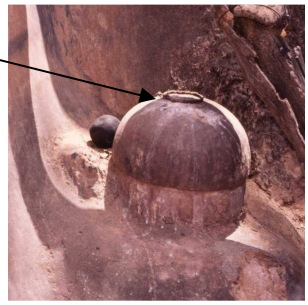

Le *sɔŋɔ tu* représente la concession/famille (*sɔŋɔ*) entière envers l'extérieur.

1.2.2.4. Les ancêtres (*nabaara*)

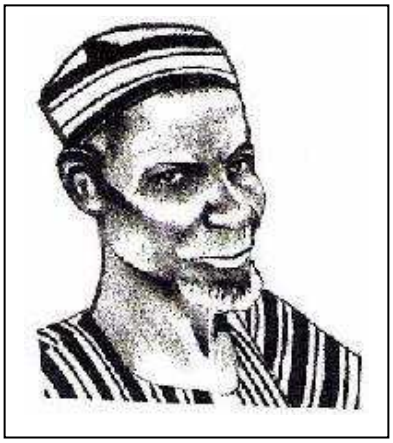

Les ancêtres prennent une place primordiale dans toute concession kassena. Ils sont la souche de la famille. Leur vie continue à travers leur descendance et donc, tout ce qui existe et tout ce qui existera dans la famille portera leur marque. On peut même dire : Tout vient d'eux et grâce à eux. Par conséquence, toute la vie est orientée par eux et vers eux car ils sont la source de cette vie qu'ils ont donnée à leur descendance pour la perpétuer. Les ancêtres assurent la fécondité de la famille, ils sont aussi les garants de la santé des leurs et de la fertilité du sol.

On peut dire que toute la vie des Kassena est sous la mouvance de l'esprit des ancêtres, et qu'il ne peut perdre un instant leur mémoire. Les ancêtres sont le point de repère en toute chose. La ligne de conduite pour l'homme est surtout d'être digne de ses ancêtres, de marcher sur leurs traces. Il faut à tout prix imiter les ancêtres. C'est eux qui détiennent la vérité et la vraie vie.

Les ancêtres sont les gardiens de tout ce qu'ils ont établi en veillant sur leur observance. Rien ne leur est caché de la vie des vivants. Tout personne qui outrepasse ces coutumes, s'oppose non seulement aux vivants, mais aussi aux ancêtres.
Les ancêtres ne font pas seulement respecter les coutumes, ils délivrent aussi les vivants des divers maux que leur infligent les mauvais esprits.
On s'adresse à eux comme médiateurs auprès des puissances invisibles et auprès de Dieu pour les besoins de toutes ordres.
Tous les événements qui touchent la famille sont des raisons pour se tourner vers les ancêtres. Ils sont en mesure d'intervenir en faveur de tout ce qui fait le bonheur de la famille et on les invoque avant chaque événement important dans la famille. Toute la vie de la famille se déroule sous leur regard bienveillant.

Les Kassena pensent que certains ancêtres reviennent dans la famille en renaissant. Ils sont reconnaissables par des signes ou des traits de caractère (voir sous 1.3.4. Noms des revenus).

1.2.2.5. La situation de la femme

La famille de la femme se tourne autour de trois maisons :

- sa concession paternelle (*ko sɔŋɔ*), d'où elle est une fille (*bukɔ*) et une femme mariée du lignage (*kadikɔ*) et une cousine (*ko-bu*) de la grande famille.
- Dans la concession de son mari (*barv sɔŋɔ*) elle est une épouse (*kaanɩ*) et une mère (*nu*).
- À la concession de son oncle maternel (*nabra sɔŋɔ*) elle est en relation avec la famille des frères des sa mère et une cousine (*cvrv*) de tous ceux de sa génération.

Ses relations avec ses frères et soeurs de sa maison paternelle restent forts. Après le mariage elle va habiter dans la maison de son mari (*barv sɔŋɔ*), mais de temps en temps elle vient rendre visite à sa famille d'origine (*ko sɔŋɔ*).
Une femme n'a pas droit à l'héritage de la terre. Pourtant la famille de son père ne refuserait jamais de donner un terrain pour cultiver ou pour habiter à elle ou à ses enfants.

La maison des ses frères (*nabra sɔŋɔ*) est quelque chose de privilégié pour ses enfants, car ils y ont toujours le droit de réclamer une poule. La maison de l'oncle maternel est toujours un refuge par exemple pour quelqu'un accusé d'avoir commis un acte de sorcellerie etc.

Un mari doit avoir un grand respect envers sa belle-famille (*tɪa sɔŋɔ*), surtout envers son beau-père (*tɪmbaarv* ou *kannɪ ko*) et sa belle-mère (*tɪnkaanɪ* ou *kaanɪ nu*).

Quand le mari d'une femme meurt, elle pourra se remarier. Les veuves encore en âge d'avoir des enfants pourront choisir (de préférence un frère direct du décédé) de s'unir à un nouveau mari. Les enfants qui naîtront de cette seconde union seront considérés comme des enfants du premier mari décédé. Donc les Kassena pratiquent le lévirat.

1.2.2.6. Les naissances

Une femme âgée (de la famille du mari) agit dans le rôle de sage-femme pendant l'accouchement. Un proverbe dit : *« Kazɪm ba lvra, yɪ o lwərə. »* Ce qui veut dire : « Une vieille femme n'accouche pas mais elle aide à accoucher ». Le placenta est enterré. La vieille femme lave d'abord le bébé et ensuite la maman avec de l'eau chaude. Quelqu'un informe le doyen de la concession (*sɔŋɔ tu*) de la naissance. Parfois il est nécessaire que celui-ci pose un produit protecteur sur le cou de la mère pour la protéger des gens malveillants (*yi-svŋv*) (littéralement « œil rouge »).

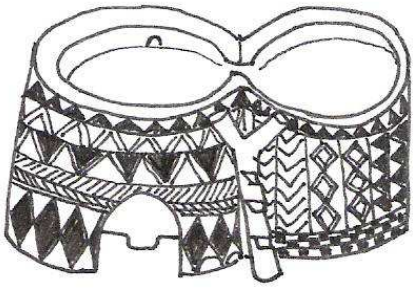

La mère et le nouveau-né restent dans la maison des rites (*di-nia*) pendant trois jours si le bébé est un garçon et quatre jours si le bébé est une fille. Après ces trois/quatre jours elle sort de la maison et est conduite, les yeux couverts, à l'entrée de la concession. Là elle accomplit le rite appelé soufflement (*firu*), on place de la cendre dans sa main et elle souffle trois fois si le bébé est un garçon et quatre fois si c'est une fille. Ce rite est une supplication envers Dieu pour la/les protéger et de la/les garder des maladies. Dès maintenant elle peut quitter la maison sans crainte.

Le doyen de la maison va consulter le devin (*vvrv*) pour savoir si les ancêtres demandent un sacrifice. La mère du bébé prend un peu de cendres dans un tesson de pot et quelques brins d'un balai et se rend sur le chemin qui mène à la maison paternelle (*ko sɔŋɔ*). Elle place les brins de paille en forme d'une croix sur

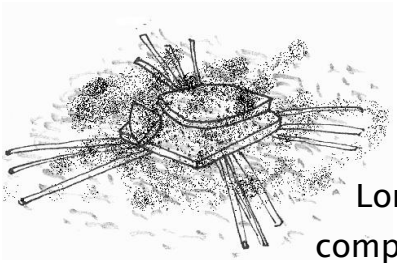

le chemin et met de la cendre dessus ainsi que quelques tessons d'un pot cassé. Ce est fait pour la protection de la mère et de l'enfant.

Lorsqu'une femme met au monde un bébé qui semble avoir un comportement bizarre, on doit l'examiner pour voir s'il est un vrai être humain ou bien s'il s'agit d'un esprit/génie (*ciciru*) qui se manifeste comme être humain. Pour voir si le bébé est un vrai humain on l'enferme pendant plusieurs jours dans une case. Si le bébé meurt, on sait qu'il était effectivement seulement un *ciciru*, et si le bébé est resté en vie, on sait qu'il est un humain et tous les soupçons sont enlevés.

Le chef de famille donne le nom à l'enfant ou bien on va d'abord consulter le devin pour savoir quelle divinité/esprit se veut responsable pour le nouveau-né en faisant venir l'enfant sur terre.

Après la consultation chez le devin *« vvrv »*, le chef de famille dédie l'enfant à cette divinité (*dvŋa/dwɩ*) par une cérémonie appelée *swɛɛm* ou *sɛɛm*. Pour faire cela une vieille femme cherche deux types particuliers de feuille d'arbres avec lesquelles elle fait une tisane. Elle le verse dans une calebasse avec un peu d'eau froide et verse ce produit trois fois (si c'est une fille, quatre fois) sur la mère. Cette cérémonie purifie la mère et la protège de maladies.

Cet esprit protecteur (*dvŋa*) peut être soit :

- Un esprit protecteur personnel appelé *wɛ (dieu ou ciel)*.
- Un produit magique (*lirə*) dans la maison paternelle de la mère. Dans ce cas on doit construire un autel pour ce fétiche dans la maison où le bébé grandit.

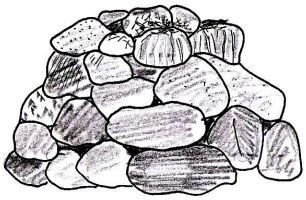

- Un autel de terre (*tangwam*), dans ce cas on doit faire un sacrifice.
- Un python (*dɩ*) auquel l'enfant est dédié.

- Un ancêtre (nabaarv) ou père (*ciru*) décédé il n'y a pas trop longtemps.

L'esprit protecteur (*dvŋa*) est représenté par un pot (*lirə kambiə*) qui contient de l'eau et des herbes hachées.

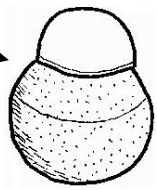

Lorsque l'enfant ressemble au père, un bracelet (*baŋa*) est mis à la main ou au pied de l'enfant pour protéger le père d'une attaque éventuelle d'un esprit malin parvenant de l'enfant.

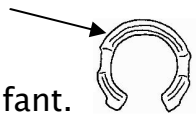

Les Kassena pensent qu'il y a des gens dont les yeux ont la capacité de voir les âmes/esprits (*joro*) (sg.) et (*jwəəru*) (pl.) d'autres personnes, tandis que la plupart des gens n'ont pas cette capacité. Les personnes qui peuvent voir les esprits d'autrui sont appelées (*cɪrʋ*) (sg.) et (*cɪra*) pl. les « sorciers ». Les *cɪra* peuvent même « manger » les esprits/âmes et c'est pour cette raison qu'on les craint. Cette faculté de voir peut se transmettre à la fille d'une sorcière.

1.3. Les noms des gens

Lorsqu'un bébé est né, c'est généralement le chef de la famille ou le frère du père ou bien la grand-mère ou le père qui lui donne son nom.

Souvent le père dit à son frère de trouver un nom pour son enfant. Il n'est pas rare que le frère du père ne donne pas seulement le nom à l'enfant mais que c'est aussi lui qui élève le fils à la place du vrai père. Les premiers jours, le nouveau-né est appelé *Sampana* (bébé, nouveau arrivé) jusqu'à ce qu'il reçoive son nom.

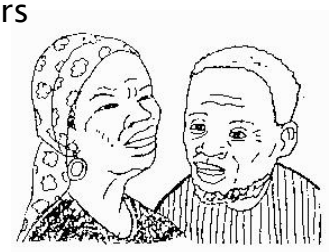

1.3.1. Le nom (*yɪrɪ*) et son sens

Dans le contexte de la religion traditionnelle, le chef de famille doit aller demander au devin de consulter les ancêtres, avant de donner un nom à un nouveau-né.
Le devin reçoit les informations des ancêtres pour savoir :

1. si un ancêtre a été réincarné dans cet enfant,
   si oui, lequel ?
2. si cet enfant a été donné par la terre, ou bien par un lieu sacré, une rivière sacrée,
3. une montagne sacrée etc. ?

Tout cela joue un rôle important pour savoir quel nom on doit donner à un enfant. Souvent le nom reflète une circonstance ou un événement important au temps de la naissance de l'enfant.
Par exemple

- Lorsqu'un enfant est né lors de la pluie, il sera probablement appelé **Adva** *« homme de pluie »*.

- Si l'enfant est né pendant le premier jour de la lune,
  son nom sera **Acana** *« homme de la lune »,* etc.

Si l'enfant pleure beaucoup après avoir reçu un nom, on sait que l'enfant n'a pas reçu le vrai nom et on doit tout de suite aller consulter le devin pour trouver le vrai nom. Autrement, l'enfant peut devenir malade et même mourir du fait de ne pas avoir reçu le nom convenable.

1.3.2. Noms des jumeaux ou des jumelles

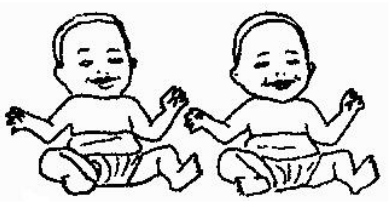

Lorsque des jumeaux ou des jumelles naissent, leurs noms sont déterminés par la tradition :

- deux garçons : le premier sera appelé **Awɛ** et le deuxième s'appellera **Apɛ**.

- deux filles : la première sera appelée **Kawɛ** et la deuxième sera appelée **Kapɛ**.

- un garçon et une fille : le garçon s'appellera **Awɛ** et la fille sera nommée **Kawɛ**.

1.3.3. La forme masculine et féminine des noms

Les noms d'hommes ont le plus souvent le préfixe **A-** qui est probablement un raccourci de **Ba-** qui veut dire ***baarv*** *« homme mâle »*.
Les noms de femmes ont le plus souvent le préfixe **Ka-** qui est un raccourci de ***kaanɩ*** *« femme »*.

Exemples :

Homme	**femme**	sens en français :
Abugə	Kabugə	« homme / femme du marigot »
Acana	Kacana	« de la lune »
Adɩ	Kadɩ	« du boa / python »
Adaa	Kadaa	« du bois »
Adva	Kadva	« de la pluie »
Alirə	Kalirə	« des gris-gris »
Aluu	Kaluu	« du fer »
Alɔɔ	Kalɔɔ	« sac du devin »
Amɩna	Kamɩna	« du mil »
Apɛ	Kapɛ	« du chef »
Apiu	Kapiu	« de la montagne »
Apuri	Kapuri	« de la poubelle »
Atiu	Katiu	« de l'arbre »
Atɩga	Katɩga	« de la terre »
Avvgv	Kavvgv	« du devin »
Awala	Kawala	« d'arbre : annona »
Awɛ	Kawɛ	« de Dieu »
Awɩa	Kawɩa	« du soleil »
etc.		

1.3.4. Noms des revenants

Dans la religion traditionnelle, les gens pensent que les esprits/âmes humaines existent quelque part avant qu'ils ne descendent dans le ventre d'une femme et naissent dans ce monde. Ils savent bien qu'un bébé est créé par l'union d'un homme avec une femme, pourtant l'esprit, le caractère et même l'apparence d'un enfant proviennent d'une âme incarnée. Ils pensent que les âmes sont créées par Dieu à un moment antérieur non déterminé. Il se peut que cette même âme a déjà été dans le monde plusieurs fois : elle est née, elle a vécu, puis elle est décédée et repartie dans le monde des esprits.
Ainsi, les âmes qui sont retournées dans le monde des esprits peuvent revenir et être réincarnées, normalement dans la même famille.
Le processus de la réincarnation fait qu'on oublie l'existence d'avant. Bien qu'on pense que l'âme est réincarnée, on suppose aussi que quelque chose de la personne dans laquelle l'âme résidait auparavant reste dans le monde des esprits.
Cette pensée est reflétée par les noms.
Lorsqu'on s'aperçoit qu'un nouveau-né est en fait une personne qui est revenue dans ce monde, on lui donne le nom convenable comme par exemple :

Kojoori :	Ko-joori père-revenir	« le père est revenu »
Ananu :	A-na-nu mon-ancêtre-mère	« mère de mon ancêtre »
Akotuə :	A-ko-tuə mon-père-venir	« mon père est venu »
Anutuə :	A-nu-tuə ma-mère-venir	« ma mère est venue »
Nabanu :	Na-bam-nu ancêtres-les-mère	« mère des ancêtres »
Nabaarɩ :	Nabaarɩ ancêtre fondateur	« ancêtre fondateur »
Nabaarɩnu :	Nabaarɩ-nu ancêtre fondateur-mère	«mère d'un ancêtre fondateur»

etc.

1.3.5. Noms se référant à des événements liés à la naissance

Tibiru est un nom donné au premier enfant né après une fausse couche (fille ou garçon), ce nom semble avoir le sens de « construire la maison avec succès ».
Lorsqu'une femme accouche plusieurs fois d'enfants morts ou bien s'ils meurent peu après l'accouchement, on donne au nouveau-né un nom qui doit tromper les puissances qui sont responsables de la mort des enfants précédents. Ce nom doit diminuer apparemment la valeur de l'enfant. Si par exemple un ancêtre en colère ne se laisse pas apaiser par des offrandes afin qu'il laisse en vie le nouveau-né, on donne au bébé le nom de **Kabaa** «esclave», ou bien **Apuri** « du tas d'ordures » (**Kapuri** pour une fille),
ou encore **Abaŋwɪ** « je ne vis pas ».

De tels noms font que les esprits perdent leur intérêt pour l'enfant et le laissent tranquille.

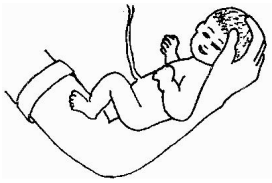

Lorsqu'un enfant est né avec les pieds en avant, on lui donnera le nom **Anɛ** « des pieds » pour un garçon, et **Kanɛ** « des pieds » pour une fille.

Lorsqu'un enfant est né sur le chemin, on le nommera probablement **Acwəŋə** « du chemin », ou **Kacwəŋə** pour une femme;

ou encore s'il est né au marché, il s'appellera <**Ayaga**>, « du marché » ou **Kayaga** pour une fille.

1.3.6. Noms rappelant des événements ou circonstances

Parfois, on ne va pas chez un devin pour trouver un nom, mais on donne un nom qui convient à la circonstance dans laquelle une personne se trouve au moment de la naissance de son enfant.
Avec ce nom on peut :

- **se moquer d'un adversaire**
- **dénoncer quelqu'un qui nous a fait du tort.**

Le nombre de ce genre de noms est presque illimité.

Exemples :

nom kasɪm :	mot à mot :	sens en français:
Abɪdɪbɛ :	Aá-bɪ-dɪ-bɛ je-futur-croitre-avec-quoi	« je grandirai avec quoi ? »
Abvŋbi :	A-bvŋɪ-bi je-penser-cent	« je pense cent fois »
Adamɪna :	A-daɪ-mɪmɪna je-ne pas être-fourmi	« je ne suis pas une fourmi »
Ajaŋdɪwɔ :	A-jaŋɪ-dɪ-wɔɔ je-lutter-avec-qui ?	« je lutte contre qui ? »
Ajoŋatiŋə :	A-joŋi-a-tiŋə je-prendre-je-garder	« je garde cela pour moi »
Akəmbadaga :	A-kəm-ba-daga je-actes-ne pas-beaucoup	« mes faits ne sont pas nombreux »
Akəmwvti :	A-kəm-wv-ti mes-actions-ne pas-fini	« mes actions ne sont pas terminées »
Amɔnbɛ :	A-mɔnɪ-bɛ je-rire-quoi ?	« de quoi vais je rire ? »
Asɛtvrv :	A-sɛ-tvrv je-accepter-insultes	« j'accepte les insultes »

etc.

1.4. Termes du système de parenté

1.4.1. Index par ordre alphabétique :

singulier	pluriel	traduction :	explication :
bu	biə	**« enfant »** issus de ceux qu'Ego	le fils et la fille ; tous les enfants appelle « aîné » ou « cadet »
barv	banna	**« mari »**	pour Ego féminin : le mari, mais aussi tous « les frères » du mari
cvrv	cvrrv	**« cousin, cousine »**	les enfants de la sœur du père de la mère, ceux de la fille du frère de la mère et ceux de la fille du fils du frère de la mère.
dɔ	dwa	**« beau-frère »** **« belle-sœur »**	les frères cadets de l'épouse, ainsi que toues les « sœurs » (aînées ou cadettes) de l'épouse, terme réciproque, donc ils appellent Ego aussi *dɔ* pour Ego féminin, tous les maris de ses soeurs
kaanɪ	kaana	**« femme, épouse »**	l'épouse de Ego, mais aussi les épouses de tous ceux qu'il appelle « frère »
ko	kwə	**« père »**	le père, le frère du père et tous ceux que le père appelle « aîné » ou « cadet », mais aussi la sœur du père et toutes celles que le père appelle « soeur »
ko-bu	ko-biə	« **frère / soeur »** « **cousin, parent »**	parent proche (lit. « enfant du père »)
ko-nakwɪ	kwə-nakwa	**« grand-père »**	le père du père
na	naana	**« aïeul »**	le père du père du père et tous les agnats en génération+3
naa	naarv	**« grands-parents »**	le père du père et le père de la mère, la mère du père et la mère de la mère
naa	naarv	**« petits-enfants »**	les enfants du fils et de la fille, mais

		aussi les petits-enfants de ceux qu'Ego appelle « aîné »/ « cadet » et « sœur »/ « frère »	
na-boro (naa-jwərə)	na-bwəəru	**« arrière petit-fils »**	les enfants de ceux qu'Ego appelle « petits-fils »
nabɔ	nabwa	**« frère d'une femme »**	germains et cousins parallèles patrilinéaires
nakɔ	nakwa	**« soeur d'un homme »**	germains et cousins parallèles patrilinéaires
nabra	nabanna	**« oncle maternel »**	le père de sa mère, le frère de sa mère, le fils du frère de sa mère,
nu	niinə	**« mère »**	la mère, les sœurs de la mère
nu-bu	nu-biə	**« frère / soeur »** **« cousin, parent »** (lit. « enfant de mère »)	les enfants de la même mère, mais aussi les enfants des femmes qui appartiennent au lignage de la mère et sont de la même génération qu'elle
nu nakwɪn	nu-nakwa	**« grand-mère »**	la mère du père
nyaanɪ	nyaana	**« frère cadet »** **« soeur cadette »**	germains et cousins parallèles patrilinéaires
tɪmbaarv	tɪmbaara	**« beau-père »,** **« beau-frère »**	le père de l'épouse, les frères aînés de l'épouse, de manière collective, tous les hommes du lignage de son épouse

tɪmbaarv est un terme réciproque, donc les *taɪmbaara* appelle Ego aussi *tɪmbaarv*

tɪnkaanɪ	tɪnkaana	**« belle-mère »,** **« belle-soeur »**	la mère de l'épouse
zɪmbaarv	zɪmbaara	**‹aîné, aînée›**	germains et cousins parallèles patrilinéaires

1.4.2. Représentation graphique des termes de parenté

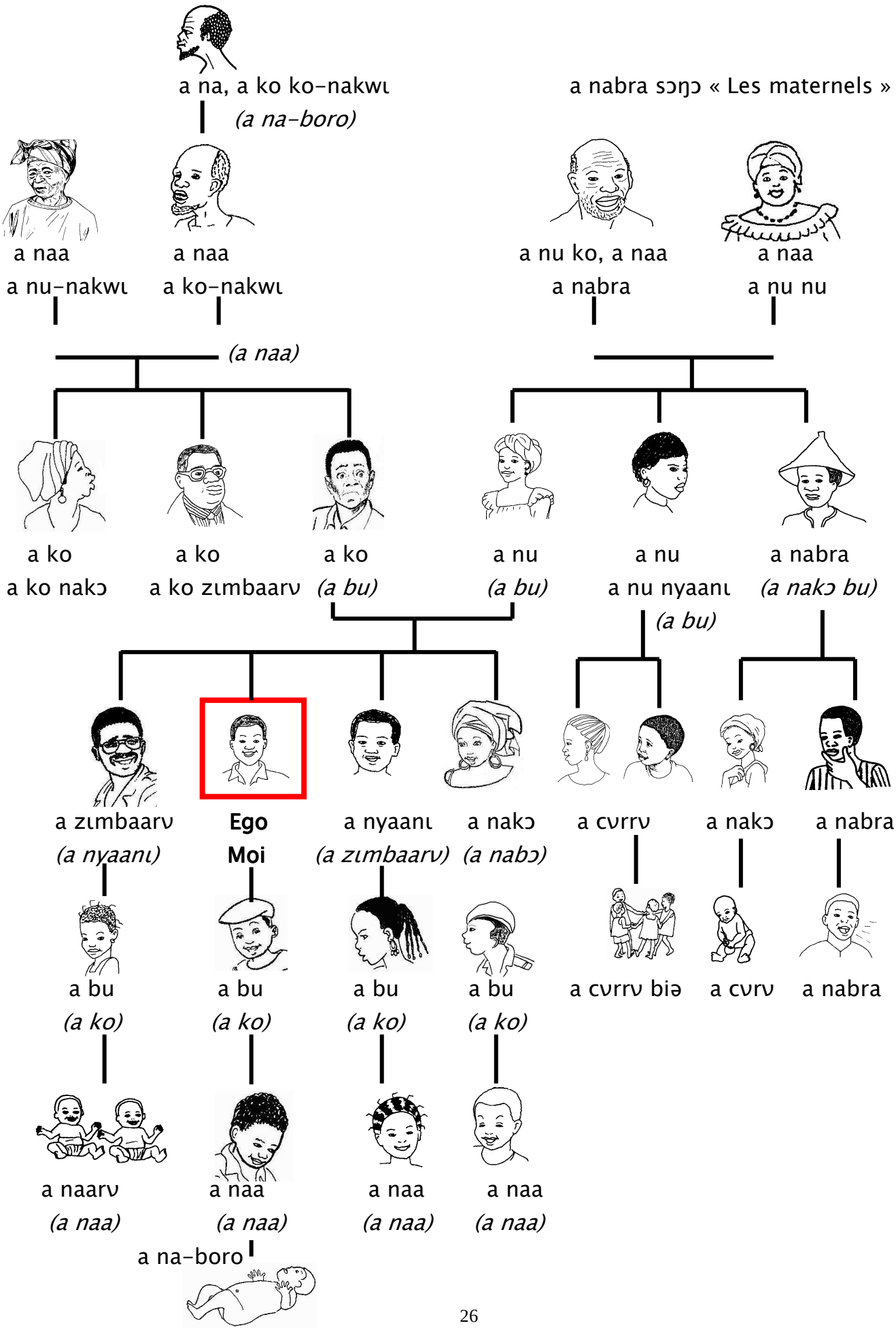

1.4.3. Représentation graphique des termes pour la belle-famille

Ego masculin

a tɪmbaarv a tɪmbaarv a tɪnkaanɪ a kaanɪ nu nyaanɪ
a kaanɪ ko zɪmbaarv a kaanɪ ko a kaanɪ nu

a kaanɪ a nyaanɪ **Ego** a kaanɪ a tɪmbaarv a dɔ a dɔ a dɔ
(a barv) Moi *(a barv)* a kaanɪ nabɔ a kaanɪ nyaanɪ a kaanɪ nabɔ

a ko a ko a ko a nu a nu a ko
(a bukɔ) *(a bu kaanɪ)*

Ego féminin

Ego a barv a barv a ka-doŋ a barv a barv a dɔ
Moi *(a kaanɪ)* *(a kaanɪ)* *(a ka-doŋ)* *(a kaanɪ)* *(a kaanɪ)* *(a dɔ)*
(a nyaanɪ)

1.4.4. Termes de relation d'alliance :

- Mari et épouse = *barv dɪ kaanɪ*
- Beau-père et beau-fils = *tɪmbaarv* (terme réciproque)
- Belle-mère et beau-fils = *tɪnkaanɪ dɪ tɪmbaarv*
- Beau-frère et belle sœur = *dɔ* (terme réciproque)

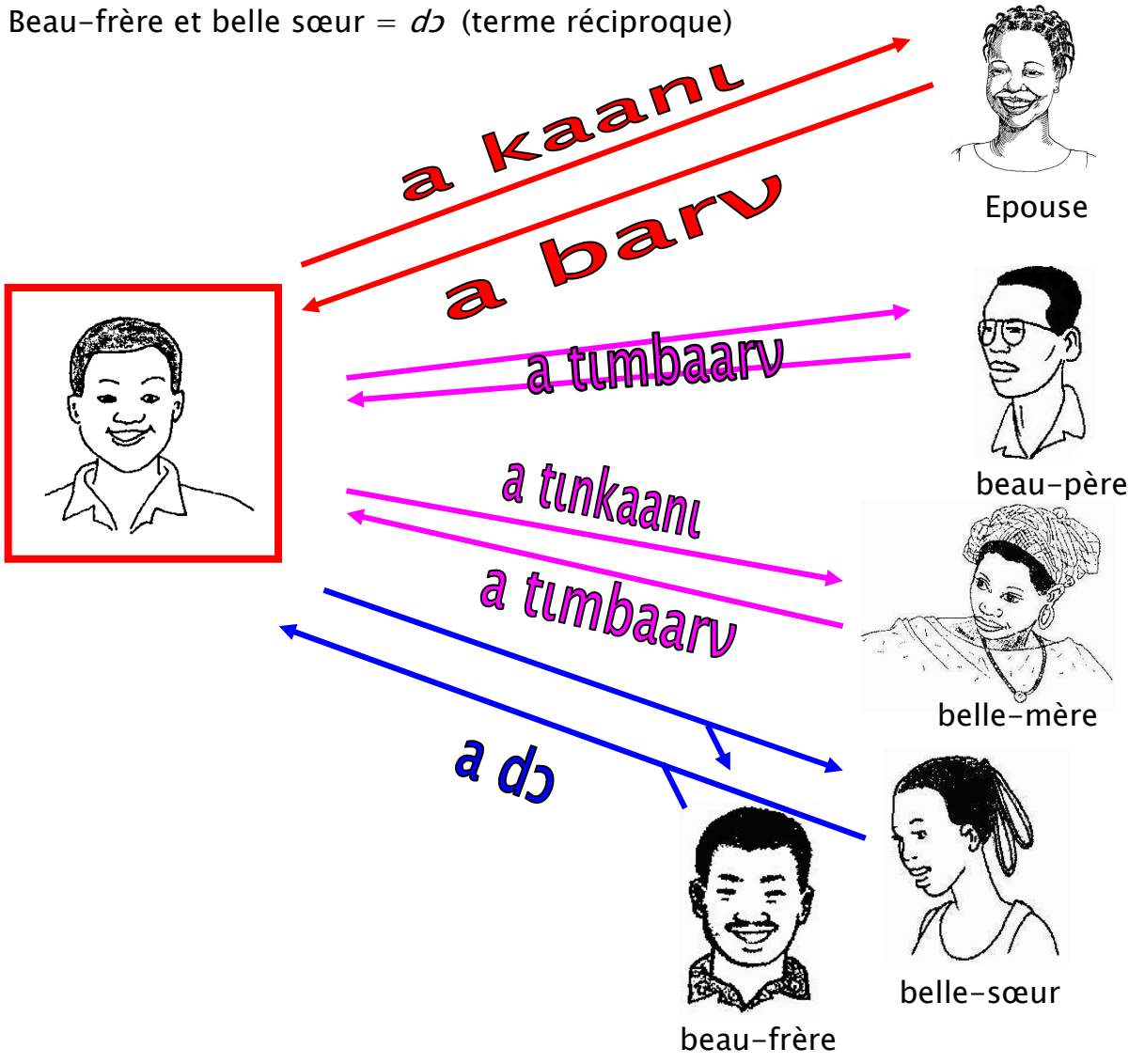

1.5. Travaux et activités des Kassena

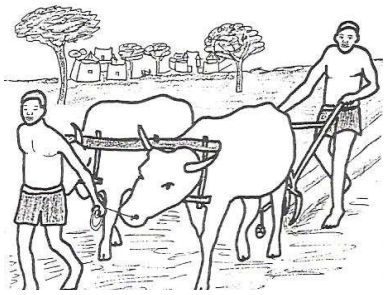

Les Kassena sont en grand partie des agriculteurs qui tirent l'essentiel de leur subsistance de la culture de plusieurs variétés de mil et de sorgho.

Photo: sorgho rouge récolté et suspendu sur un arbre.

Ces céréales sont moulues à l'aide d'une meule qui se trouve dans cases des femmes. Elles les écrasant avec une pierre et utilisent la farine pour préparer une pâte de mil appelé *gvlɩ*. Cette pâte de mil se mange avec une sauce qui constitue l'élément variant du plat :

Elle peut être composée de

- gombos
- poissons séchés
- viande
- arachides
- pâte de fruits de néré
- oseilles etc.

Mais les Kassena cultive aussi d'autres plantes comme :

- arachides
- haricots
- maïs
- pois de terre

Ceux qui ont la chance d'avoir un champ au bas-fond cultivent volontiers du riz. Il est récolté à l'aide des faucilles appelés *sʋkɔrɔ*.

Le riz est battue avec des longs bois à côté du champ avant qu'on ne le ramène à la maison.

En saison sèche des gens aménagent des jardins à côté des barrages. Là on peut cultiver tout dont on a besoin comme condiments :

- tomates
- oignons
- choux
- piments
- hibiscus (*kanzaga* et *vɩʋ*)

On cultive aussi les patates douces et une variété de petites pommes de terre.

A ces produits cultivés s'ajoutent les produits de la cueillette comme :

- fruits de néré (*sʋnnʋ*) qui , préparé fournit un condiment excellent pour la cuisine. On l'appelle « soumbala » en français et *cɔ* en kassem.

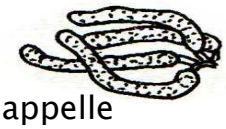

- fruits de karité (*swan*) d'où est extrait une huile dont on fait le beurre de karité (*nugə*) qui est utilisé pour cuisiner des bons repas. L'huile de karité est aussi employée dans les compositions pharmaceutiques et cosmétiques.

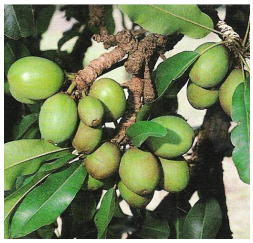

- différentes variétés de figues (*mɔɔla, kapɪra*)

- raisins (***kacɪnnv***)
- prunes (***kanyɔna***)
- pomme cajou ou anacarde (***tangwala***)

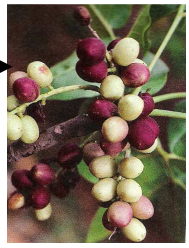

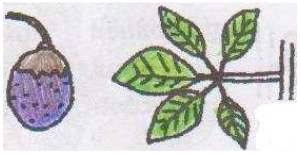

Les Kassena sont aussi des excellents éleveurs. Ils pratiquent l'élevage de bovins, de chèvres, de moutons de poules et pintades. Comme ailleurs au Burkina ces animaux sont utilisés pour faire des sacrifices.

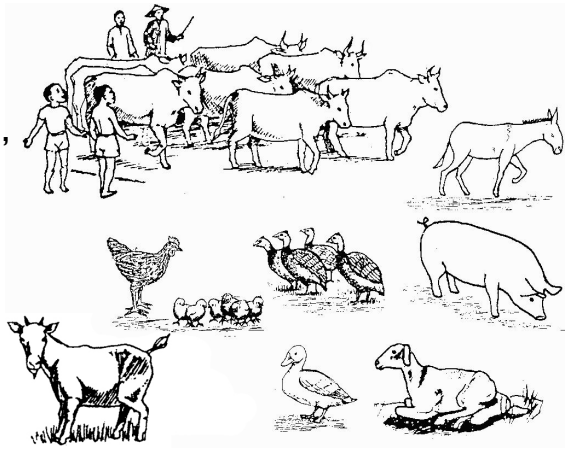

Traditionnellement on ne trouvait pas des **tisserands** chez les Kassena, ce qui a changé dans la société moderne, ainsi de nos jours on rencontre des tisserands Kassena (plutôt des filles que des garçons).

Par contre les **forgerons** sont très connus et ils exercent leur art à la commande tels que des bracelets ou des bagues qu'on utilise comme amulette pour la protection.
Mais au marché on peut aussi acheter des outils fabriqués en série par les forgerons locaux tels que des couteaux, des houes/dabas, des lances, des haches et des flèches.
Le métier du forgeron (*yarv*) se transmet au sein du lignage et ne peut donc être pratiqué par n'importe qui.

L'activité commerçante est très importante dans le pays kassena.
Il y a deux marchés permanents : Pô et Tiébélé.
Tous les autres marchés ont lieu tous les trois jours selon le plan suivant :

Jours et lieux des marchés dans la région

Marchés permanents : Pô, Tiébélé. (Paga, Navrongo au Ghana voisin).
Les jours de marché dans la région kassena et ses alentours ont un rythme de trois jours. Evidemment plusieurs localités ont le même jour de marché. Nous les regroupons en trois types :

Jour ①	: Guiaro, Pô, Kampala, Tiébélé, Kayoro-Woro Loo, Guélwongo, Mayoro, Navio.
Jour ②	: Koro, Songo, Guénon, Tangassogo, Paga, Ziou, Bolgatanga, Sirigu, Katiu
Jour ③	: Bétare, Pounkouyan, Kaya, Idénia, Chiana Boungou, Navrongo, Bonga, Namoo.

Représentation géographique des marchés :

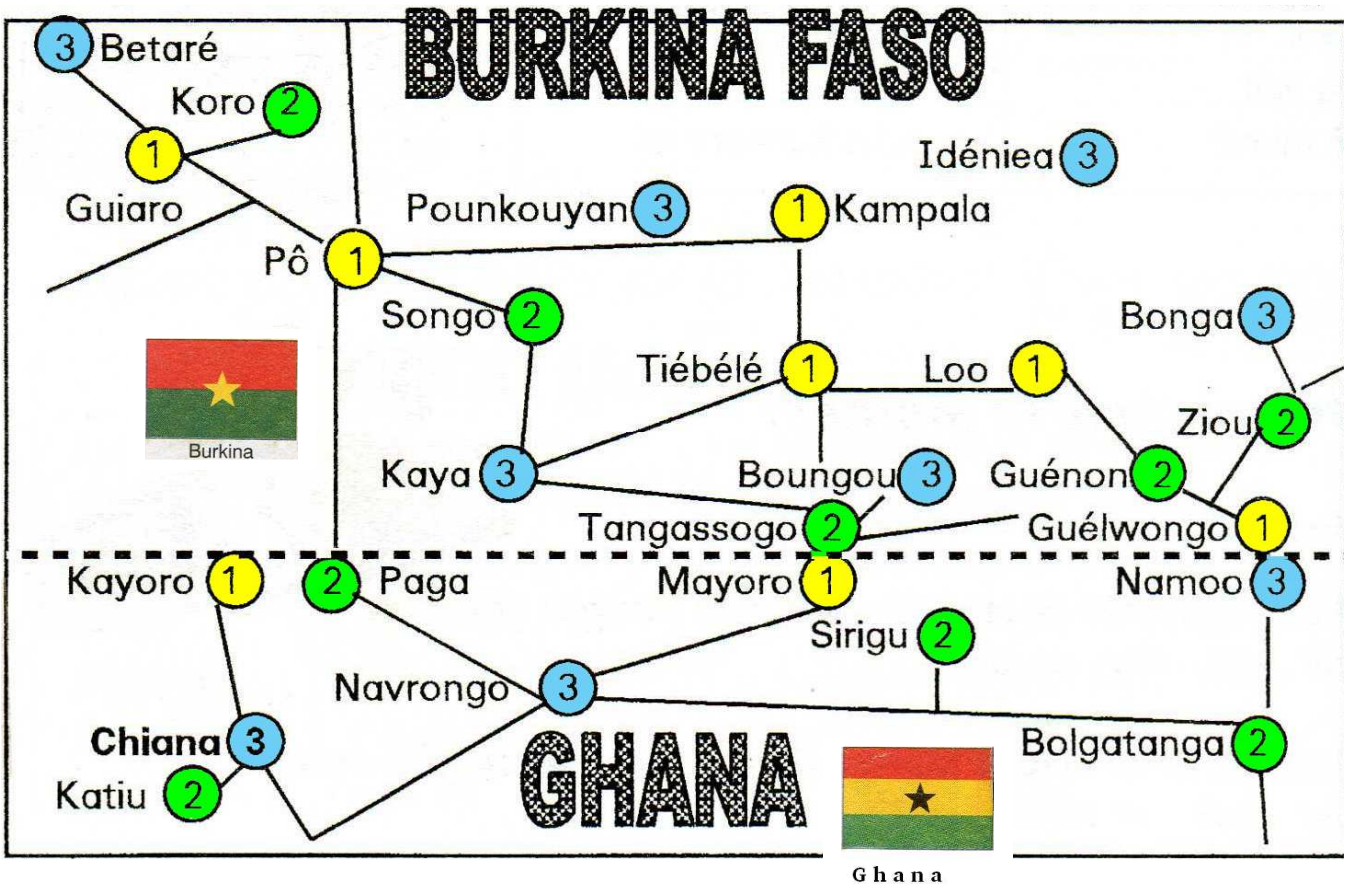

Les marchandises proviennent du monde entier, mais il nous semble que les produits moins chers de la Chine sont bien vendues grâce à leur bas prix.

1.6. Calendrier et activités

Pour les Kassena il n'y a que deux saisons dans l'année, une saison des pluies *« yadɛ »*, et une saison sèche (*tɪpoŋə*) ce qui veut dire littéralement « terre blanche ». L'année consiste de douze mois lunaires pour lesquels les Kassena ont donné les noms suivants :
(*cana* veut dire « lune » ou « mois »)

Noms pour les mois dans l'année :

français:	kasɪm:	sens en français :
janvier	*Bɪn-dvvrɪ cana*	« mois de la nouvelle année »
février	*Viu cana*	« mois du vent »
mars	*Lvŋv cana*	« mois de la chaleur»
avril	*Lweeru cana*	« mois du nettoyage d. champs »
mai	*Duuni cana*	« mois des semailles »
juin	*Parɪ cana*	« mois du 1er sarclage, binage »
juillet	*Caara cana*	« mois du mil hâtif »
août	*Dv-liu cana*	« mois des pluies persistantes »
septembre	*Gwarɪ cana*	« mois du buttage »
octobre	*Wɔɔn-da-a-bu*	« qui n'est pas mon enfant? »
novembre	*Fani cana*	« mois du début des récoltes »
décembre	*Bɪn-tiim cana*	« mois de la fin de l'année »

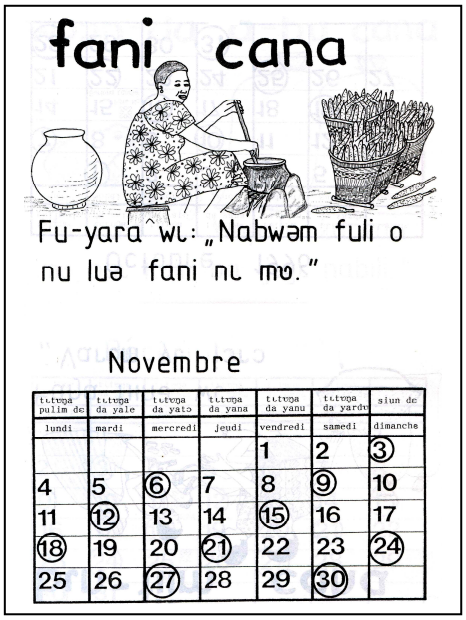

Noms pour les jours de la semaine :

français :	kasɪm :	sens en français :
lundi	*tɪtvŋa pulim dɛ*	« premier jour de travail »
mardi	*tɪtvŋa da yale*	« deuxième jour de travail »
mercredi	*tɪtvŋa da yatɔ*	« troisième jour de travail »
jeudi	*tɪtvŋa da yana*	« quatrième jour de travail »
vendredi	*tɪtvŋa da yanu*	« cinquième jour de travail »
samedi	*tɪtvŋa da yardv*	« sixième jour de travail »
dimanche	*siun dɛ*	« jour de repos »

Pendant la saison des pluies (mi-mai à mi-octobre) les gens travaillent champs.

<u>janvier – février :</u>

- réfection des maisons
- construction des nouvelles demeures

février – mars :

- fabrication des poteries
- tressage des nattes et des paniers
- construction des maisons
- remplacement des peaux des tambours

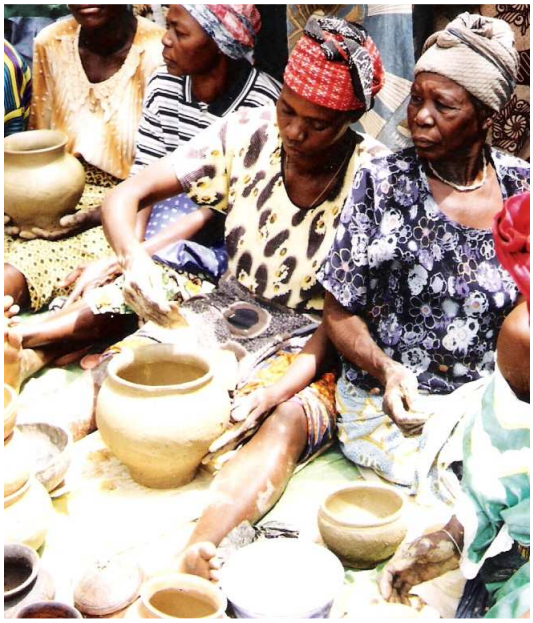

avril – mai :

- défrichement des nouveaux champs
- préparation du sol pour la nouvelle saison, nettoyage des champs
- ramassage des fruits de néré

mai – juin :

- semis : mil hâtif, petit mil et maïs
- semis : sorgho blanc et sorgho rouge, arachides, haricots, pois de terre.
- plantation de patates douces
- semis : oseille, gombos, piments etc.

juin – juillet

premier sarclage du mil

juillet – août :

récolte du mil hâtif (*caara*)

août – septembre :

deuxième sarclage et buttage des pieds de mil

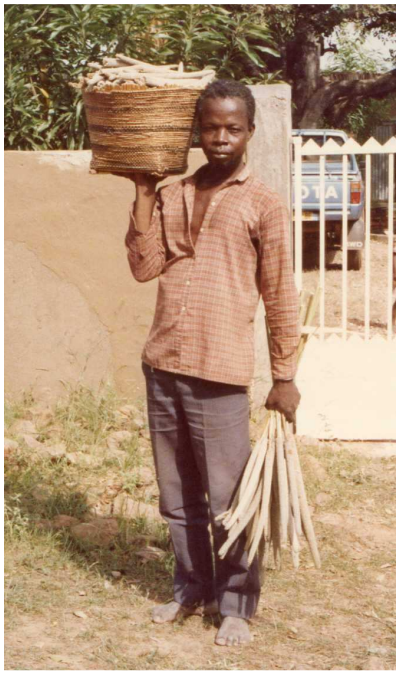

septembre – octobre :

récolte des arachides hâtives, maïs, pois de terre, patates douces

octobre – novembre :

récolte du riz

novembre – décembre :

récolte et battage du mil et des arachides

En saison sèche on doit fait les travaux suivants :

Femmes :

- tressage des nattes ou des paniers
- fabrication des poteries
- réparation les maisons
- crépissage et peinture des maisons
- fabrication du beurre de karité

Hommes :

- réparation des maisons ou nouvelles constructions
- sculpture des objets en bois (mortiers, flûtes, bancs, mangeoires pour cochons etc.)
- chasses collectives
- beaucoup de jeunes voyagent à l'étranger pour gagner de l'argent
- tannage de peaux
- jardinage

2. La culture matérielle des Kassena

Quand nous avons commencé à apprendre la langue kassem en 1987, nous avons constaté avec joie que le kassem est une langue extrêmement riche dans des domaines où le français semble être un peu « pauvre » en comparaison. Par exemple le kassem a plusieurs verbes pour un seul verbe français « porter », ou encore pour le mot « manger » :

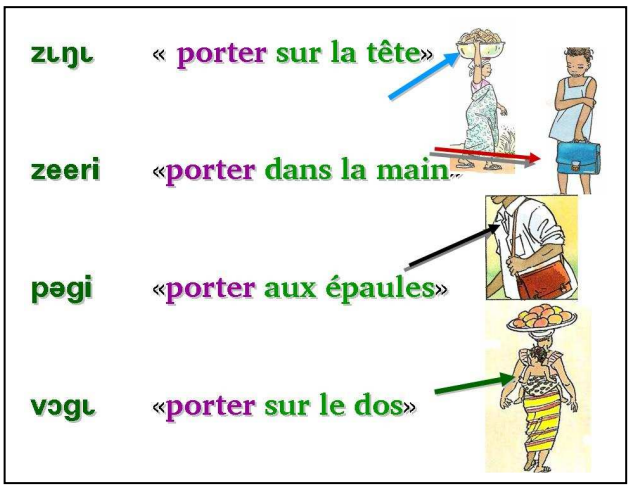

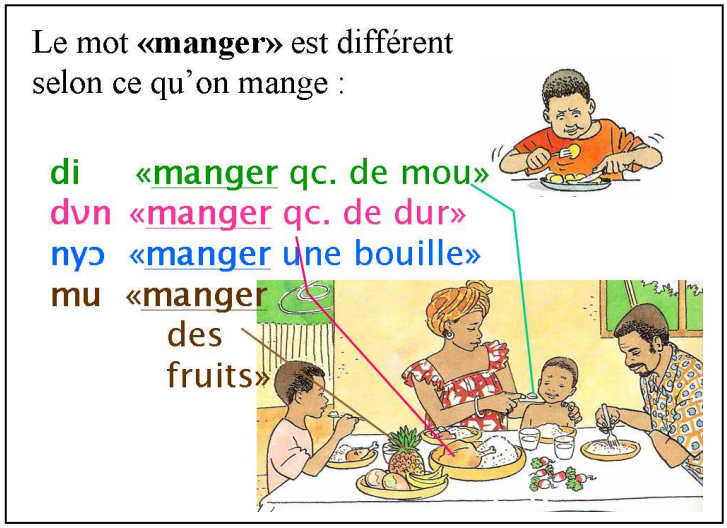

Cette diversité et richesse dans la langue nous a encore plus frappés lorsque nous avons fait des études sur les objets traditionnels kassem. Par exemple nous avons trouvé plus d'une douzaine de vases ou pots avec des tailles et des formes différentes et chacun a son propre mot.

Sur les pages suivantes nous avons énuméré et dessiné les différents objets traditionnels qui sont fabriqués par les Kassena eux-mêmes ou par leurs voisins. Nous les avons classés en 8 catégories.

2. Objets traditionnels

2. 1. Poteries
2. 2. Objets en bois et calebasses
2. 3. Objets tissés et objets en cuir
2. 4. Objets en fer et armes
2. 5. Vêtements et bijoux
2. 2. Instruments de musique
2. 7. Habitat
2. 8. Aliments

2. 1. Poteries

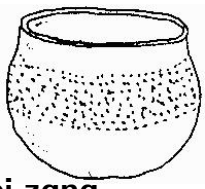

kambi-zaŋa
(nakənə, nakən-zaŋa)
grande marmite

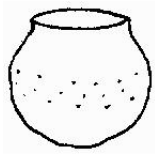

kambiə (nakambiə)
petite marmite

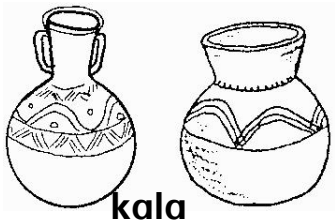

kala
pot de conservation

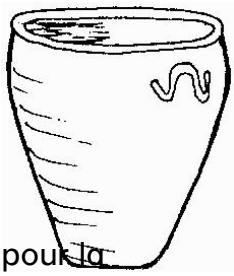

coro
récipient pour la fabrication du dolo (=bière)

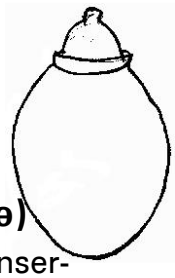

kambi-kamunu (kambi-niə)
pot pour conservation de céréales

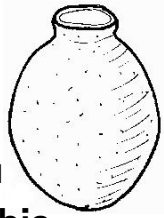

sana kambiə
pot pour préparer le dolo

kikərə
petit canari

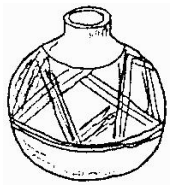

sana kɔɔrʊ
canari pour dolo

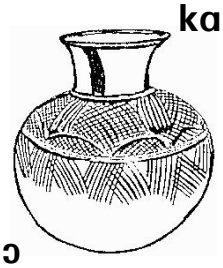

cɔlɔ
canari pour dolo rites traditionnels

kasam-bu
très petit pot pour beurre de karité

kabəl-bu
petit pot pour la sauce

dra
petite cruche pour les coutumes

kabələ
plat pour le repas

kasantana
assiette

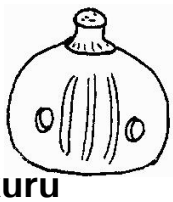

kuru
support du foyer

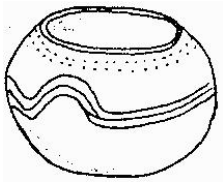

katara
pot pour enlever les termites

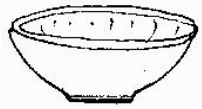

sankwara
râpe pour les feuilles d'haricots

dʊʊ (dɩn-dʊʊ)

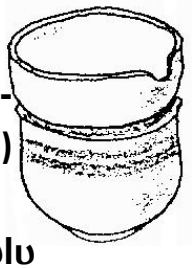

dɩsʊlʊ
filtre à potasse

cicoori
abreuvoir pour volaille

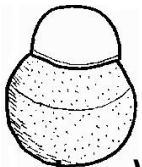

liri nakərə (jwəm nakərə)
pot pour médicaments tradition.

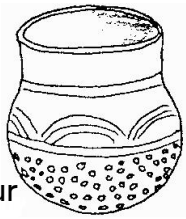

caa
pot pour sécher des aliments

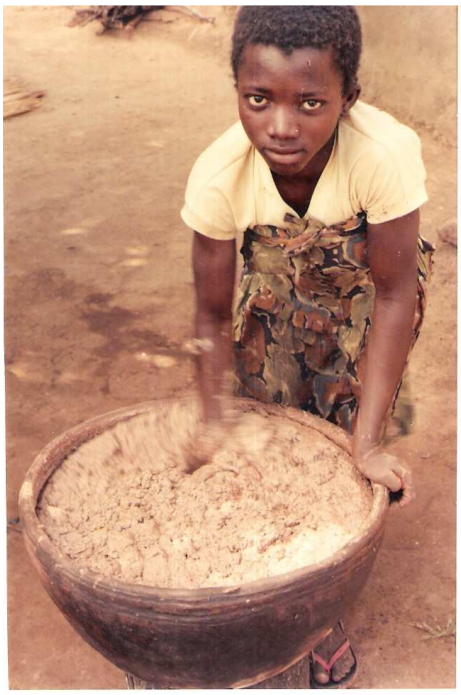

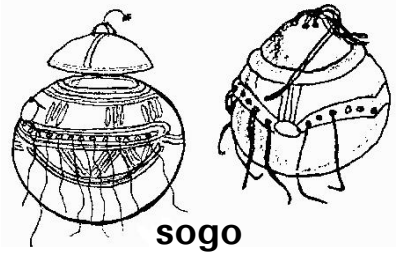

sogo
pot d'argile avec couvercle

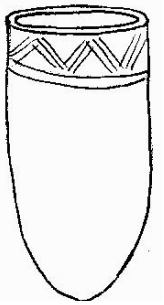

sʊndʊlʊ
pot pour la teinture

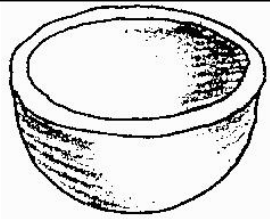

beeru kacuə (sankərə)
récipient pour préparer le beurre de karité

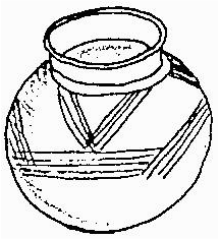

kɔɔrʊ
canari pour l'eau

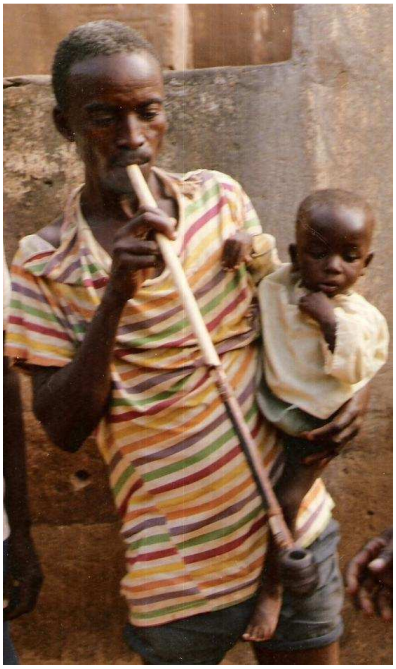

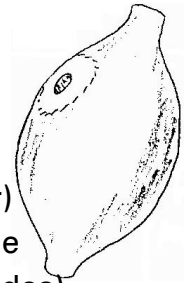

tikərə
grenier (à l'intérieur) (par exemple pour arachides)

min-zoŋo
lampe à huile

tadʊ-kolo
pipe

2. 2. Objets en bois et calebasses

yituŋu
tabouret

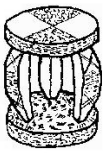

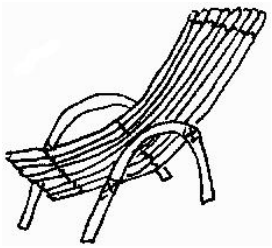

jangɔŋɔ
chaise, siège

tadʊa
pipe

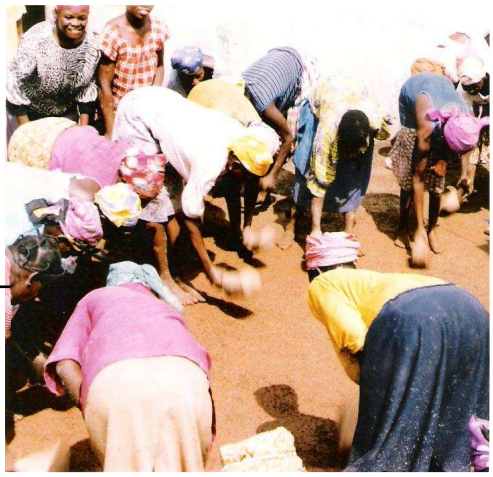

sampɪrɪ
bois pour damer

nanyuŋə
spatule

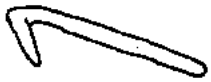

gwərə
manche de daba
ou de hachette

gambogo
bâton pour
jouer du "golf"

gəli
boule
de "golf"

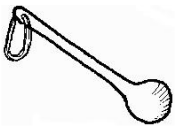

dagələ
bâton pour
taper

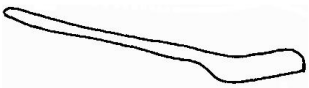

malɪ bâton
pour battre le mil
ou riz (fléau)

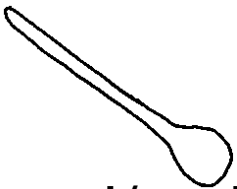

bagwəri (gwəri)
bois lourd (pour détruire)

paarɪ
piquet en bois

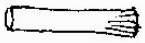

kandaa
cure- dents

sibiə
pilon

sankam
petit pilon
(pour noix
de karité)

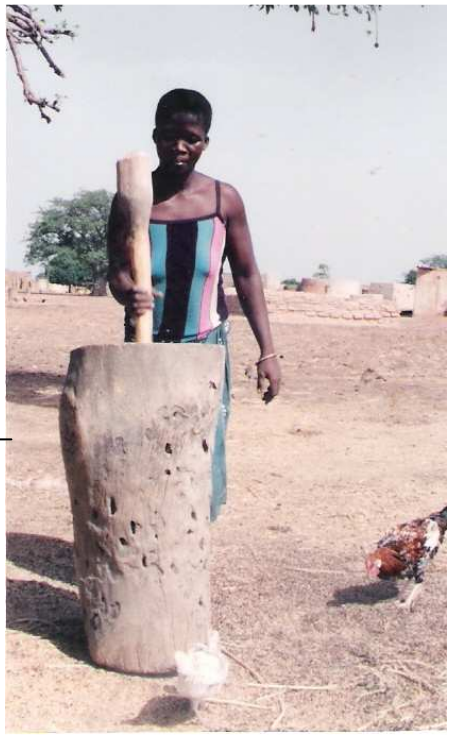

kazɔgɔ
mortier

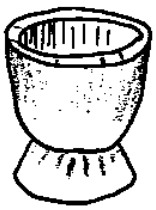

kazɔkərə
petit mortier
(pour condiments etc.)

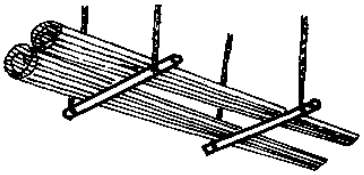

sampɔgɔ
étagère suspendue pour les nattes

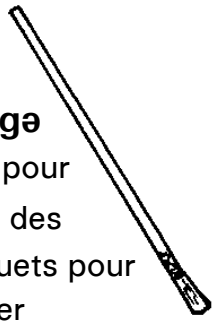

twəgə
outil pour faire des poquets pour semer

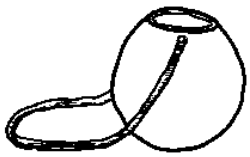

yigoŋo, yugoŋo
calebasse pour aller au champ

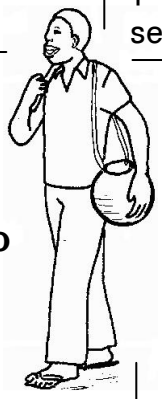

mun-duru
calebasse pour farine

zʊnwuru
petite calebasse où l'on met les grains à semer

zʊnbiə
petite calebasse pour mesurer

na-zʊŋa
calebasse pour l'eau

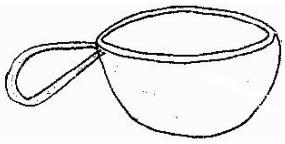

paara zʊŋa
grande calebasse pour servir

kunkolo
gourde en calebasse

kunkwələ
petite gourde

nanzʊŋa
cuillère, louche

duru
cuillère en corne de boeuf

nanjara
morceau de calebasse pour enlever le tô

zʊŋa
calebasse

zʊŋ-kɔgɔ
calebasse pour vanner

bwaŋa
calebasse pour mesurer des céréales

zʊŋ-kwaga
vieille calebasse

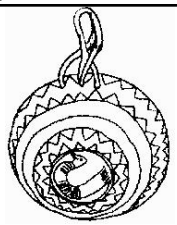

zʊŋ-lɪa
calebasse décorée

2. 3. Objets tissés et objets en cuir

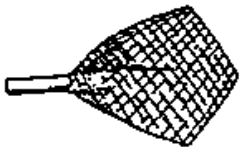

fulu
éventail

piiri
porte en secco

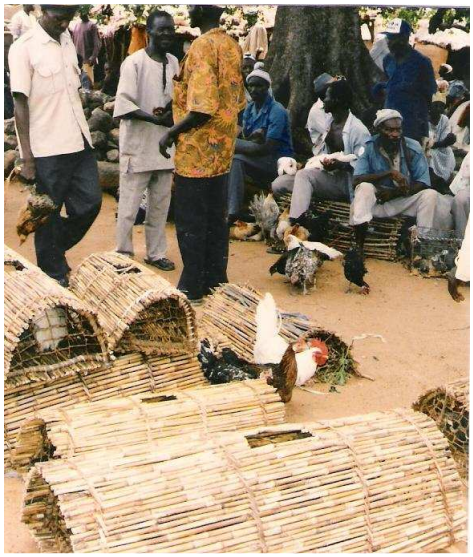

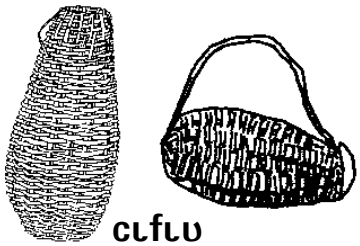

cɪfɪʊ
cage à volaille

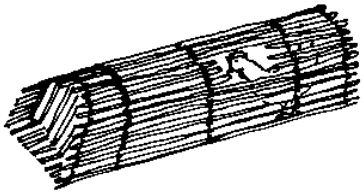

gungɔŋɔ
cage à volaille

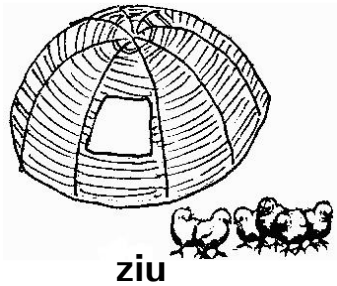

ziu
cage pour poussins

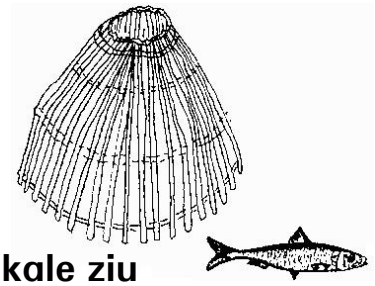

kale ziu
panier à pêche

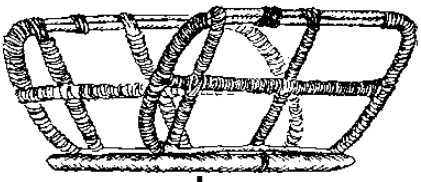

gwaka
porte-bagages (pour animaux)

ŋʊna
corde

pupwəənu
fibres pour fabriquer des cordes

bʊbɔɔ
fibres de plantes

cɪpʊŋa
corde de néré pour coudre des calebasses

kasɪ-sara
petite natte en tiges

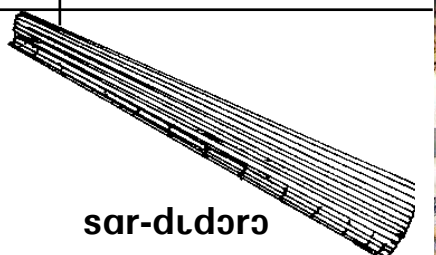

sar-dɪdɔrɔ
grande natte en tiges

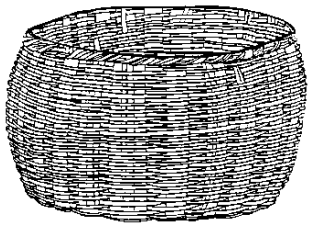

kayaa
panier faite de tiges

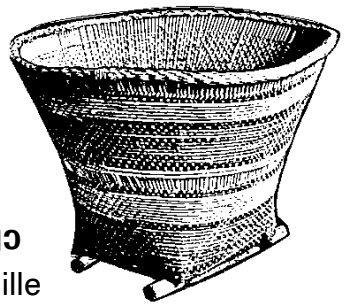

tɪtɔgɔ
corbeille

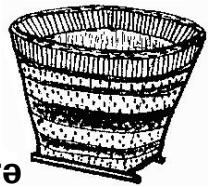

titəkərə
petit corbeille

napana
fronde

zɔrɔ
balai

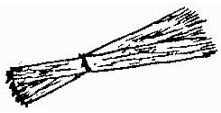

zɛ
balai fin

ŋun- tampɔgɔ
sac tissé pour berger

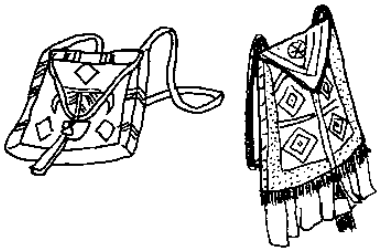

gɔgɔ tampɔgɔ
sacs en cuir

sɪzɛɛrɪ
filtre/tamis pour le son
de mil germé etc.

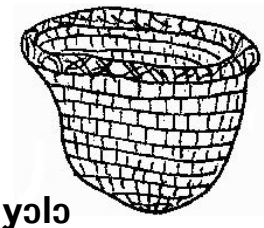

yɔlɔ
tamis pour laver
les grains de néré etc.

zɔnɔ
filet pour ranger
des calebasses,
macramé

kapurə
couvercle tissé

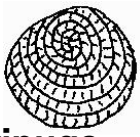

yipugə
chapeau
ou casque
tressé

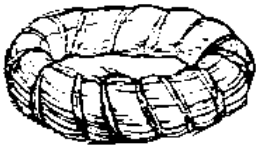

zɪgʊ
anneau à support
pour poser des pots
ou des calebasses

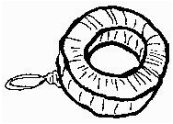

kazaga
coussinet pour
porter des
charges

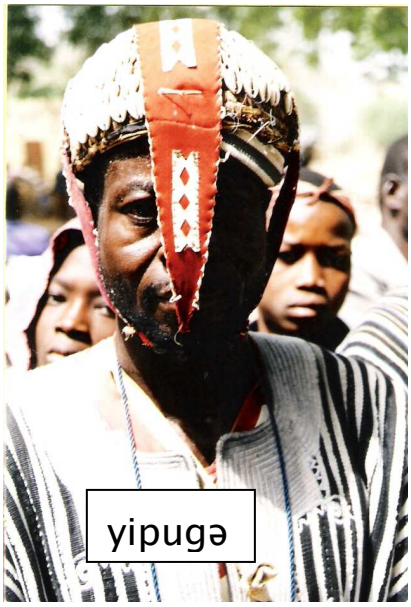

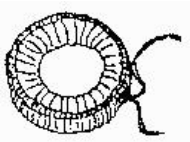

kaza-cɪga
petit anneau
à support

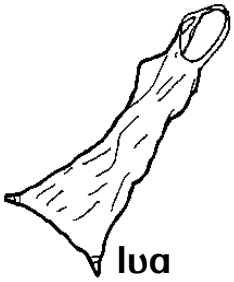

lʊa
petit sac en peau

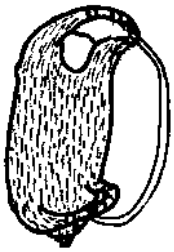

lɔɔ outre
sac en peau

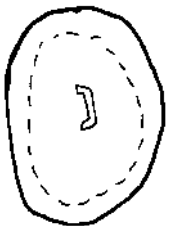

cɪ-kwaŋa (tɔn-tɪʊ)
bouclier

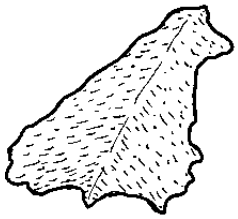

nantana
peau utilisé comme natte

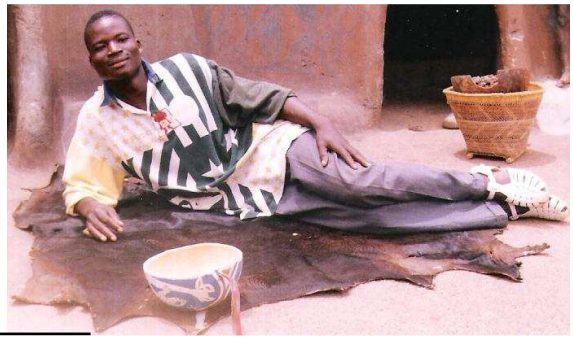

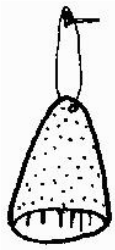

gar-lwe polo
porte-aiguilles

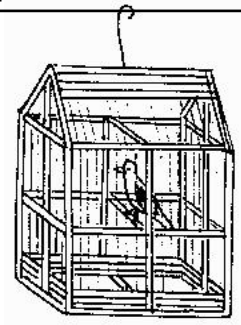

zuŋ-pogo
cage

2. 4. Objets en fer et armes

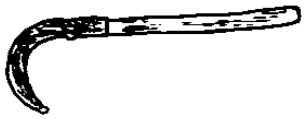

sʊkɔrɔ
faucille

karɩnte
coupe-coupe, machette

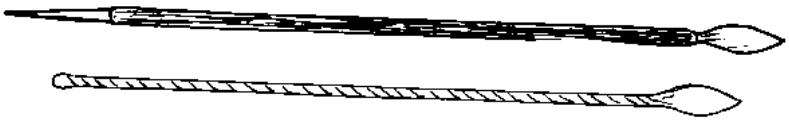

cicwe lance

gwəli
gourdin, massue pour la chasse

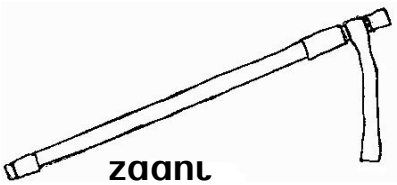

zaanɩ
matraque faite de bois, armé de fer (marteau de lutte)

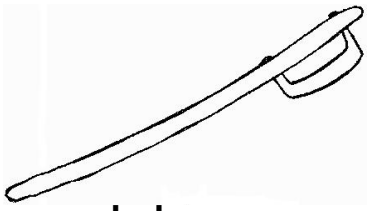

kalaŋa
hache de lutte

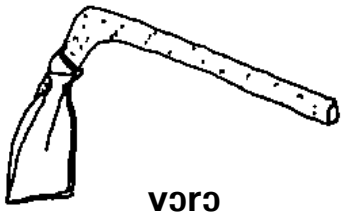

vɔrɔ
daba, houe

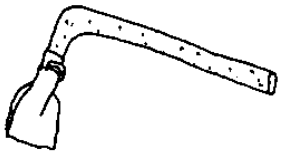

bidoori
vieille daba, daba usée

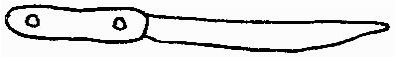

sʊpwəri (sipwəri)
machette ou couteau usé

swəli
marteau pour forge

min-zoŋo
lampe à huile en fer

mwa
cales pour fendre du bois

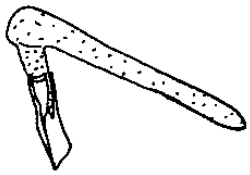

dooru
hachette pour sculpter

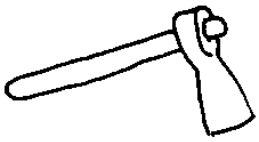

zɪŋɪnɪ
hache pour casser du bois

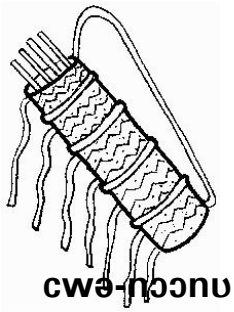

cwə-ɲɔɔnʊ
carquois en bois

cɪkɔgɔ
carquois en peau

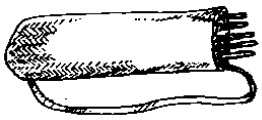

cɪmɪna
petit carquois en peau

cwə-lɔɔ, cwəŋə
carquois d'ornement

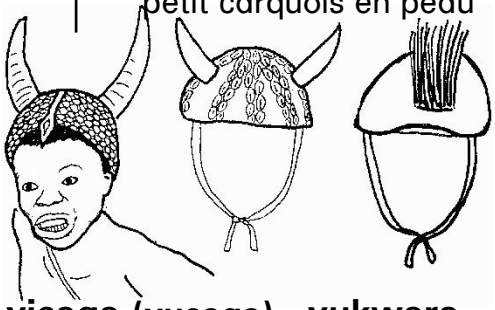

yicəgə (yucəgə), yukwərə
casque tressé ou en calebasse

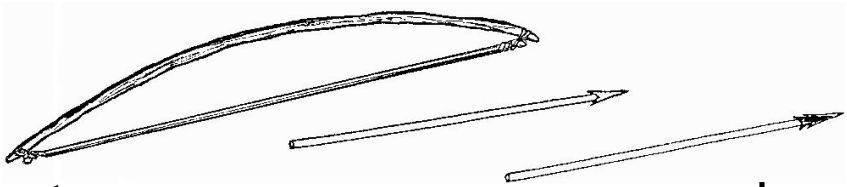

taŋa
arc

cɪnɪ
flèche

cɪ-sɪlɪ
flèche empoisonnée

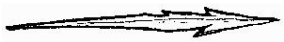

cɪnyɪa (cɪlɪmbu)
pointe de flèche avec crochets

cɪ-manswələ, (cɪ-sinswələ) cɪlɪmbu
pointe de flèche

fra
tige de flèche

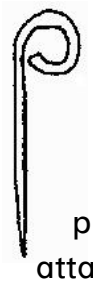

cɪ-paarɪ
piquet en fer (pour attacher des animaux)

fana
petit couteau
pour raser

sʊgʊ
couteau

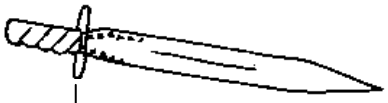

sʊ-lɔŋɔ
épée

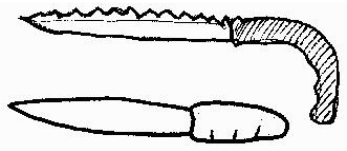

sʊ-zɔɔ
poignard

poŋo lame traditionnelle, couteau pour l'excision

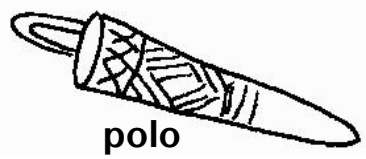

polo
fourreau

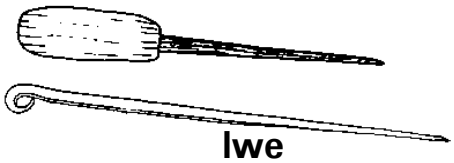

lwe
aiguille, poinçon
(pour calebasses)

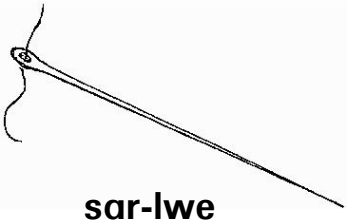

sar-lwe
aiguille (pour
tisser des nattes etc.)

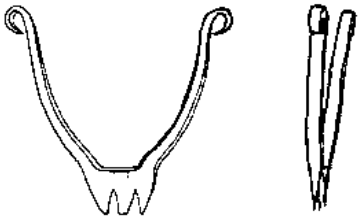

nacɔrɔ
éperons

Chevalier étranger à la recherche d'esclaves. (voir livre "Traces de l'histoire Kassena"

2. 5. Vêtements et bijoux

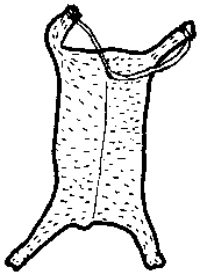

tankɔlɔ
peau
pour porter
comme habit

banaa
costume
kassena,
boubou

kasaa
grand
boubou

gar-kur-cɩnɔlɔ
pantalons

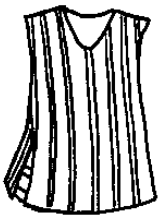

gar-bu
gar-bwərə
boubou sans manches

garyi
bande de tissu

kajugu
tissu enroulé pour
porter des charges

yipugə
bonnet

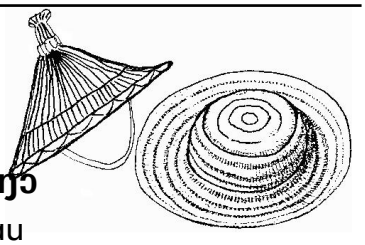

nakɔŋɔ
chapeau

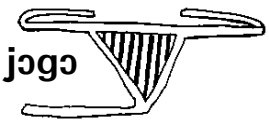

jɔgɔ

caleçon d'homme,
cache-sexe
triangulaire

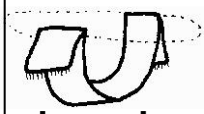

kamala
slip pour
femme

namara
ceinture des guerriers

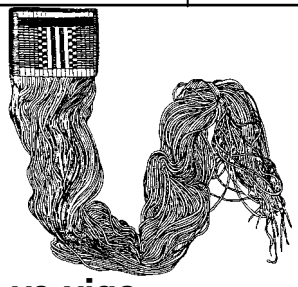

vɔ-yigə
cache-sexe avant (femmes)

vɔ-puŋu
cache-sexe
arrière (femmes)

təŋə vala
ceinture en paille

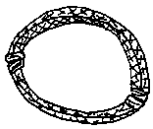

nancana
jɪŋa vala,
bracelet en paille

nagunə zoŋo
chaînette pour jambe

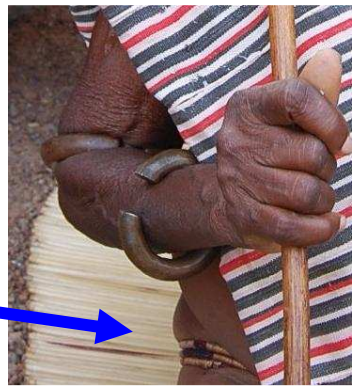

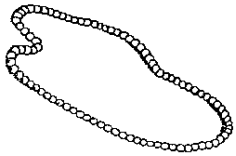

təŋə zɔŋɔ
ceinture en perles

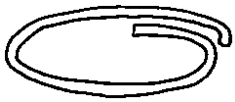

təŋə vʊa
ceinture en tissu

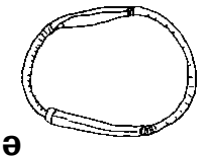

kilə
ceinture en cuir

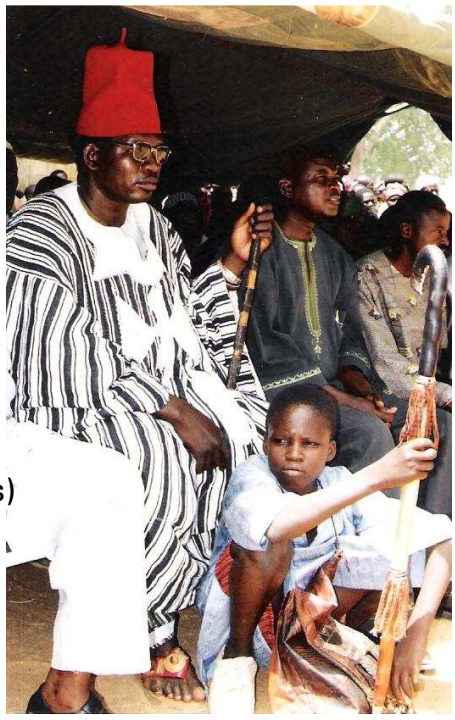

bɑ-zɔŋɔ
collier en perles

zɔn-bili
collier à grandes perles

cana
amulette en laiton (pour enfants)

zwa-kwana
boucles d'oreilles

nacəgə
canne, bâton

səbu-poŋo
cauris (pour la décoration)

jafʊlɩ (nafʊlɩ)
bague, anneau en métal

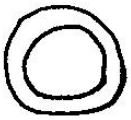

nafʊlɩ (jafʊlɩ)
anneau en ivoire (ou en dents de phacochère)

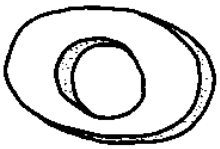

sɛ (swɛ)
bracelet en ivoire

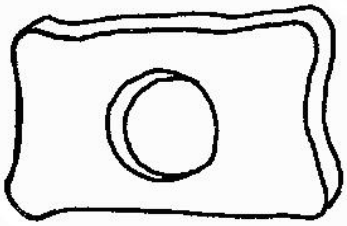

sɛ gungolo
bracelet en ivoire (rectangulaire)

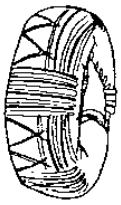

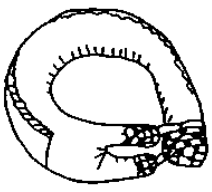

pwalɩ
bracelet en cuire

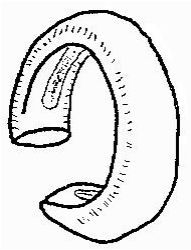

cana baŋa
bracelet en laiton

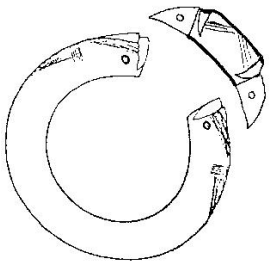

baŋ-bɔra
b. avec ouverture

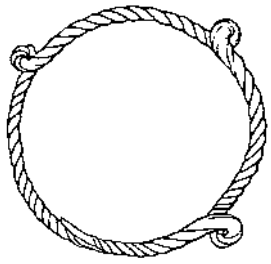

baŋ-jijugə (baŋ-jara)
bracelet en fer torsadé

baŋ-sɪŋa
bracelet en cuivre et en fer

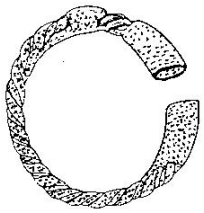

kalɪm-baŋa
bracelet noir (pour coutumes)

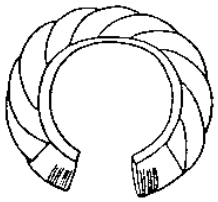

baŋ-poŋo (cana poŋo)
bracelet en aluminium

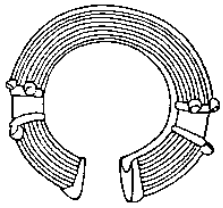

pupwe
bracelet pour pied (chef)

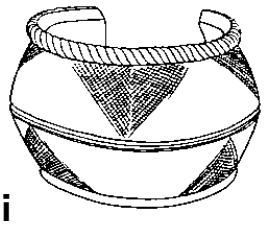

nakogli
bracelet large pour pied

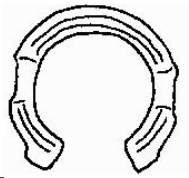

najulu
bracelet pour pied

jʊŋa kandwa-pupuru

bracelet en pierre

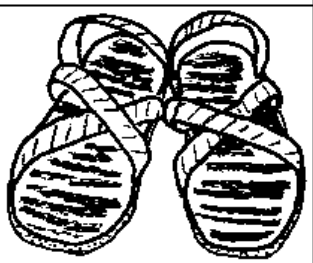

natrɪ kalɛɛna
sandales en peau

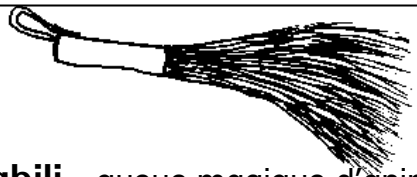

nabili queue magique d'animal pour protection

2. 6. Instruments de musique

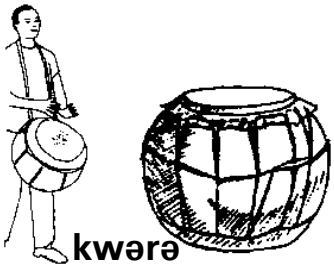

kwərə
tam-tam en calebasse

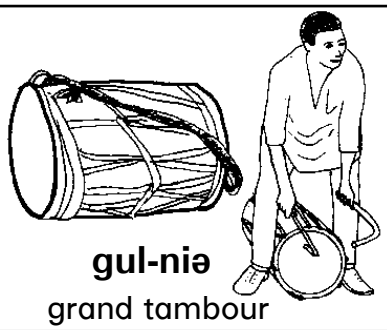

gul-niə
grand tambour

gul-bala
tambour

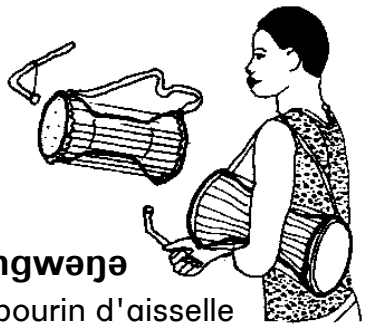

gungwəŋə
tambourin d'aisselle

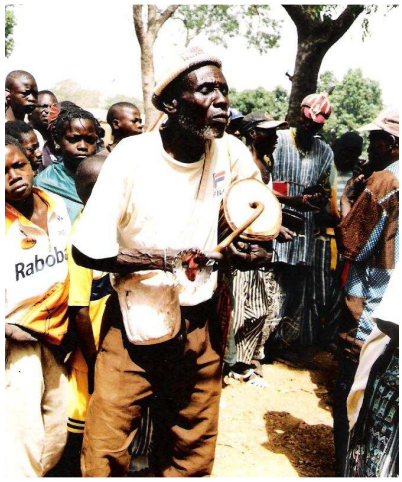

natɔɔnɪ
grande flûte

wu-pɔnɔ
ensemble de sept sifflets

cɔnɔ (wu-gɔnɔ)
sifflet principal

wuə
flûte, sifflet

wu-zaga (wuniə)
2 sifflets (wu-zaniə)

wu-saŋa (wu-sɪa)
3 sifflets **(wu-sɛniə)**

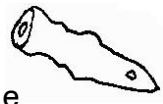

dɔgɔ wuə
flûte en argile

wu-gara (wu-bala)
1 sifflet **(wu-sɛbɪa)**

kampʊʊ
flûte en tige
de sorgho

kalantərə
flûte en tige
de sorgho

nasənə
sifflet à
trois trous

natam
sifflet à
deux trous

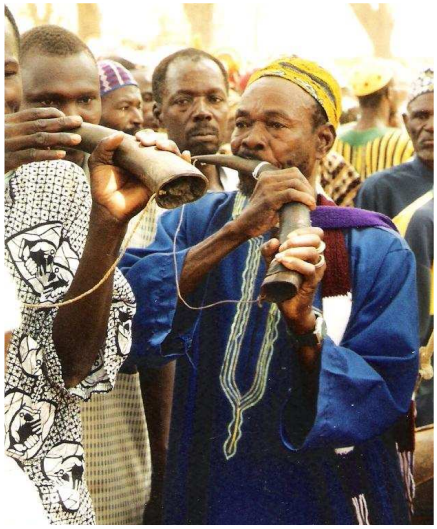

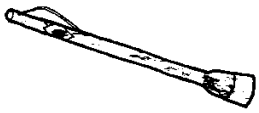

naŋwaga
bois pour siffler

nabɔnɔ
corne pour siffler

nawurə
petite corne
pour siffler

namunu
corne de cobe

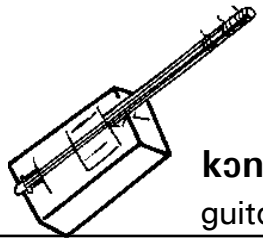

kɔnɔ
guitare

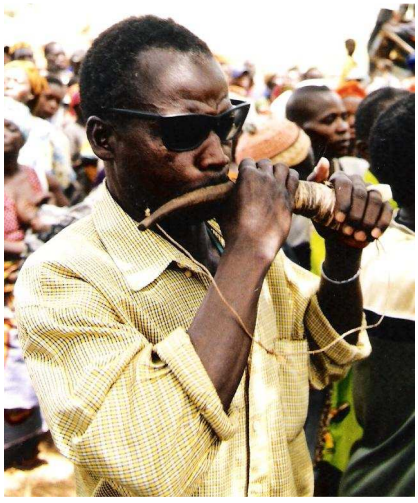

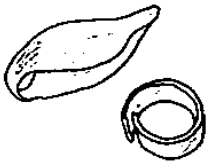

kwaŋa
castagnette en fer

tasɔɔna,
nasɔɔna
(naŋɔgɔla)
crécelle en fer
pour les jambes

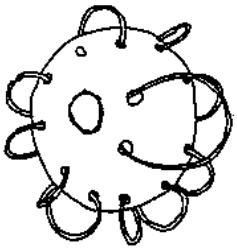

sɪnsɪŋa
crécelle plate

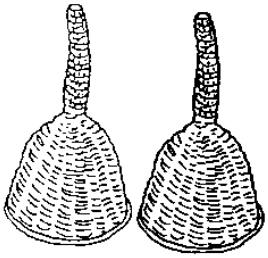

sɪnyɛgullu
crécelles

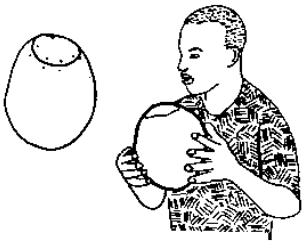

sɪnyɔŋɔ
crécelle ronde

sɪnyɛ
crécelle en morceaux
de calebasse

jɔŋɔ zʊŋa
calebasse pour
taper avec les main

2. 7. Habitat — La concession kassena

Les villages kassena sont constitués de concessions qui regroupent les personnes d'une même famille, sur plusieurs générations. Les hommes s'occupent de la construction ou de la réfection des cases durant la saison sèche, tandis que les femmes crépissent et décorent les murs. Le matériau de base est le banco, mélange de terre et de bouse.

Les **formes des cases** sont liées au statut des occupants :

- les cases rondes au toit de paille (*dra*) sont réservées aux jeunes gens célibataires

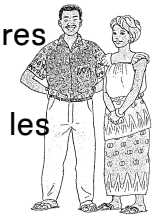

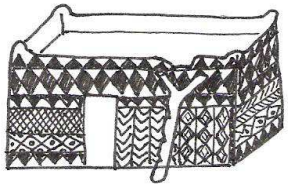

- Les cases rectangulaires (*mangolo*) couvertes en terrasse sont pour les jeunes couples

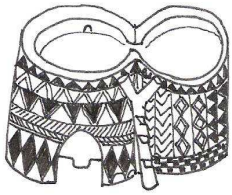

- Les maisons bilobées (en forme de huit ∞, *di-niə* et *di-yuu*) sont occupées par les vieilles femmes et les enfants en bas âge.

Unités d'habitation et **greniers** sont repartis autour d'un espace central *naboo* réservé au bétail.

Une seule **porte** étroite relie cet ensemble clos à l'extérieur.

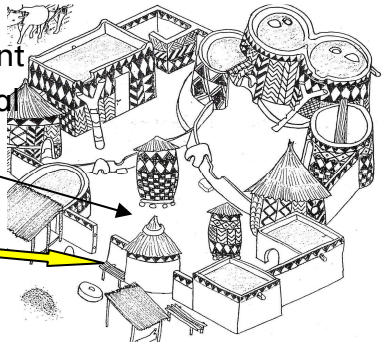

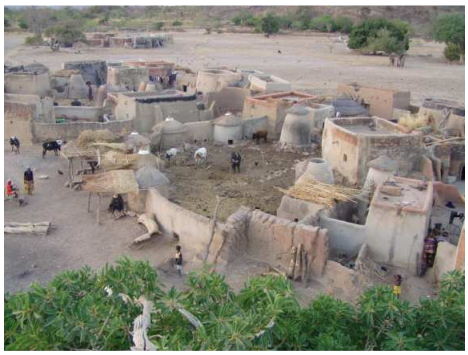

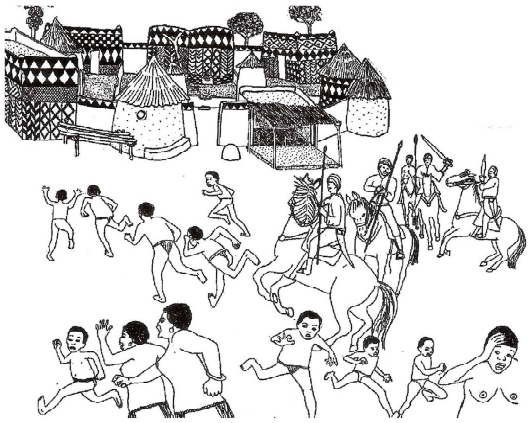

La concession, conçue comme une forteresse, devait permettre aux occupants de résister à un siège ennemi, courant au XIXe siècle (voir le livre *« Traces de l'histoire des kassena » par Niggli*).

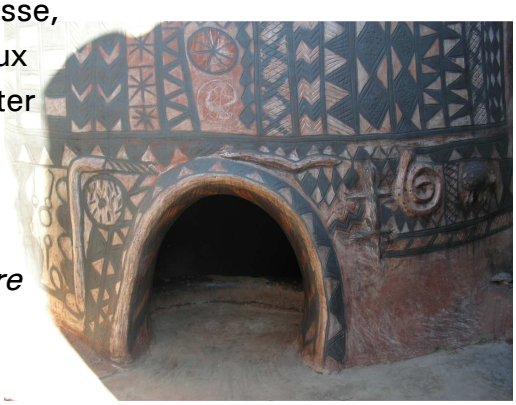

Les petits murs qu'il faut franchir avant d'entrer dans la courette et dans la *di-niə* protègent :

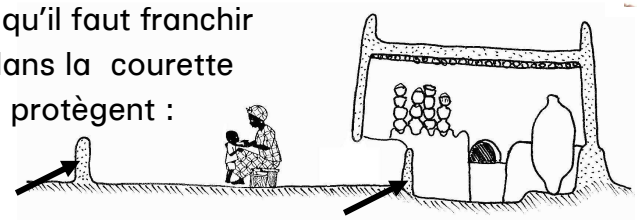

- contre le vent et la pluie

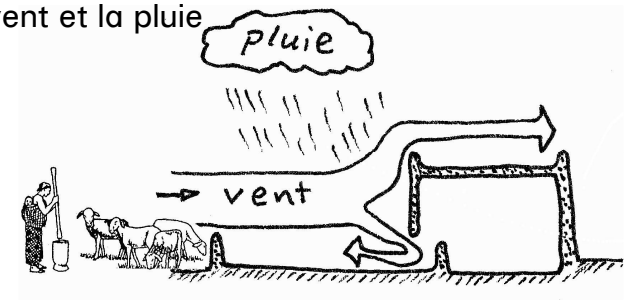

- contre des animaux sauvages et des ennemis qui autrefois assaillaient les habitants

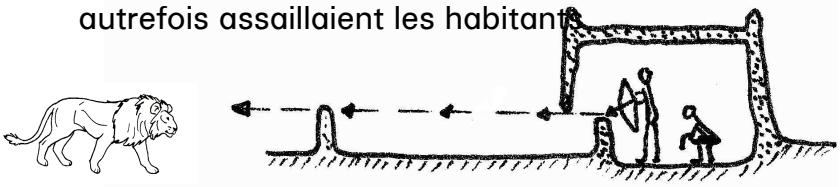

Eléments d'une concession kassena

1. ***di-niə*** chambre principale
2. ***di-yuu*** chambre annexe
3. ***kaligoŋo*** cuisine sans toit
4. ***napɔrɔ*** antichambre ou salon
5. ***yaswɩa digə*** douche
6. ***digə, mangolo*** maison rectangulaire
7. ***dra*** case ronde
8. ***nankɔŋɔ*** chambre à l'entrée principale
9. ***tugu*** poulailler ou abri pour moutons et chèvres
10. ***tulə*** grenier
11. ***luguri*** pondoir
12. ***pwəŋə*** hangar
13. ***yibeeli*** tombeau ***nabaarɩ*** autel ancestral
14. ***kəbrə*** mur
15. ***dapalɩ*** banquette en rondin
16. ***bimbim*** plateforme élevée
17. ***kʊnkɔlɔ*** courette
18. ***naboo*** enclos ou cour pour bétail
19. ***sɔŋɔ ni*** entrée principale
20. ***kadugə*** champ familial autour de la maison
21. ***cicwəŋə, mancoŋo, kara*** place devant une concession
22. ***tasugu*** chapeau du grenier
23. ***galsɩga*** passage dans le mur
24. ***dagara*** bois pour fermer l'entrée
25. ***jwəni*** autel, fétiche
26. ***puuri*** tas d'ordures,
27. ***tiu, culu tiu*** arbre, arbre sacré
28. ***talaŋa*** champ de maïs et de légumes
29. ***taworo*** champ pour les plantes de tabac

kasɪna sɔŋɔ *concession kasɪna*

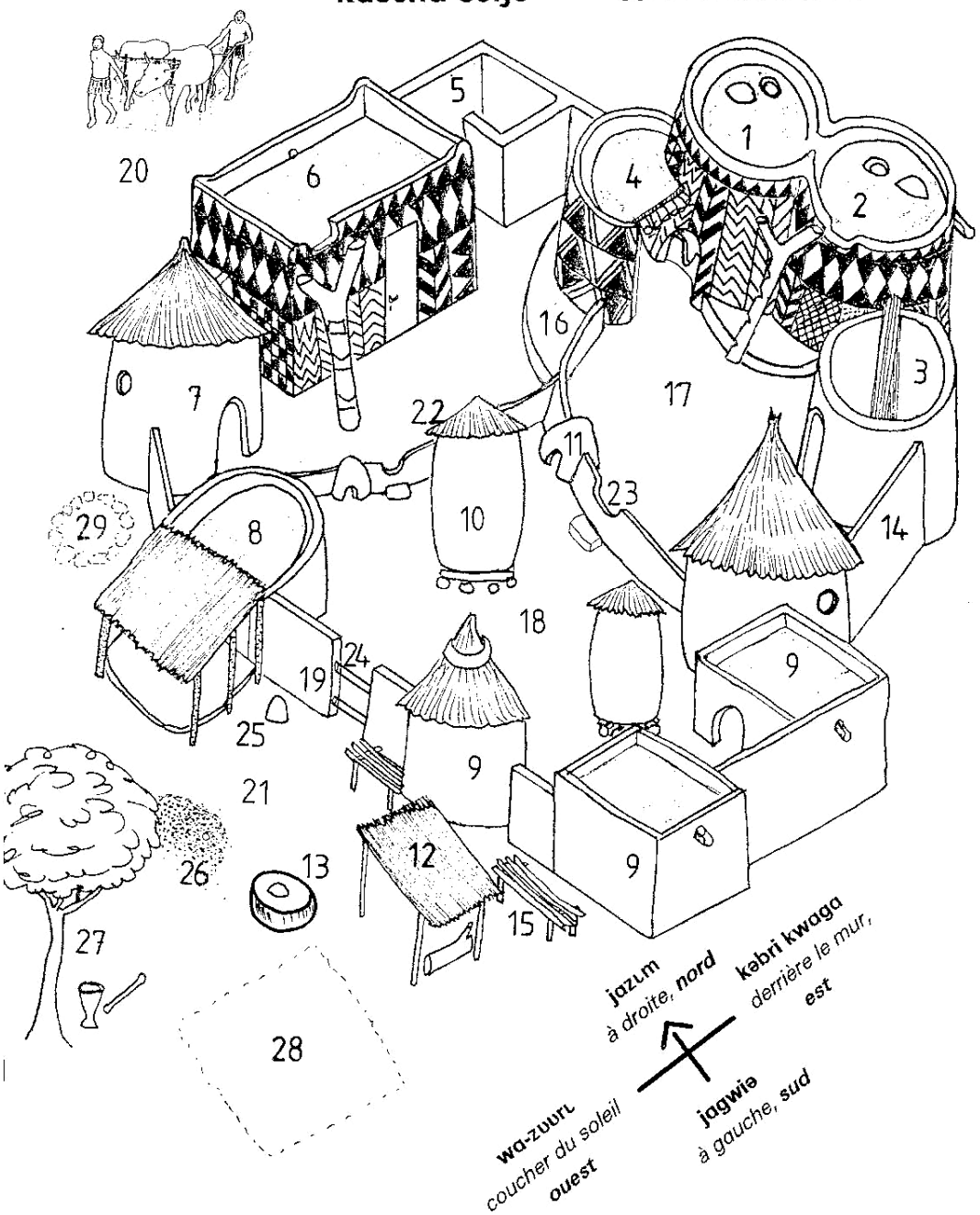

di-niə dɩ di-yuu

maison principale ou « chambre mère »
et chambre annexe ou cuisine intérieure

1. ***natooni*** ouverture dans le toit ou cheminée
2. ***fra*** égout
3. ***kurə*** foyer
4. ***nɔŋɔ*** moulin
5. ***nɔŋ-gwaalɩ*** trou pour farine
6. ***namim*** pierre pour moudre
7. ***ywe*** poteau fourchu
8. ***garbaŋa*** lit en banco
9. ***gwaŋa*** bois pour accrocher des carquois et autres objets
10. ***cirəyigə*** support en banco pour les pots
11. ***sampɔgɔ*** étagère pour les nattes
12. ***zɔnɔ*** filet pour ranger des calebasses, macramé
13. ***tikərə*** grenier intérieur (pour arachides etc.)
14. ***bəŋə*** (pl. *be*) poutre
15. ***dɔŋɔ*** (pl. *daanʊ*) bois pour faire la terrasse
16. ***gɔrɔ*** (**gara**) endroit où l'on garde le bois en réserve pour cuisiner
17. ***sarɩ*** nattes
18. ***soru, kabəli, kalɩ*** différents pots de conservation
19. ***kambi*** marmites
20. digə ni entrée

Di-niə maison principale ou « chambre mère »

di-yuu chambre annexe ou cuisine intérieure

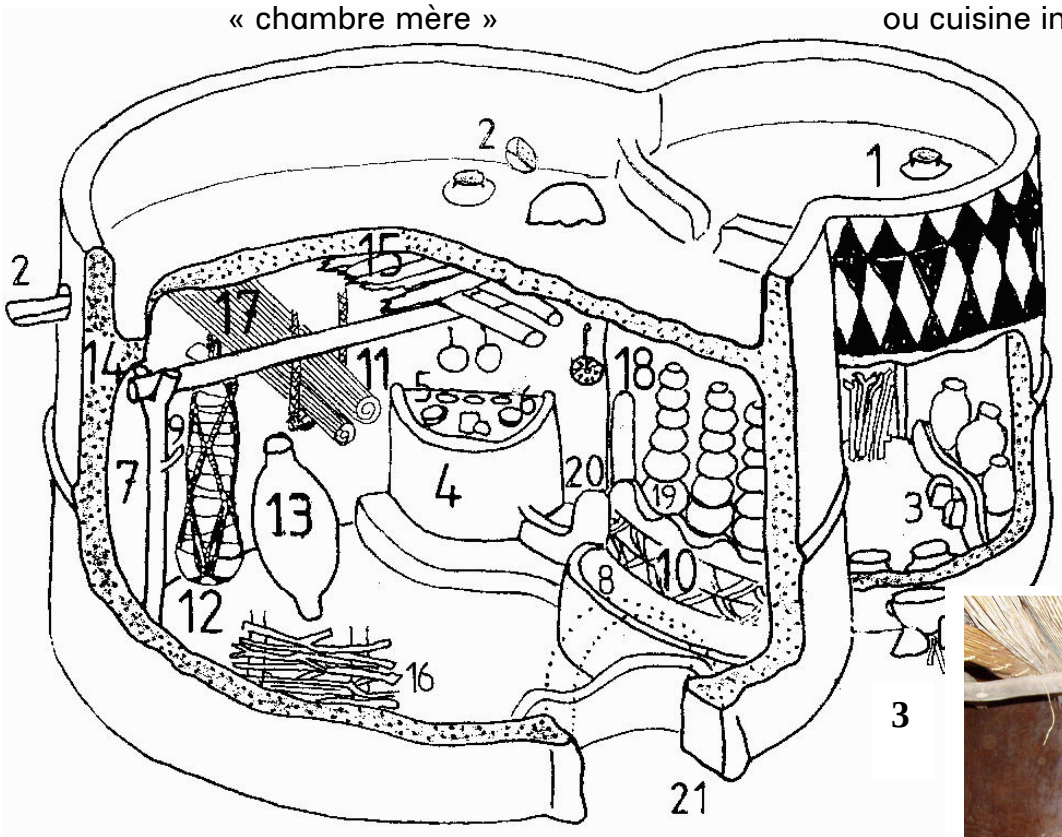

mangolo case rectangulaire

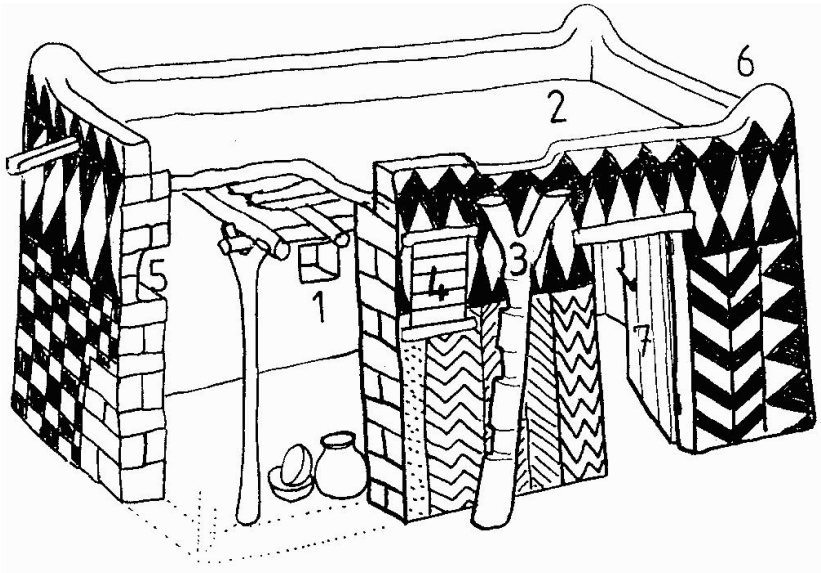

1. ***cawe***
   petite fenêtre
2. ***nayuu***
   toit plat en terrasse
3. ***natəm***
   échelle
4. ***takoro***
   fenêtre
5. ***digə gugoro***
   niche pour ranger des choses
6. ***nawarɩ*** bord du toit avec angles saillants
7. ***boro*** porte

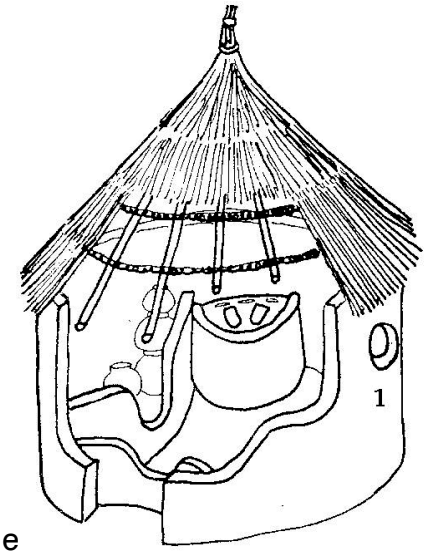

dra case ronde

L'art décoratif des maisons

Pendant les mois de mars à mai les femmes décorent les maisons. En utilisant des plumes de pintades comme pinceau, elles dessinent des symboles qui devront porter chance au lieu, préserver les récoltes et maintenir les ancêtres dans les mémoires.

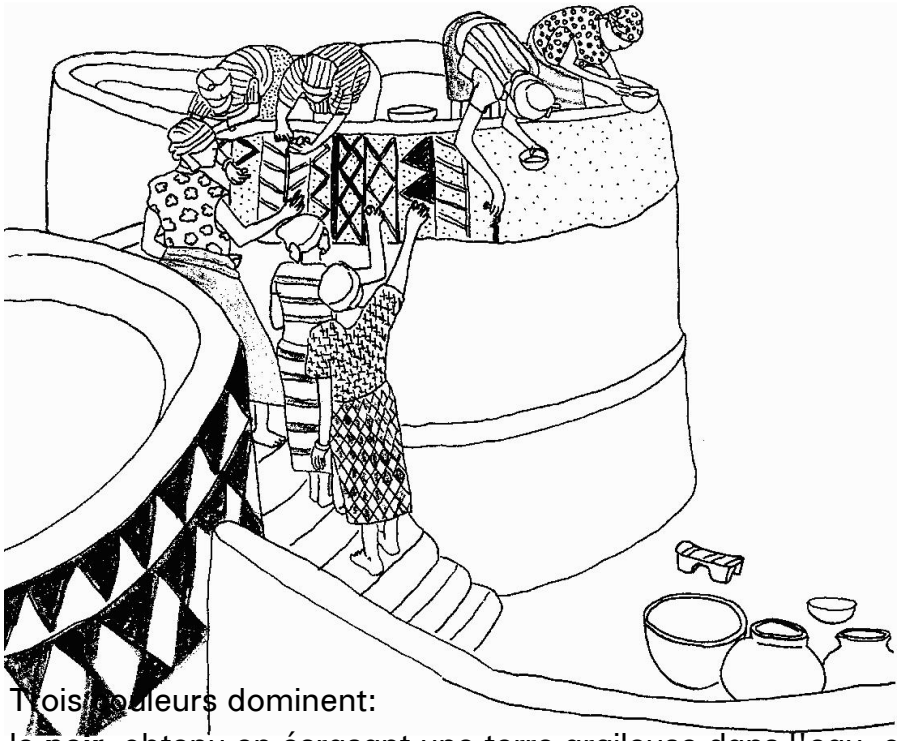

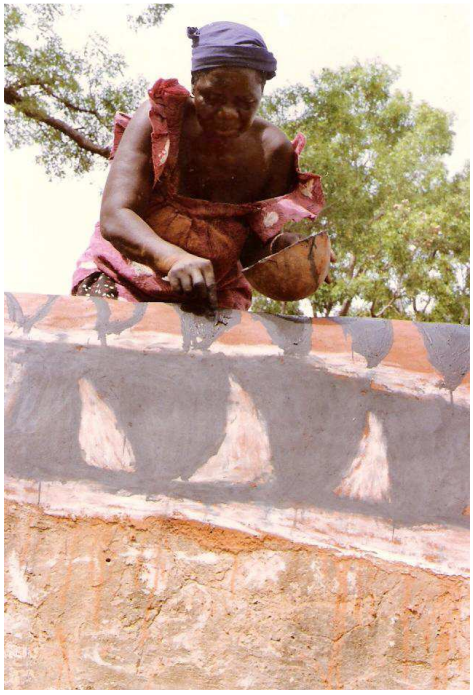

Trois couleurs dominent:
le **noir**, obtenu en écrasant une terre argileuse dans l'eau, ou de goudron; le **blanc**, symbole de pureté et de beauté, qui vient du kaolin, sorte de pierre calcaire; et le **rouge** latérite, synonyme de puissance.
La décoration des murs est une **expression artistique** et en même temps une **protection de la surface du mur**.

Il y a deux manières de faire le décor :
La technique traditionnelle et la technique contemporaine **au goudron**.
La technique traditionnelle induit un décor sur fond brun rouge, tandis que celle du goudron, induit un décor sur fond blanc.

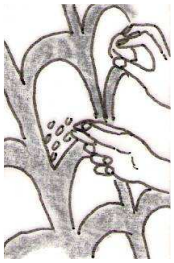

Exemples de représentations abstraites ou figuratives :

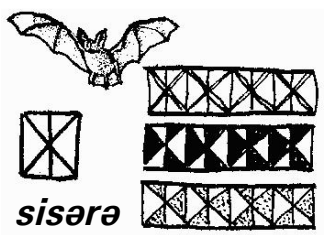

sisərə
chauve-souris, vampire

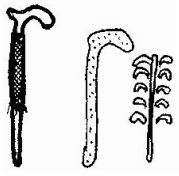

nacəgə
canne

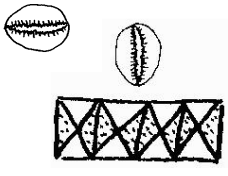

səbu-poŋo
cauris

Reliefs

dɩɩ

python, boa

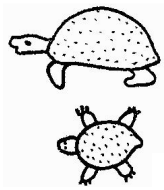

kajambwəgə

tortue

nyʊŋʊ

crocodile, « caïman »

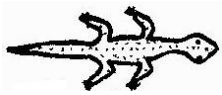

balogo

margouillat

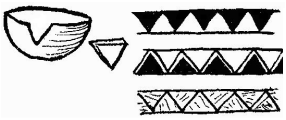

zʊn-bwəri

morceau de calebasse

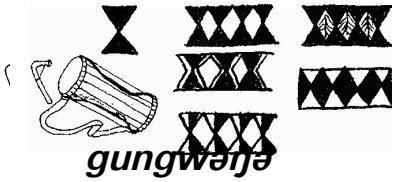

gungwəlʲə

tambourin d'aisselle

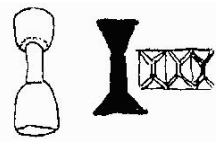

sankam

petit pilon

mɩna

mil

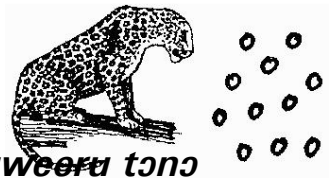

gweeɾa tɔnɔ

peau de panthère

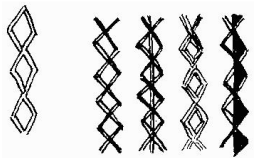

zɔnɔ

filet pour ranger des calebasses

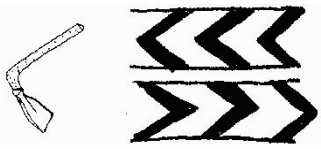

vɔrɔ

daba

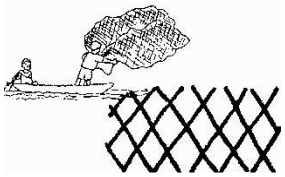

bʊra

filets

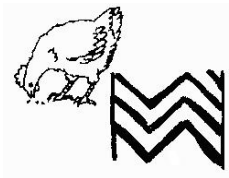

coro nɛ

pattes de poules

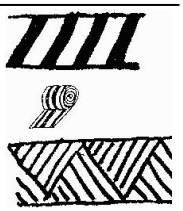

garyiə

tissu bande d'étoffe

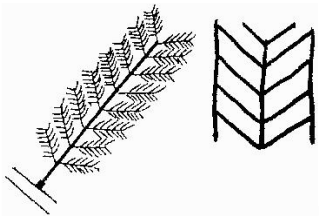

sun-zaga
feuilles du néré

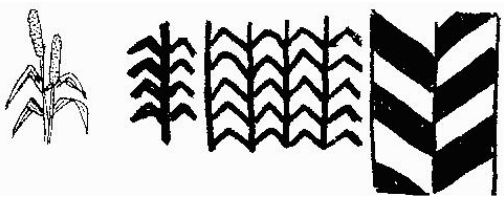

mɩn-vɔɔrɔ ; kasugu
feuilles de mi ;l tiges de mil

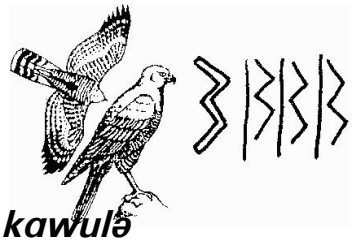

kawulə
ailes d'épervier

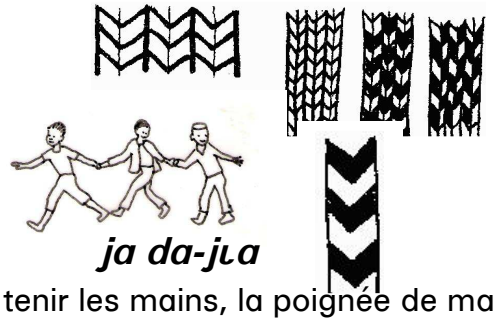

ja da-jɩa
tenir les mains, la poignée de main

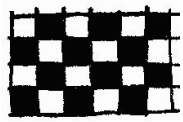

saba
amulettes de protection

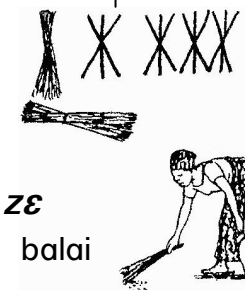

zɛ
balai

paworo
parapluie, parasoleil

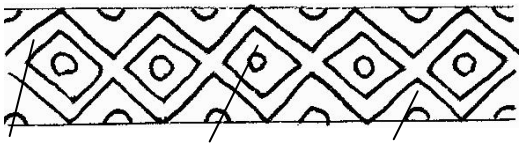

zɔnɔ macramé

cana lune

wɛzuŋə cicatrice faciale

cɩlɩmbu
pointes de flèche

Technique traditionnelle

L'homme construit, la femme embellit...

Préparation du mur : Le mur reçoit un enduit (*dwərə*) constitué de terre argileuse et de bouses.

Enduit, support des peintures : Le mur reçoit une couche d'un enduit constitué de terre rouge argileuse à laquelle on intègre l'eau de cuisson (*bra*) des cosses de néré qui sera maintenu frais pendant toute l'exécution du décor mural. Cette terre
extraite est d'abord broyée et pilée dans

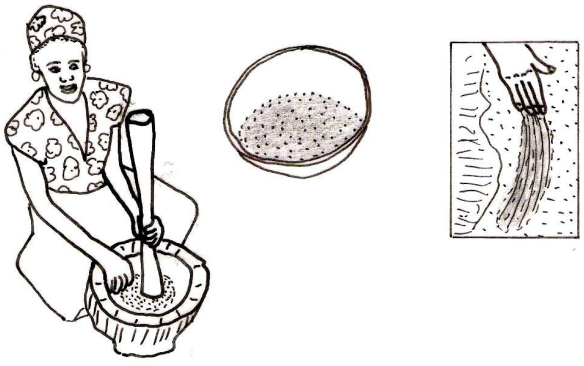

un mortier à l'aide d'un pilon. Filtrée ensuite au moyen d'un tamis fait de fibres végétales, la poudre ainsi obtenue est mélangée avec l'eau de décoction de néré dans de grandes bassines.

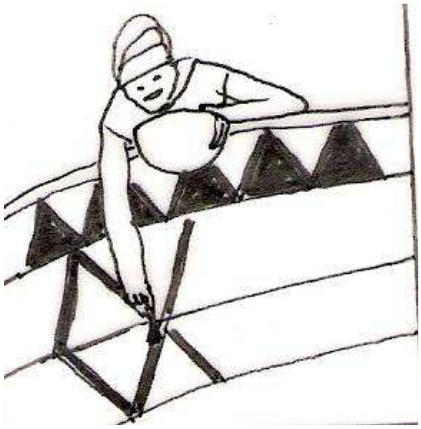

Cet enduit est appelé *solo suŋu* à l'état de boue souple et plastique va recouvrir entièrement le mur de banco. Il est plaqué manuellement, ensuite on lisse la surface au moyen d'une pierre dure et polie (*lwe*).

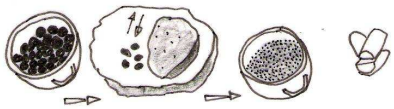

Le traçage des motifs : Les femmes utilisent du graphite (carbone naturel) gris noir, tendre et friable. L'outil utilisé est une plume de poule ou de pintade. Le traçage s'effectue toujours en premier lieu dans la partie supérieure de la construction.

Parfois les femmes font aussi des gravures. Ces gravures canalisent le ruissellement des pluies, diminuant ainsi l'érosion des surfaces agressées et facilitent son évacuation.

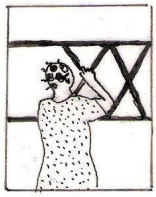

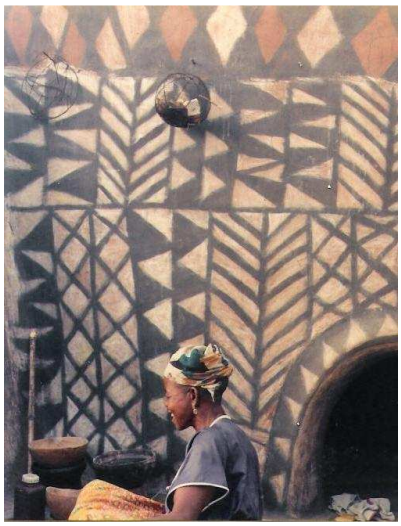

La mise en couleur : Progressivement le mur est recouvert de motifs tracés en noir sur le fond brun rouge. Ensuite on remplit de noir certaines espaces et de blanc certains autres.

Le remplissage noir se fait avec le même caillou noir. Par contre, les espaces en blancs le sont remplis grâce à l'emploi d'une pierre blanche (silicate naturel de magnésium = talc) que les femmes frottent avec un mouvement de va-et-vient ou un mouvement circulaire sur l'enduit encore humide. Avant que l'ensemble du décor ne soit sec, les femmes polissent la surface à la pierre dure pour « serrer » l'enduit.

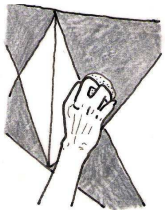

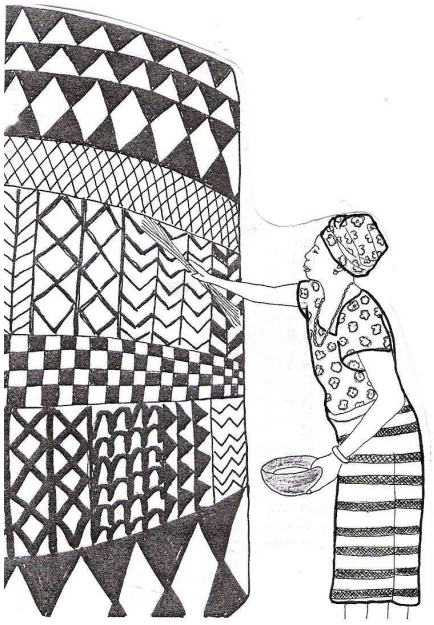

La protection des peintures par vernis :
L'eau de décoction des cosses de néré est aspergée à l'aide d'un balai contre le mur comme film protecteur.

Technique au goudron

L'enduit des peintures : On met à cuire dans un grand chaudron les cosses de néré. La terre pour la confection de l'enduit est travaillée à la daba pour l'écraser. On ajoute ensuite du goudron chaud et l'eau de néré. Le mélange se fait en foulant avec les pieds.
Ensuite les femmes utilisent ce mélange pour enduire le mur à la main. Le lissage final se fait avec une pierre dure.

Les femmes utilisent le caillou blanc (du talc) et le déposent par frottement contre l'enduit frais sur la totalité de la surface et constituent un fond pour le décor. C'est donc sur une surface totalement blanche, lisse et absorbante que le décor se fera. On laisse sécher ce fond blanc pendant deux ou trois jours avant d'y mettre les motifs en noir.

Traçage et remplissage des motifs :
Les femmes tracent maintenant les motifs avec un pinceau et c'est avec un chiffon trempé dans le goudron qu'on exécute les signes.

6. 8. Aliments

ntɪmpoonə
petit mil (120 jours)
récolte : nov.-déc.

caara
mil hâtif (60 jours)
juillet - août

banyɪɪrʊ
petit sorgho gris
novembre – déc.

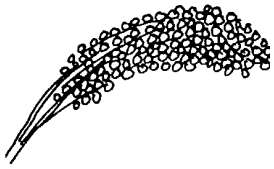

bəniŋə
sorgho blanc
récolte : nov. - déc.

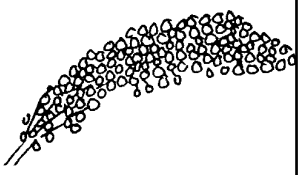

kadaga (kadaa)
sorgho rouge
sept. - octobre

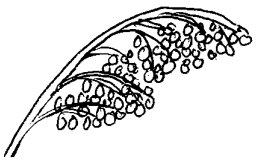

yara
sorgho gris
novembre - décembre

mumunə
riz
récolte : oct. - nov.

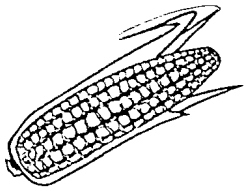

kamaana
maïs
sept. - octobre

gwə
noix de cola

siə
pois de terre
septembre – octobre

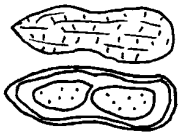

nangur-nɔɔnʊ
arachides (4 mois)
récolte : oct. - nov.

nangur-kaca
arachides (2 mois)
sept. - octobre

pɪ
igname
novembre – décembre

nanluguri
patates douces
récolte : sept. - oct.

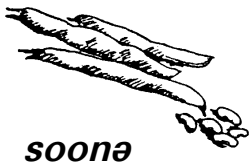

soonə
haricots
oct. - novembre

gaanɪ
courge (curcurbita pe.)
septembre - octobre

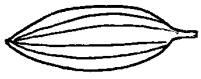

jambwalɪ
aubergine (Luffa cyl)
récolte : août - sept.

cələmi
aubergine
sept. - octobre

cəlmantuə
tomate
août - septembre

nanjuə
piment
récolte : sept. - oct.

kampɛɛsa
fabirama
sept. - octobre

pwəri
gombo
juillet - octobre

nyasaŋ-biə
sésame
oct. - nov.

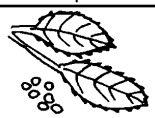

kanzaga
oseille (dah)
juin - nov.

vɩʊ
oseille
sept. - oct.

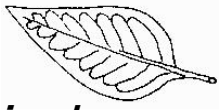

jambassɔɔnɩ
feuilles (cassia tora)
oct. - nov.

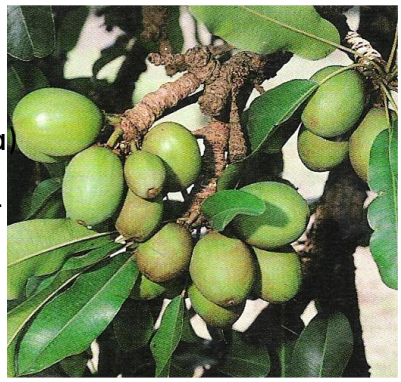

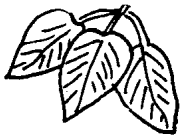

saa
feuilles de haricots
juin - sept.

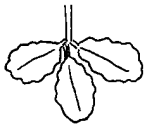

ayoyo
herbacée
(corchorus tridens.)
juin - sept.

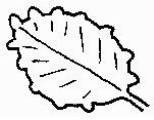

aliəfuu
feuilles pour sauce
(amaranthus vir.)
juin - août

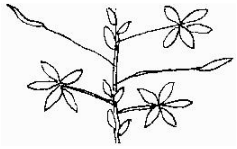

nangɩm
herbacée
(gynandrospsis gigant.)
mai – juin

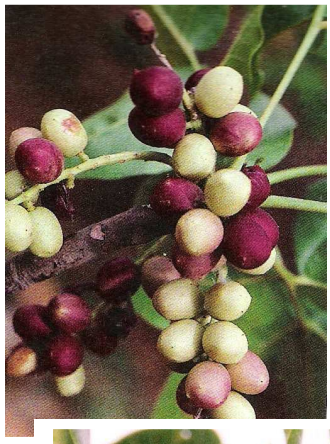

kwəənu
champignons
juin -août

swan
fruit du karité
mai - juillet

sɛɛrʊ
noix de karité
mai - juillet

kacɩnnʊ
raisins(Lannea microc.)
juin

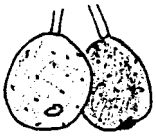

kanyɔna
prunes (vitex doniana)
juin

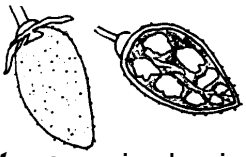

twe pain de singe
fruit sec du baobab
janvier - mars

tangwala
anacarde (pomme cajou)
février – mars

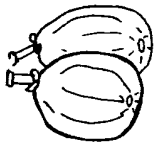

mɔɔla
figues
avril - juin

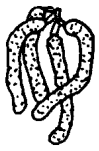

sʊnnʊ
néré
mars –avril

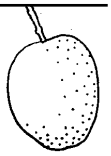

mangoo
mangue
février - mai

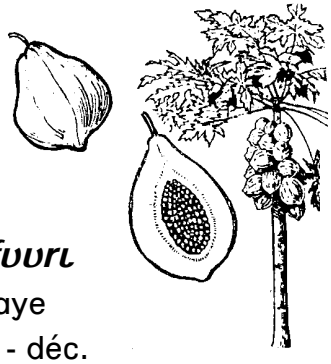

borfʊʊrɩ
papaye
nov. - déc.

maasa
galettes
de mil ou maïs

koosə dɩ kɛnkɛ
beignets de haricots
ou pois de terre

pɛɛla
beignets de
haricots ou pois de terre

gʊlɩ
tô

kapwəənu
bouillie

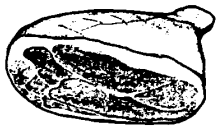

nwam
viande

3. Le mariage chez les Kassena

Tout personne adulte qui est en bonne santé va se marier, c'est la norme dans la pensée traditionnelle. Il n'est pas bien de ne pas se marier, car ne pas se marier signifierait de refuser de continuer la vie de la famille ou du lignage. Le but principal du mariage traditionnel est d'engendrer des enfants. Le mariage n'est pas seulement une affaire entre deux individus de la société mais une alliance entre les familles concernées.
Si on fait décrire le mariage aux gens, il y a toujours des différences. Il y a des choses qu'ils ne disent pas parce que celui qui écoute devrait déjà les savoir. Il a des éléments qui sont toujours pareils et d'autres qui peuvent changer. Il y a un idéal, mais dans la pratique ça se passe souvent différemment.

3.1. Description du mariage

Si un jeune homme veut se marier, il va au marché avec son ami et il fait la conversation avec la fille qu'il aimerait épouser. Puis il la visite dans la maison de son père. La première fois il n'apporte pas de cadeaux mais il salue sa mère et son père pour que la famille puisse faire sa connaissance. Il monte sur le toit plat de la maison pour causer avec la fille.
Quelques jours plus tard il y va pour faire les salutations.
D'abord il entre la maison et salue la mère de la fille.

Selon une formule qui ne le dit pas directement mais va être comprise (par exemple, « je veux de l'eau pour boire », ce qui une formule cachée pour demander une femme au mariage. Désormais celle-ci va aller chercher l'eau que son mari va boire). Il dit qu'il veut épouser la fille.

Puis il va dehors pour saluer le père et lui donner des noix de cola ou du tabac. S'il donne du tabac, le père doit donner une réponse, soit il est d'accord pour que ce jeune homme continue à venir dans sa maison pour faire la cour en compétition avec d'autres jeunes hommes, soit il refuse et ne veut pas donner sa fille en mariage.

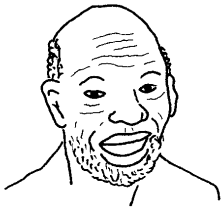

Si le père est d'accord, il continue à venir dans la maison et apporter des cadeaux (noix de cola et tabac).
Quand les jeunes hommes sont venus pendant quelques temps, le père demande à sa fille lequel qu'elle veut épouser. Elle le dit et si le père est d'accord avec son choix, il dira à ce jeune homme quand il viendra la prochaine fois: *«Ba digə»,*

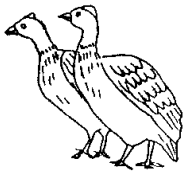

« Viens dans la case », ce que veut dire qu'il va

épouser la fille et qu'il peut venir avec les cadeaux.
Le jeune homme cherche des pintades et du sel pour aller saluer sa belle-mère.
Il continue à saluer son beau-père en apportant des noix de cola et du tabac.
Il continue à saluer et à apporter des pintades à la belle-mère jusqu'à ce qu'ils disent que c'est suffisant.
La famille de la fille prépare maintenant le mariage. La mère va cuisiner de la bonne nourriture pour donner à sa fille.
Elle mange et met le reste dans son panier pour apporter.

Le père appelle l'intermédiaire du mariage (*kayigənu*). Il lui dit de prendre la fille et d'aller la donner à son mari, que le mari lui donnera :

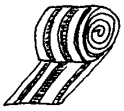
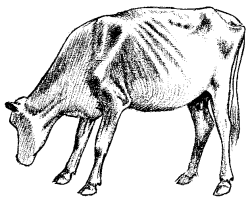
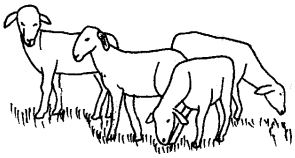
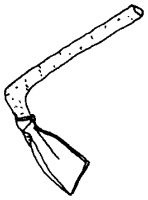

- deux boeufs,
- ses sept moutons,
- son tissu,
- ses sept dabas et
- sa boule de tabac.

Le soir, quand personne ne le voit, l'intermédiaire et les frères de la fille l'amènent à la maison de son mari. Ils saluent le chef de la maison et disent qu'ils ont amené la fille pour le fils. Les femmes de la maison du mari crient pour annoncer que leur fils s'est marié.

On fait monter les frères sur le toit. La famille de la maison se rassemble pour discuter. Ils cherchent un chien, une chèvre et des poules. Ils disent à l'intermédiaire d'appeler les frères qu'ils voient les cadeaux. Si le chien est assez gras, ils disent que c'est bien, qu'ils tuent les animaux. S'ils n'ont pas de chien, ils peuvent le remplacer par un mouton. Ils cuisinent la viande avec du tô et de la sauce (*ka-saŋa*).
Il y a des parties de viande qui sont spécialement réservées pour quelqu'un, par exemple la patte de devant pour l'intermédiaire, le dos pour la mariée, le cou pour ceux qui ont nettoyé les animaux.
Ils mangent et les frères amènent le reste à la maison.
Le chef de la maison donne du tabac et des noix de cola pour donner au père de la mariée. Ils vont lui dire que la
compensation matrimoniale (aussi appelé
« la dot ») va venir.

Cet événement est vécu dans la joie.
Les femmes crient, on frappe les tambours et on danse toute la nuit.

Le mari envoie maintenant quelqu'un avec une poule pour frapper des mains (*magı napoori*). Cela veut dire qu'il va chez un homme d'un autre quartier, apparenté au quartier de la famille de la femme, pour leur annoncer le mariage. Celui-ci va prendre la poule et la sacrifier aux ancêtres pour leur annoncer le mariage.
Le mari ne donne pas tout de suite la dot (*kwərə*). Normalement il attend la naissance du premier enfant. Il annonce cela à la famille de sa femme en leur donnant une poule (si l'enfant est une fille) ou avec un coq (si c'est un garçon).

Le père de l'accouchée prend la poule pour sacrifier aux ancêtres et leur annoncer que sa fille a donné naissance à un enfant.
Après cela le mari appelle l'intermédiaire du mariage pour apporter des animaux chez son beau-père. Il donne selon ses possibilités, par exemple une vache et trois moutons. S'il est pauvre, il ne donne peut-être rien jusqu'au cinquième ou sixième enfant.

Si les parents ne sont pas contents du mariage, ils exigent les animaux. Si le mari ne peut pas les donner, ils vont reprendre leur fille.

Le beau-fils doit aussi travailler pour sa belle-famille. Quand le beau-père l'appelle, il doit aller cultiver ses champs. Il doit aider sa belle-famille quand ils demandent son aide.

Quand le beau-père (ou un de ses frères) et la belle-mère (ou une autre femme de son beau-père) est morte, il doit chaque fois apporter un mouton, sauf s'il a déjà donné tous les animaux exigés, alors il apporte seulement des dabas.
Ainsi les obligations envers la belle-famille ne finiront jamais.
De manière générale, une partie de la dot est donnée aux parents de la femme assez rapidement. La dernière vache accompagnée du dernier mouton ne sera réclamée qu'au décès de la femme. Toutefois, bien qu'ayant réclamé leur dû, les parents de la défunte ne prendront que le mouton et laisseront la vache dans la cour du mari. Ce n'est qu'aux cérémonies de clôture (plusieurs années après le décès) que cette dernière vache sera finalement transférée de la cour du mari à celle d'où son épouse était originaire.

3.2. Des différentes possibilités et les différentes étapes du mariage

On peut distinguer des différentes possibilités quant à « qui prend la décision ? » :

A) Le mariage arrangé : Une femme peut être apportée dans la maison du mari sans qu'il l'ait déjà vue. Des membres de la famille ont arrangé le mariage.
Quelqu'un peut aussi donner sa fille à quelqu'un comme cadeau.
Si une femme a eu plusieurs enfants dont tous sont morts, on appelle quelqu'un qui sait faire *lirə* « les médicaments » pour donner à la femme. Si après cela elle donne naissance à une fille, celle-ci va appartenir à celui qui a fait ces produits magiques. Soit lui-même la prend comme femme, soit il la donne à son fils.

On dit qu'on ne peut pas refuser une femme qu'on te donne. Cette forme de mariage n'est plus autant pratiquée que dans le passé. Souvent les jeunes n'acceptent pas l'arrangement de la famille, et le gouvernement ne regarde pas comme légaux les mariages forcés.

B) Un jeune homme demande la fille aux parents.

Les parents décident et font les arrangements. La fille obéit.

C) Un jeune homme fait la cour à la fille. Les parents demandent à la fille, quel mari elle veut. Ils sont d'accord et arrangent tout (comme l'idéal décrit sous 1.1.).
D) Des jeunes hommes font la cour à la fille sans consentement préalable des parents. Elle choisit celui qu'elle veut et se fait enlever (comme décrit dans le texte recueilli, voir 1.5.). Les parents donnent leur accord après.

E) Le futur mari et ses amis enlèvent la fille sans l'accord ni des parents ni d'elle-même. C'est après qu'il faut arranger les choses.
Si la fille n'est pas d'accord, elle va s'enfuir. Mais elle ne peut plus épouser un autre homme de la même région.
Si la famille n'est pas d'accord, ils vont essayer de reprendre la fille.

Voici la vue d'ensemble des étapes importantes du mariage :

possibilité C
Les parents demandent l'avis de la fille.

possibilité D (texte recueilli)
La fille se fait enlever

salutations (*pwəgə*)
-tabac et noix du cola pour le père
-s'asseoir sur le toit et causer avec la fille
-demander la mère de leur donner la fille (par une tournure cachée)

cadeaux pour la belle-mère
(*ba-na digə* = entrez la maison)
-sel et pintades pour la belle-mère
entrée dans la maison du futur mari

-intermédiaire (*kayigənu*) et frères accompagnent la fille dans la maison de son mari

-enlèvement de la fille par les amis du mari

-annonce du mariage par les cris des femmes
repas pour les frères

-chien, chèvre et poules, préparés pour les frères de la fille (*ka-saŋa*)

-chèvre et poules préparés pour les frères de la fille (*kayiiru*)
réparation (*sɪn kaburu*)
-refaire le mur où la fille a été enlevée (symboliquement) avec un coq et une daba

sacrifice aux ancêtres
(*magɪ napoori*)

-annonce du mariage à la parenté et aux ancêtres avec une poule

donner la dot (*kwərə*)

Les gens qualifient le sacrifice aux ancêtres (en même temps que l'annonce du mariage au quartier apparenté de la famille de la fille) comme élément crucial du processus. Seulement cet acte donne au mari l'autorité de garder sa femme et le droit sur les enfants.

3.3. Les gens impliqués dans le processus d'un mariage

Dans les descriptions du mariage c'est quelquefois difficile de bien distinguer les participants, par exemple quand on parle de ce que le jeune homme doit faire. Car c'est sous-entendu que ce sont soit ses amis soit des membres de sa famille qui doivent le faire pour lui.
Un proverbe kassem dit: *« N na te yi, n bá fuli-dɩ »*. « Si tu possède l'oeil, ce n'est pas toi qui va le souffler (s'il y a quelque chose là-dedans). »
C'est l'ami du mari qui cause avec la fille, ce n'est pas lui-même. Le jeune homme est accompagné par ses amis quand il fait les salutations aux beaux-parents, quand il va aux funérailles de quelqu'un de sa belle-famille, quand il va travailler pour son beau-père etc.

Chez les Kassena si un homme et une femme se marient, ce ne sont pas seulement ces deux individus qui sont impliqués mais ce concerne tout un groupe :
C'est d'un côté le jeune homme, toute sa famille, ses amis, mais aussi les ancêtres et les enfants attendus.
C'est d'autre part la fille, toute sa famille et les ancêtres.

Le père de la fille a le pouvoir de décision, mais la mère va l'influencer et les frères vont influencer la fille. C'est pourquoi c'est très important de satisfaire les frères avec le repas du mariage. Si on n'annonce pas le mariage aux ancêtres avec un sacrifice, ils ignorent le mariage, ils vont peut-être faire mourir la fille ou ils vont faire s'enfuir la fille. Il faut aussi leur annoncer la naissance du premier enfant. Pourtant les enfants de la femme vont appartenir à la famille du mari.
« Se marier » c'est « entrer un mari » (*zv barv*) pour une femme, mais c'est « manger une femme » (*di kaanɩ*) pour un homme. La femme se marie dans la famille et le quartier de l'homme. Un quartier est toujours habité par des gens qui sont liés (parentés). Ces liens sont toujours patrilinéaires.
C'est même tout le village qui prend part à cette relation.

On dit par exemple : « Un fils de Tiébélé a marié une fille de Kampala. » (Tiébélé et Kampala sont des villes kassena).

Un rôle important est attribué au « fils du père » (voir texte en bas). C'est un homme d'un quartier apparenté à la maison de la femme qui doit faire le sacrifice aux ancêtres.
Il est responsable d'organiser les événements importants pour cette famille, par exemple les funérailles quand la femme sera morte ou de régler les bagarres etc.

L'intermédiaire du mariage (*kayigənu*) doit être quelqu'un qui habite le quartier du futur mari et dont la mère venait du quartier où la fille habite. Dans le cas idéal c'est lui qui fait toutes les négociations entre les deux parties et qui apporte les cadeaux et la dot.

3.4. La dot (ou compensation matrimoniale) et les obligations du mari envers sa belle-famille

Si une femme entre la maison de son mari, le mariage est annoncé publiquement et regardé comme valide.
Mais de la part de la famille de la femme ils ne regardent le mariage que comme valide si le beau-fils donne certaines choses à sa belle-famille. Cela peut prendre toute sa vie pour donner tout ce qui est exigé.

Un proverbe illustre bien cette vérité :
« *Bukɔ kwaga ba tiə.* » (Le derrière d'une fille n'a pas de fin = ce qu'il faut donner après le mariage n'a pas de fin)

Ce qui est exigé comme dot :

tabac : au début pour faire les salutations
- au père et à la mère (aux frères du père et à leur femmes s'ils habitent dans la même maison)

sel et pintades : - avant le mariage: s'il y a concurrence avec d'autres jeunes hommes il faut essayer de donner le plus grand nombre des pintades pour gagner la fille, ou on attend de savoir qui épousera la fille' et apporte des pintades jusqu'à ce que la famille soit contente

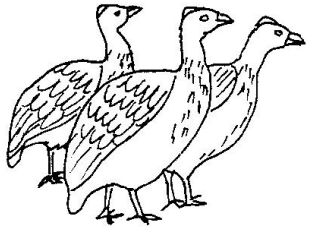

- pour la mère de la fille (la vieille qui souffle le nez de l'enfant jusqu'à ce qu'elle ait grandi)

chien, chèvres, poules, arachides :

- le repas de mariage pour les frères de la mariée
à cette occasion les frères communiquent au mari tout ce qui compose la dot:
2 boeufs, 7 moutons, 7 dabas, boule de tabac, tissu.

poules :

- une poule pour le sacrifice aux ancêtres pour annoncer le mariage
- un coq ou une poule pour faire le sacrifice pour annoncer la naissance du premier enfant
- une poule doit accompagné la dot (par exemple une vache et trois moutons) pour faire un sacrifice pour montrer aux ancêtres qu'on a donné la dot

bœufs :

- normalement on donne une vache (personne ne peut exiger le deuxième boeuf) à n'importe quel moment après le mariage, souvent après la naissance du premier ou deuxième enfant

moutons :

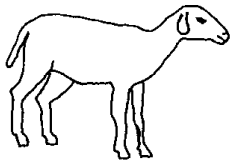

- on donne trois à cinq moutons, les deux autres doivent être donné pour les funérailles du père et de la mère de la femme

dabas :

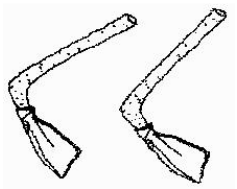

- quand on donne les animaux, il faut donner au moins une ou deux dabas
- si on a déjà donné tous les animaux et quelqu'un de la belle-famille est mort, il faut apporter une ou deux dabas

boule de tabac :

- doit être donné à n'importe quel moment

tissu :

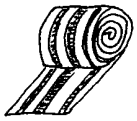

- ceci figure dans la liste de la dot mais on ne le donne que si on aime bien les beaux-parents

travaux :

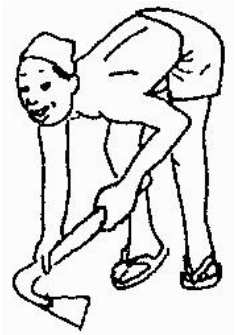

- cultiver un champ d'arachide pour la belle-mère et le champ autour de la maison pour le beau-père
- le beau-père peut toujours demander son beau-fils à venir travailler pour lui. Si c'est possible, il vient, si non il s'excuse. Mais il ne peut pas refuser chaque année
- au cas de maladie il est obligé à aider

Tous ces travaux sont accomplis par le beau-fils et ses amis (entre dix et vingt personnes)

participation aux funérailles :

- on est obligé à participer à toutes les funérailles de quelqu'un de la maison de la belle-famille

3.5. Le mariage chrétien et civil

Le mariage chrétien apporte des changements. Si les chrétiens concluent un mariage devant Dieu, c'est une fois pour toute, et il n'est plus question de renvoyer sa femme ou de quitter son mari et retourner chez les parents.

Cela fait qu'un chrétien lutte encore plus pour payer la dot pour pouvoir tenir sa promesse devant Dieu de garder cette femme pour toute sa vie. Mais souvent cela lui pose un grand problème, surtout s'il a dû se séparer de sa grande famille pour pouvoir vivre sa foi et il n'a alors pas d'aide de la famille pour payer la dot.

En plus si les parents de la femme ne sont pas chrétiens, ils incitent la fille de quitter son mari qui est devenu chrétien. La raison qu'ils donnent c'est qu'il n'accomplit pas les funérailles, parce qu'il ne participe pas aux sacrifices.

Les chrétiens observent toujours les coutumes comme faire les salutations, donner des cadeaux et la dot (surtout si les beaux-parents ne sont pas de chrétiens), mais ils ne donnent pas les choses qui sont
exigées pour des sacrifices.
Normalement ils font une fête de mariage avec un culte à l'église suivi d'un grand repas et des jeux et des danses. Pour traduire le mot « noce » dans la Bible c'est nécessaire de traduire « fête de mariage », parce qu'une telle fête n'est pas usuelle dans la tradition.

Le mariage civil conclut l'alliance aussi une fois pour toute (le divorce est possible). C'est mentionné dans le certificat du mariage si on est d'accord de donner les « cadeaux coutumiers » ou non. Mais si on accepte, ça ne veut pas dire qu'il faut donner tout à la fois, mais on est d'accord à donner selon ses possibilités. On essaye à donner une vache et cinq moutons (et deux moutons pour les funérailles des beaux-parents). Comme ça personne ne peut plus faire des reproches.

Selon les coutumes et le mariage civil on peut avoir plusieurs femmes, mais le mariage chrétien ne permet qu'une seule femme.
Toutefois on peut signer dans le certificat du mariage civil de ne pas prendre une deuxième femme.

3.6. Conclusion

Nous avons déjà constaté que le processus du mariage peut durer toute la vie. Ainsi les parents peuvent toujours encourager la fille à quitter son mari et à retourner à la maison.
Pour la plupart des Kassena c'est impossible de donner toute la dot. Normalement les beaux-parents n'exigent pas toutes les choses, mais s'ils les veulent, ils peuvent faire souffrir leur beau-fils.
Ainsi pour le mari, c'est une lutte pour solidifier le mariage. Plus il donne, plus le mariage sera solide.

4. Les funérailles (*luə laŋa*)

4.1. Introduction

Les Kassena consultent un devin quand ils rencontrent des problèmes comme des maladies, des difficultés ou un décès. En cas de décès une telle consultation est toujours nécessaire, même si la cause était la morsure d'un serpent, la vieillesse, un accident ou une maladie. Le devin essaye de trouver la cause sous-jacente d'un décès, surtout si la personne n'était pas âgée. La cause sous-jacente peut-être un empoisonnement, un acte de sorcellerie, ou elle peut être le résultat de l'oeuvre d'un ancêtre ou d'un esprit mauvais causant la maladie.
Chaque personne a un esprit ou âme (*joro*). Si on meurt, l'âme quitte le corps et devient un esprit - ancêtre (*ciru*) et va à la place des esprits partis (*curu*).

4.2. Un décès

La mort d'une personne est communiquée d'une concession à l'autre. C'est un groupe apparenté de la famille en deuil qui prend en charge l'organisation des funérailles.
Les anciens se réunissent sous un abri et envoient quelqu'un pour faire venir les fossoyeurs (*bayɛ*).
Ils consultent le devin (*vvrv*) et le chef de la concession pour savoir la place où le défunt doit être enterré.

Peu de temps après la mort d'une personne on doit faire un sacrifice à la terre en versant, au nom du décédé, de la farine mélangé d'eau contenu dans une calebasse.
Alors on lave le corps du décédé et on l'habille avec des habits de funérailles. Il faut que le défunt arrive propre dans l'au-delà.

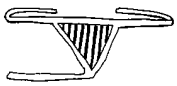

Pour un homme ce sera le joli habit (*gar-bwərə*), (un « Faso Danfani avec pantalons et chapeau traditionnel ») et le cache-sexe triangulaire (*jɔgɔ*) c'est à dire la culotte.
D'habitude ce sont les femmes qui lavent une morte et les hommes sont chargés de laver le corps d'un homme mort. Le mort est transporté de sa case mortuaire à la case-mère (*di-niə*). Un fossoyeur vient le masser pour assouplir ses membres afin qu'il puisse être bien couché. On place un épi de maïs sans grains entre les dents du défunt afin qu'il ne devient pas muet à sa réincarnation.

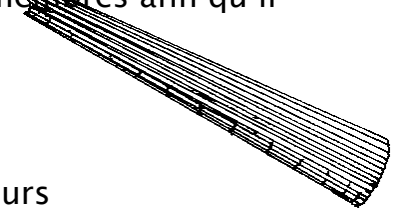

Si la personne a eu une maladie contagieuse ce sont les fossoyeurs (croque-morts) qui doivent laver le défunt.

On pose le corps sur une grande natte en tige de paille et les femmes veillent sur le corps (*« ba je tv wvm yuu nɪ. »* Littéralement « elles s'assoient sur le mort »). S'il fait très chaud on le garde sur la terrasse devant la maison (*kvnkɔlɔ*).
Quand les fossoyeurs ont creusé le tombeau les anciens vont voir si le travail est bien fait ou s'il faut y ajouter de profondeur etc.

Les gens crient, dansent et chantent des cantiques des funérailles. Pendant le procès d'enterrement les gens sifflent avec des cornes (*na-munnu*) et des flûtes (*wui*) et des fois on tire en l'air avec des fusils.

S'il s'agit d'une femme qui est morte, les femmes crient : « Wu,lə,lə ... ! »).

On enterre les gens en les posant sur leur coté (et non pas sur le dos).

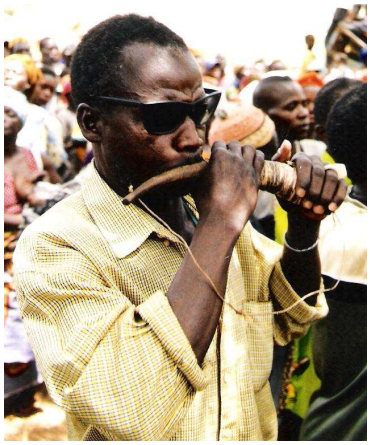

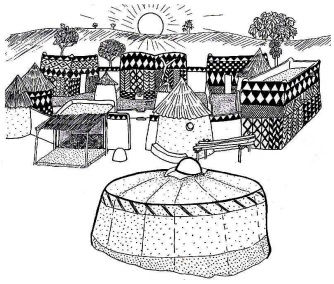

La face des hommes regarde vers l'est car le soleil se lève à l'est et c'est le matin que les hommes commencent leur travail.

Les femmes par contre ont la face tournée vers l'ouest parce que c'est le soir qu'elles préparent le repas principal.

4.3. Rites

Les funérailles sont composées de deux étapes principales :

- l'enterrement du défunt ou « le crier » (*kərə*) qui dure au moins trois jours;
- les grandes funérailles,
- la « cérémonie finale » (*fulim*) qui peut avoir lieu immédiatement après ‹le crier› ou bien peut être repoussé à un temps plus favorable, même quelques années plus tard.

Les rites varient selon l'âge du défunt, selon sa classe sociale et même les circonstances du décès.

4.3.1. Les rites d'enterrement

Il faut accomplir plusieurs rites d'enterrement qui sont nécessaires pour conduire le défunt dans son voyage au pays des ancêtres.

Le fils aîné du défunt enlève du mil du grenier et y ajoute le mil que les invités ont amené puis donne le tout à la fille la plus âgée vivant dans la famille (*kadikɔ*) afin qu'elle prépare le tô (pâte de mil) pour nourrir les invités et le défunt.
Deux rites doivent être faits :

- Rite du « mil de la tête » (*yuu mɩna*) : La fille (*kadikɔ*) divise le mil reçu en deux parties égales. Elle dépose une part dans le couloir entre la *di-niə* et la *di-yuu* et elle dépose l'autre part sur une meule. Le mil sur la meule sera utilisé pour nourrir les gens pendant le premier jour. Le deuxième jour le mil du couloir sera utilisé à cette fin.
- Rite de « support de la tête » (*yuu yərim*) : Le fils aîné et les gendres doivent encore fournir chacun du tabac, une daba, et un tissu traditionnel pour accomplir ce rite.

On passe ensuite à l'annonce officielle du décès. L'annonce de la mort d'un adulte se fait par des pleurs et des cris. Des jeunes gens vont annoncer la nouvelle aux autres villages.
Peu après des gens viennent en criant à la maison du deuil. Les hommes ont pour limite la cour extérieure (*mancɔŋɔ*) où sont groupés tous les hommes venus au décès.

Les femmes se regroupent dans la cour intérieure (*kvnkɔlɔ*).

Le lieu de la tombe est désigné par le vieux de la famille, cela peut être dans la maison ou dans la cour ou dans une vieille tombe pour se reposer près d'un parent qui était cher au défunt, donc à proximité des ancêtres.
La tombe est le lieu d'habitation du défunt, sa demeure qui symbolise aussi sa présence avec les vivants. Avant de creuser la tombe, les enfants du défunt offrent aux fossoyeurs (*bayɛ*) une chèvre, deux poules et deux calebasses neuves. On sacrifie l'une des poules sur la calebasse tournée contre le sol, puis on l'enlève pour commencer le creusage. Le cercle obtenu constitue l'ouverture de la fosse. Une personne est désignée pour aller chercher la « pierre de la tombe » (*bɔɔnɪ kandwɛ*) qui servira à fermer l'ouverture de la fosse après l'enterrement. Le moment venu, les griots jouent la musique de l'enterrement et un cortège se forme. Les fossoyeurs et les fils du mort portent alors le corps marchant en tête du cortège suivis des musiciens et de la foule. À l'entrée de la concession (*mancɔŋ-pɪɪna*) les porteurs font un mouvement de va-et-viens avec le cadavre (trois fois pour un homme et quatre fois pour une femme). On tue une poule d'un seul coup de jet et on l'offre au mort. C'est le rite appelé *na-goŋo* (littéralement « pied coupé »). Cette poule sert de guide au mort dans son voyage vers le pays des ancêtres et en plus elle permettra au mort de poursuivre l'élevage dans l'au-delà.
Quand le cortège arrive au bord de la tombe les *bayɛ* descendent le corps. Le cadavre est couché en longueur sur son côté (voir page 78).
Le fond du tombeau est par contre très large, il peut contenir plusieurs cadavres.

Quand tout est accompli on dépose la pierre (*bɔɔnɪ kandwɛ*) comme fermeture sur l'entrée du tombeau. Après avoir bien arrangé la tombe l'un des fossoyeurs va brûler la natte sur laquelle le mort était couché.

Pendant les travaux de creusage du tombeau les enfants et des familles alliées ont déposé du mil près de la tombe pour l'offrir au mort pour sa nourriture et ses productions agricoles dans l'au-delà. Les *bayɛ* reçoivent ce mil ainsi que l'argent du voyage qui avait été déposé pour que le mort puisse s'en servir sur le chemin vers le pays des morts. La famille en deuil remercie également les anciens par des dons divers comme le tabac, la cola et le dolo (bière de mil).
Après tous ces gestes, la plupart des gens peuvent repartir chez eux après avoir salué les principaux membres de la famille du défunt.
Le lendemain matin, les filles et les belles-filles du mort font trois ou quatre fois (selon le sexe du défunt) le tour de la tombe en pleurant.

Le deuil est porté par tout le quartier pendant trois jours (homme décédé) ou quatre jours (femme décédée) après l'enterrement tout en apportant à manger aux membres de la famille du mort. Ainsi hommes et femmes viennent dormir chaque nuit dormir dans le quartier du décès jusqu'au jour de la levée du deuil. Ce dernier jour, on accomplit pour le mort masculin le rite appelé « *yu-cəgə lɔm* ». Cela consiste à casser une petite calebasse pour le mort dont il se servira dans l'au-delà.

Si c'est une femme, les femmes du quartier vont sur le chemin principal qui mène chez les parents de la femme décédée. Là elles offrent pour la défunte un tabouret, un anneau à support tissé en fibres, une spatule, des pots et des calebasses qu'elles cassent et versent du beurre de karité dessus. La défunte en a besoin pour ses travaux de ménage dans le pays des ancêtres.

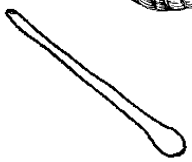

Rites d'exception :

Par exemple une femme qui n'a pas été excisée n'a pas droit à des vraies funérailles. A son décès, on casse pour elle le fruit d'un oranger sauvage (*kampva*), ce qui lui refuse sa féminité.

4.3.2. Les grandes funérailles

Les grandes funérailles assurent l'intégration du défunt au pays des ancêtres. C'est d'une grande fête pour honorer le défunt et pour assurer son intégration dans la communauté des ancêtres. Cette fête peut avoir lieu peu après l'enterrement mais souvent elle a lieu seulement quelques années plus tard puisqu'elle est assez coûteuse. Tout homme a le devoir de faire les funérailles de ses parents, ses oncles et ses tantes paternelles.
Il faut suivre plusieurs étapes jusqu'à la célébration proprement dite.

4.3.2.1. La cérémonie funèbre de trois jours

La cérémonie funèbre de trois jours (*lɪlara*) est faite uniquement pour des hommes décédés en étant des personnes

âgées. Elle est célébrée quelque temps avant les grandes funérailles. Voilà le déroulement : vers minuit on commence à jouer les tam-tams. Les hommes sont en monture de guerre et font une procession autour de la concession suivis par des femmes et des enfants. Le matin, les hommes du lignage s'organisent en différents groupes et marchent en danse de guerre vers la concession comme pour l'attaquer avec des mouvements agités. Les femmes les accompagnent et les encouragent en criant et en les ventilent avec des éventails. Les musiciens donnent le rythme des mouvements. Vers le soir après que chaque groupe ait attaqué plusieurs fois, tous les groupes se réunissent dans la cour extérieure, dansant au rythme de la musique et en chantant les louanges du défunt. La paix est pour ainsi dire restaurée. Au soir du troisième jour, on casse l'arc du défunt (*ba bwəri taŋa*). L'enfant aîné du défunt est porté à l'épaule, l'arc à la main et le cortège entoure trois fois la concession. Après le troisième tour l'enfant brise l'arc du défunt afin que le défunt puisse s'en servir dans l'au-delà. En faisant ce geste le défunt est définitivement éloigné du monde des vivants et il est incorporé dans le monde des ancêtres.

4.3.2.2. L'étanchement de la soif du défunt (*na-tugilim*)

Deux jours avant la cérémonie finale, on doit désaltérer les défunts. Tous les anciens du lignage se réunissent et on leur sacrifie des chèvres et des moutons. Le sang des animaux est censé étancher la soif des défunts, puisqu'ils n'avaient pas jusque là intégré le monde des ancêtres. Ainsi, ils n'ont pas encore pu bénéficier de l'hospitalité des ancêtres.

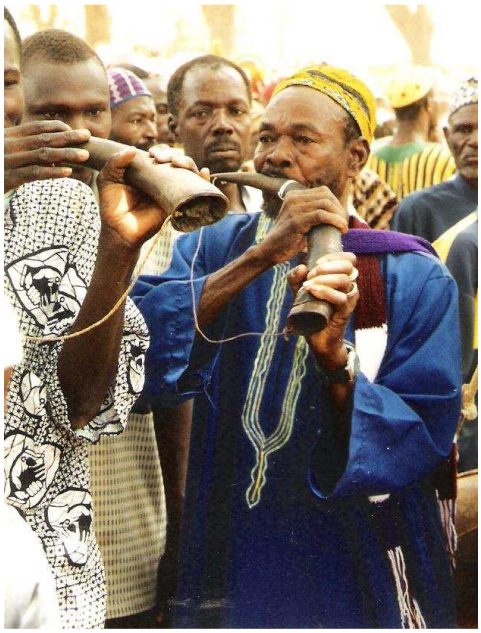

4.3.2.3. La fête finale (*fulim*)

On va chez le devin pour savoir quand la cérémonie finale (*fulim*) doit avoir lieu. A la date prévue la famille du défunt s'assoit tranquillement et boit de l'eau avec la farine dedans. Un jour plus tard chaque maison de la grande famille doit amener des poules. Un homme désigné par la

famille doit tuer toutes ces poules pour le défunt afin qu'il les apporte aux ancêtres. Puis chacun reprend sa poule et va la griller et manger à la maison. Un jour plus tard la fille *kadikɔ* en charge des rites va puiser de « l'eau amère » (*na-cɛɛra*) qu'on va verser sur la terre. Cette eau amère symbolise la douleur que la mort entraîne dans la famille. Un jour plus tard elle va chercher des femmes pour l'aider à puiser de ‹ l'eau bonne › symbole de la vie sur laquelle débouche la mort, et on commence à faire le dolo ce qui dure trois jours. Maintenant commence la cérémonie finale (*fulim*) qui dure sept jours et contient plusieurs étapes :

- Le premier jour (*ba jaanı bɔnɔ*) on prépare du tô et on tue un mouton puis on appelle les jeunes pour manger. Eux, ils se précipitent sur ce repas et chacun veut manger autant que possible.

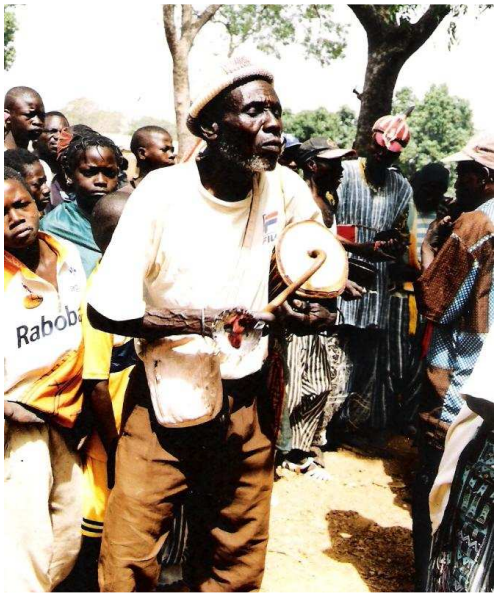

- Le deuxième jour (*ba kaagı bɔɔnı*) les orphelins entourent le tombeau et ils reçoivent un repas. On fait aussi des galettes pour les vieux.

- Le troisième jour (*ba ma fulı*) on brûle des objets du décédé et certains hommes peuvent participer à un repas spécial appelé (*ŋvnı bwəlı*) (cordes détachées). Si les participants ne dorment pas les trois jours suivants ils seront libérés de toutes restrictions alimentaires et protégés des maladies.

- Le quatrième jour (*ba zagı cwəŋə)* : on rompt le carquois du défunt et on le brûle le matin très tôt à la place réservée à planter le tabac (*talaŋa*). S'il s'agit d'une femme on détruit ses calebasses. On croit que ces choses sont emmenées par les défunt à la place des morts (*curu*), car les hommes utiliseront les flèches pour se défendre et les femmes devront cuisiner pour elles-mêmes et pour leurs maris.

- Le cinquième jour (*ba ma yagı ka-niinə*) on donne des pintades ou des chèvres, moutons ou de mil à sa belle-mère et la laisse partir à la maison.

- Le sixième jour (*ba ma zarı mancoŋo*) on lave le mur ou on avait tué les poules.

- Le septième jour (*ba lı kadənə*) les hommes de la famille du défunt envoient un de leurs enfants auprès de la veuve. Les petits frères du mari défunt et les

enfants entourent la veuve et elle peut choisir l'enfant qui vient de l'homme qu'elle aimerait marier. Puis elle est remariée.

Si ces rites ne sont pas pleinement accomplis, on pense que l'esprit du décédé ne sera pas admis auprès des ancêtres. Il se tient entre le monde des vivants et celui des morts.

4.4. Conception de l'au-delà

Les Kassena croient qu'après la mort, la vie continue sous une autre forme. Cette notion de vie après la mort empreigne toutes les démarches funéraires.
L'au-delà, c'est le lieu où vivent les ancêtres et les morts qui ont mérité de les rejoindre. C'est un lieu idéal, le vrai « chez-soi » où l'on trouve repos et bonheur. Ce lieu est difficile à repérer et les opinions des gens divergent ; les uns disent qu'il est à l'Est, tandis que d'autres à l'Ouest. Il semble que les morts ont une grande liberté de mouvement. En fait, les ancêtres sont continuellement présents dans la famille et leur présence est même indispensables. Pour devenir un ancêtre il faut avoir observé les coutumes et bénéficié des rites de funérailles.
Dans l'au-delà, les ancêtres et les morts ont une organisation pratiquement identique à celle des vivants. On assiste à une reconstitution des familles terrestres, au fur et à mesure des décès. Les défunts y vivent selon le sexe, leur rang social et ils y continuent les activités qu'ils menaient sur terre. La malédiction serait alors d'être exclu de cette communauté puisqu'il n'est plus possible de rejoindre les vivants sur terre. Tous ceux qui sont exclus sont soumis à une errance sans repos. Certains défunts doivent errer quelques temps à cause d'un manquement de leur part ou de la part des vivants jusqu'à ce qu'ils soient totalement purifiés par des rites complémentaires.
Les ancêtres veillent à ce que les vivants observent les coutumes. Ils voient tout ce que l'homme fait et rien ne leur est caché, ils sont au courant de tout. Toute offense contre les coutumes est punie par eux. Les ancêtres ne sont pas seulement des « gendarmes de coutumes » mais ils délivrent aussi les vivants de divers maux et malheurs que leur infligent les esprits et génies. Ils ont le rôle de médiateur entre les vivants et Dieu et toute autre puissance invisible. On se tourne vers les ancêtres pour recevoir des conseils ou de l'aide pour tous les événements de la vie qui touchent la famille : la santé, la protection, le succès économique etc. On les invoque avant chaque événement important de la famille : un voyage, une naissance, un mariage, construction d'une maison, etc. On pourrait dire que toute la vie de la famille se déroule sous leur regard bienveillant.
On les consulte aussi pour la vie collective du village : avant de commencer les travaux champêtres, on leur demande des pluies abondantes etc.

En résumé, on pourrait dire que la vie consiste à vivre avec les ancêtres et par eux.

4.5. Conclusion

Les funérailles sont très importantes pour les gens. La mort n'est pas la fin d'une vie mais une transition à une autre vie, à une autre dimension. C'est important qu'on garde des bonnes relations avec les gens, les ancêtres, les forces, les esprits, etc. afin de s'assurer un bon accueil chez les ancêtres.
Les funérailles sont assez coûteuses et parfois la famille du défunt doit économiser pendant plusieurs années afin de pouvoir célébrer la cérémonie finale de sept jours. La mort est envisagée comme un voyage dont l'itinéraire est inconnu des vivants. La musique, les danses, et les nombreuses interventions de louanges sont une invitation aux ancêtres pour accepter le défunt. Les derniers rites de *lʊlara* et le *fulim* ont pour but de libérer le défunt de tous les liens qui le rattachent encore aux vivants et à ses précédentes activités. Il s'agit d'éloigner les morts, de les orienter vers leur nouvelle destinée et de se protéger contre leurs actions maléfiques. L'ordre troublé par la mort se rétablit lorsque les vivants ont accompli tout ce qui constitue leurs devoirs à l'égard du défunt et des ancêtres. En retour ils reçoivent la paix, la santé, la fécondité, la prospérité et la protection contre tout danger.

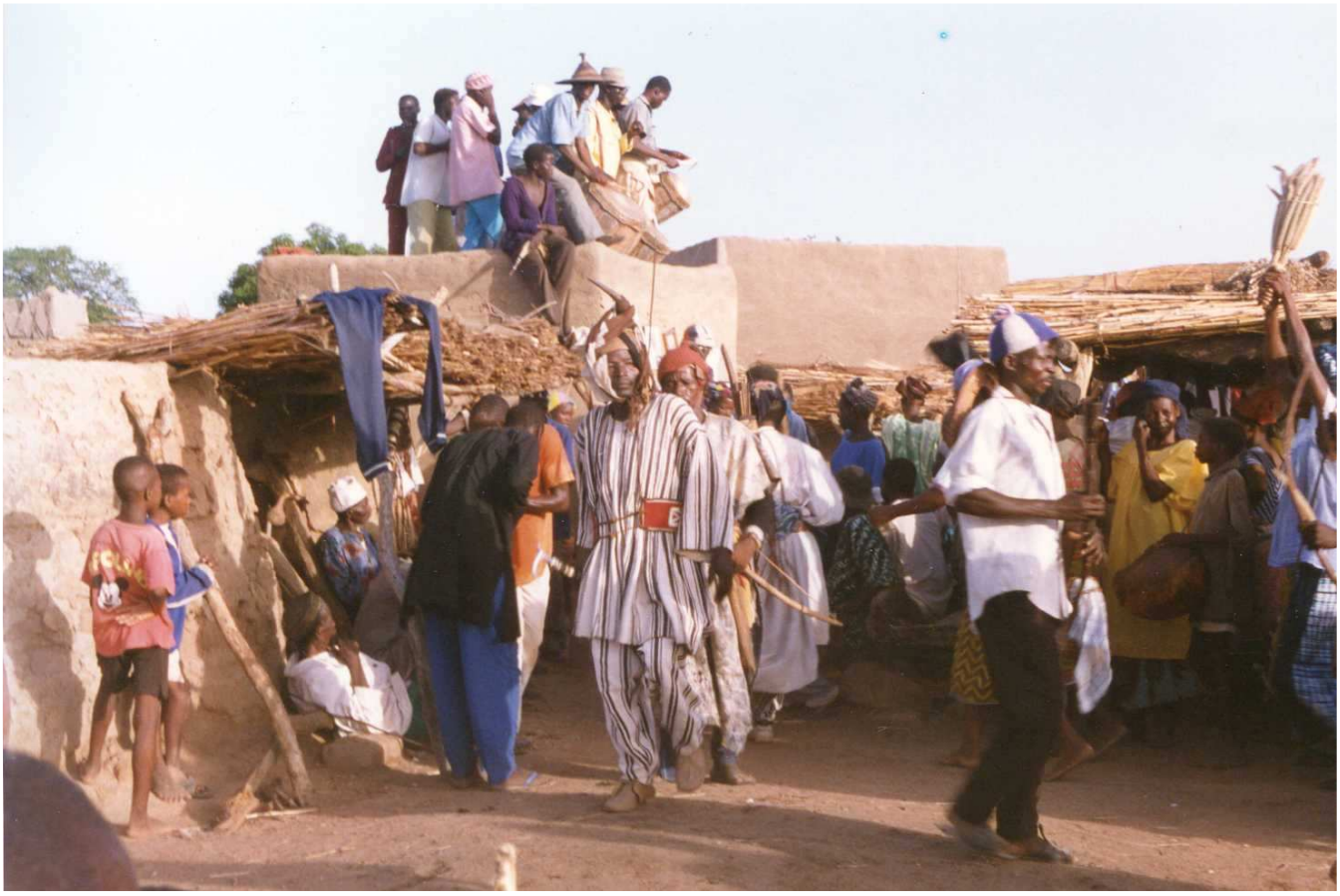

5. La chefferie en pays kassena

Comme K. Dittmer l'a démontré dans son ouvrage « Die Sakralen Häuptlinge der Gurunsi im Ober Volta-Gebiet (1961), la chefferie (chef de village) et la maîtrise de la terre (chef ou maître de la terre) forment une double institution du pouvoir, ils agissent de manière complémentaire. Nous verrons par la suite que le chef de village (*pɛ*) est plutôt un prêtre, un juge et un chef de guerre, tandis que le chef de terre (*tɪga tu*) est un prêtre qui s'occupe du culte rendu à la Terre et il se charge de la gestion des terres.

5.1. Le chef de village

Le chef chez les Kassena est essentiellement un prêtre (ce qui n'est par exemple pas le cas chez les Mossi). Sa richesse provient des dons de la population ou de la corne sacrée du chef (*kwara*); car en étant chef il doit faire des sacrifices pour le bien-être de la population. Il demande l'aide communautaire pour cultiver ses champs.

5.1.1. Les devoirs du chef de village

Il est responsable pour le bien-être de son pays et de sa population. Il est coupable en cas de sécheresse, de mauvaise récolte, d'épidémie, stérilité des femmes et des vaches, malchance dans une guerre, dégâts par des animaux sauvages etc. Il doit bien protéger ses sujets de toutes sortes de dangers. On attend d'un chef que la population soit traitée avec justice, que le chef considère les désirs de la population, qu'il soit généreux, et qu'il n'exploite pas la population. Il doit garder la coutume et les lois, il doit suivre les conseils des doyens, aînés et des anciens pour garder l'ordre et le bien-être dans son pays.
En cas de guerre il doit exercer les fonctions de chef de guerre.

Il doit offrir des sacrifices au à la corne sacrée de sa chefferie (*kwara*), aux ancêtres, aux sanctuaires de la terre (*taŋwana*) et à divers autres fétiches. Ainsi il assure une bonne santé, des bonnes pluies, des bonnes récoltes, beaucoup d'enfants et protection de tout mal.

5.1.2. Les droits du chef de village

Le chef chez les Kassena attend de ses sujets l'obéissance a ses ordres, au moins a ceux qu'il a décidé en consultation avec le conseil des anciens. Il peut appeler les gens a l'aider dans les travaux sur ses champs et pour la construction des maisons. Il peut

convoquer le conseil des anciens pour des réunions et des sessions de jugement. Il est souvent le juge suprême, il a le mot final
en cas de jugement (c'est le chef de terre et le conseil des anciens qui instruisent le jugement).
Le chef a droit aux frais du jugement et des fois a une partie de certains sacrifices. Il a droit au butin de chasse et a une certaine partie du butin de guerre. Normalement il n'a pas droit a des impôts réguliers. Les gens lui donnent sur une base volontaire une partie de leur récolte.

5.1.3. Les fonctions sociales du chef de village

1. Le chef est considéré un peu comme le père du pays. On doit lui signaler toutes les choses qui sont nouvelles, bizarres ou dangereuses.

2. Il donne la permission a un étranger de s'installer dans son pays, car celui-ci devient son sujet. (En principe c'est le chef de terre qui donne cette permission, mais le chef la confirme formellement).

3. Il faut lui signaler la mort d'un chef de famille ou d'un chef de terre. Seulement après son accord on peut annoncer publiquement le décès et enterrer le mort. (C'est a cette occasion que le chef peut se venger contre une famille avec laquelle il n'a pas eu de bonnes relations : il ne donne pas l'autorisation d'enterrement avant que la famille du défunt ne lui donne des cadeaux de réconciliation.)

4. On doit lui signaler tout crime. En cas de meurtrier (ou si on présume qu'un mangeur d'âme doit être coupable) il doit organiser une cérémonie par laquelle on trouve le coupable.

5. On doit lui amener des choses trouvées.

6. Si une femme s'enfuit du domicile de son mari et que les efforts du chef de famille pour la récupérer ont échoué, on prie le chef d'intervenir.

7. Il consulte le devin parfois sur une base régulière ou a des occasions spéciales pour assurer le bien-être de son pays.

5.1.4. Les fonctions politiques du chef de village

Le chef cherche à tout prix de garder la paix dans les familles, et les villages (quartiers) de son pays. De même il cherche a garder la paix entre son pays et les pays avoisinants. Souvent il y a des histoires de femmes ou des vols qui peuvent mener a une guerre contre un autre pays.

5.1.5. Les fonctions religieuses du chef de village

Envers deux puissances supérieures c'est le chef seulement
qui a des responsabilités, et en conséquence c'est lui seul qui peut assumer le culte religieux. Le plus important entre eux est le *kwara*, c'est a dire la corne sacrée de la chefferie. Le deuxième est son ancêtre, c'est a dire le premier chef ou le fondateur du village.

Le *kwara* est une corne d'un animal considéré comme récipient rempli de terre magique et puissante qui donne au chef le pouvoir pour exercer ses fonctions du chef. Le *kwara* est toujours enveloppé dans des tissus ou des peaux donc caché a la vu du public et il est surveillé jour et nuit. On rempli le *kwara* avec la terre d'un lieu sacré. Le *kwara* donne au chef son pouvoir pour régner, il l'inspire dans ses décisions. Le chef est l'organe humain par lequel le *kwara* exerce son pouvoir et passe ses ordres. Le chef fait des sacrifices au *kwara* dans les cas suivants :

- Si le *kwara* a révélé par moyen d'un devin qu'il veut un sacrifice
- Si le devin conseille à quelqu'un de demander l'aide du *kwara* pour des cas particuliers.

- Autrefois on lui faisait des sacrifices pour demander la victoire dans les guerres.
- En cas de jugement on doit payer au *kwara* (via le chef) des frais de tribunal et des amendes en cas de culpabilité. En cas de crimes graves il faut apporter des sacrifices de réconciliation au *kwara* (par exemple adultère avec la femme du chef, meurtre).

Le *kwara* est une espèce de pouvoir magique qui voit tout, sait tout et punit celui qui a violé les lois. Il protège ses sujets de dangers. Il est, ensemble avec le sanctuaire de terre (*tangwam*), le pouvoir le plus puissant. Le *kwara* est responsable pour les affaires politiques, le pouvoir, la guerre, le bien-être de l'état et la famille royale. Tandis que le *tangwam* est responsable pour l'aspect économique, donc des bonnes récoltes, beaucoup d'enfants et la santé.

A notre connaissance, le chef de village est le seul au village qui a le droit (et les moyens) de posséder un cheval *sisəŋ-nɔɔnv*.

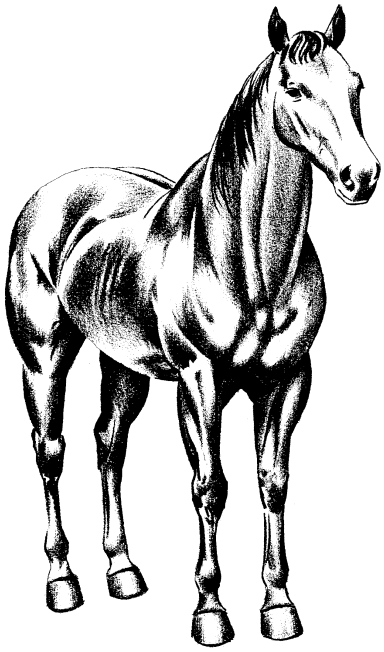

5.1.6. La cour du chef ou la cour royale

Il est facile de détecter la cour royale dans un village kassena, car c'est normalement la cour la plus grande et on voit tout de suite qu'il y a un grand tas d'ordures (*puru*) à côté de l'entrée principale.
Voilà cinq éléments caractéristiques des cours royales en pays Kassena :

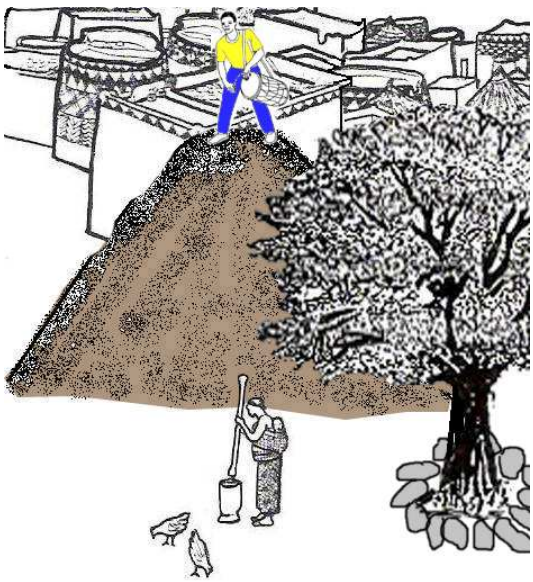

1. Le ***puru*** est une butte sacrée où sont enterrés les placentas des nouveaux-nés mis au monde dans la cour royale.

   Quand le chef a une importante nouvelle à communiquer aux habitants du village, celui qui tape le tambour pour appeler les gens monte sur le sommet de ce *puru* pour faire entendre cet appel.

   Un *puru* très haut témoigne de l'ancienneté d'une chefferie et ainsi augmente son prestige.

2. Le **figuier** rouge (*kapvr-svŋv*) se trouve devant l'entrée de la chefferie.

3. Un grand nombre de **pierres sacrées** se trouvent sous ce figuier. Ces sièges sont réservés exclusivement aux habitants de la cour royale, notamment aux princes. Aucune autre personne n'a le droit de toucher ces pierres ou de s'asseoir dessus.

4. La **case de tribunal** (*nakɔŋɔ*) se trouve à la droite de l'entrée de la cour. Dans cette case à toit plat sont jugés les habitants du village. Souvent la personne qui a commis une infraction envers les interdits (*cullu*) peut réparer son tort en apportant des animaux (poulet, mouton etc.) pour le sacrifice.

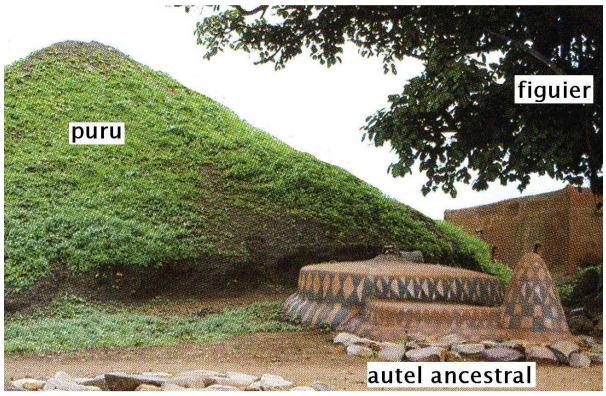

5. Un grand tombeau familial ou **autel ancestral** (*nabaarɩ*) se trouve aussi devant l'entrée de la cour royale.

La photo à gauche montre le *puru* à Tiébélé lors de la cérémonie d'investiture du nouveau chef.

5.2. Le chef de terre (*tɩga tu*) et ses fonctions

La terre (*tɩga*) est considérée comme la femme du ciel ou bien du Dieu suprême. Comme ce Dieu est si loin et inaccessible, la terre est une sorte d'intermédiaire entre l'homme et ce Dieu qui est loin. Donc elle surveille l'obéissance de ses propres lois ainsi que des lois du ciel ou de Dieu. En même temps on passe aussi par elle pour faire les sacrifices adressés au ciel.

Le chef de terre (*tɪga tu*) est la personne qui prend en charge le culte a une région / un terrain donné. *Tɪga tu* peut être traduit par « propriétaire/maître de la terre », « responsable de la terre » ou encore par « administrateur de la terre ».
Il exerce une fonction religieuse en tant que prêtre de la terre et une fonction séculière en tant que chef de la région. Le chef de terre descend des premiers occupants du sol.

- Le chef de terre fait des sacrifices a la terre pour demander des bonnes récoltes, et aussi pour remercier pour des bonnes récoltes.

- Il donne la permission aux immigrants pour débroussailler et cultiver un certain terrain ou pour construire une maison sur un certain terrain. (C'est clair qu'on ne peut pas vendre la terre a quelqu'un car on ne peut pas « vendre » une déesse. L'homme a seulement la permission d'utiliser le terrain mais pas de le posséder.)

- Il donne la permission de creuser des tombeaux pour enterrer les morts. Car ces activités blessent la surface de la terre, c'est a dire, la « peau » de la terre qui est la femme du ciel. Donc il faut la permission pour un tel acte et aussi des sacrifices de réconciliation pour demander pardon.

- Sans l'intermédiaire du chef de terre on ne peut pas recevoir le pardon de certaines transgressions, ce qui fait que le chef de terre a une position très importante et est très respecté. Si on tue quelqu'un en brousse ou on couche avec une femme en brousse on insulte/offense la terre.
(Par contre les transgressions contre les ancêtres ne concernent pas le chef de terre et il ne faut donc pas passer par lui pour faire de tels sacrifices).

- Il est le juge suprême concernant toutes les questions de la terre et des questions des coutumes et questions religieuses liées à la terre.

- Il a une grande influence sur la vie politique et on dit qu'il « règne ensemble avec le chef du village ». S'il y a des décisions importantes, son opinion compte beaucoup.

Les sacrifices et les offrandes a la terre sont faites sur l'autel de la terre (*tangwanɪ* ou *tangwam*), qui est souvent un groupe d'arbres, un arbre particulier (ex. baobab), des eaux, rochers, etc. Un chef de terre peut aussi être appelé *tangwan-tu* « maître/propriétaire du sanctuaire de la terre ».

Si on respecte le chef de terre et tous ses ordres, si on fait tous les sacrifices exigés, on obtient la bénédiction de la terre pour un nouveau champ, une nouvelle maison, etc.

Si le chef de terre ne respecte pas les obligations rituelles, il encourt le danger d'une punition surnaturelle.

Liste des chefs de terre de Tiébélé Tiyɔlɔ :

1. Waarv
2. Awɪa
3. Puŋu
4. Lvgvbwəri
5. Kamana
6. Adaa
7. Tɪkɔɔ
8. Duguje
9. Kabaa
10. Kotuə
11. Wɔɔyəri
12. Adɪ
13. Awvvrɪ

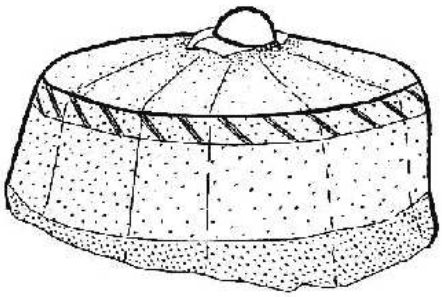

Pour en savoir plus sur l'histoire des Kassena voir le livre « Traces de l'histoire Kasena » Niggli et Niggli 2007)

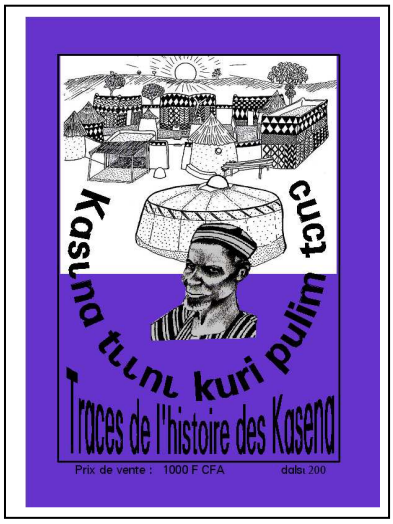

5.3. Liste des chefs de village de huit localités kassena

5.3.1. Tiébélé Korabié

Voilà une version de succession de **chefs de Tiébélé**:

1. Wongo	5. Kwara	9. Kʊnyɪdɪpɛ	1890 - 1919
2. Barɪyɪm	6. Damɪna	10. Banayɛm	1919 - 1949
3. Fatu	7. Bajiu	11. Dwibajeə	1954 - 1984
4. Kʊmara	8. Kayalɪ tué par les Djerma (1890)	12. Poawè	2004 - →

5.3.2. Kampala

Liste des chefs de village de Kampala :

1. Asu	9. Abaákɛ (tué par les Djerma vers 1890)
2. Bayetʊʊnɪ	10. Pwɛsam
3. Kopaga	11. Ayɪdɪdʊ 1897 - 1998
4. Nigonə	12. Wɔɔncɪga 1898 - 1918
5. Koja	13. Alipwa 1918 - 1924
6. Santam	14. Kumbili 1924 - 1947
7. Wurə	15. Azupiu 1947 - 1976
8. Padwərə	16. Tibra 1982 - 1990

5.3.3. Pô

Liste des chefs de la ville de Pô :

1. Kassongo
2. Lia
3. Agɔwɛ
4. Wɛbrɩ
5. Kwara
6. Dûndayɩrɩ
7. Aditan
8. Assio
9. Popɩa
10. Atɩga
11. Yadɛ
12. Sante 1916-1933
13. Ayɩrɩdaga 1933-1949
14. Lugucɩm 1949-1987
15. Awɛpoo 1988-

5.3.4. Songo 1

Liste des chefs de Songo Natré

1. Kasɔgɔ
2. Gunsagɩ
3. Mwanlɛ
4. Abwom
5. Nahwuntaga
6. Poadam
7. Aduɑ
8. Pɛyɩsin
9. Pɛbɩjeə
10. Ajambɛ 1961 - 1988
11. Zingnen 1990 -

5.3.5. Songo 2

Liste des chefs de Songo II

1. Ayɩkwe Adaa
2. Adɩke
3. Ajawurə
4. Ajawurə Adaa
5. Aduŋa
6. Kunilugu
7. Dandɯurɩ
8. Awuguri
9. Avuyəm 1965 - 1996
10. Kunilugubu Atɩga J. 1998-

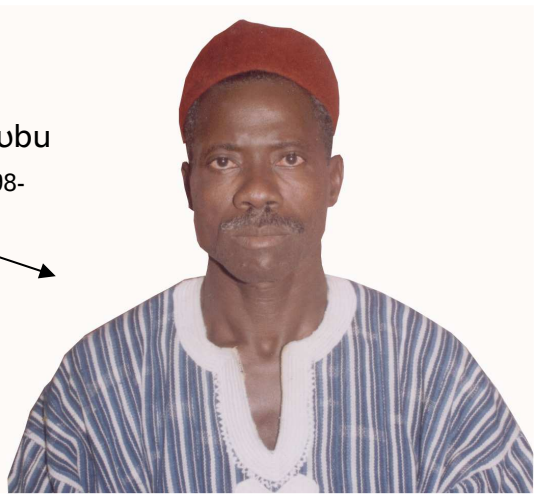

5.3.6. Kaya Naviu

Liste des chefs de village de Kaya Navio :

1. Buloro
2. Yaŋwɪʊ
3. Asɪŋa
4. Mantugə
5. Tɔŋɔ
6. Dʊta
7. Adaa
8. Ananwi
9. Adʊa
10. Wɛni

5.3.7. Guiaro

Liste de chefs de ville de la ville de Guiaro :
Avejaana était le fondateur de Guiaro.

1. Abilaŋɔ
2. Ŋɔgɔ
3. Bɪlʊgʊ
4. Lubiə
5. Padwərə
6. Padwərədɔ
7. Yɔlɔ
8. Lugʊkwaga Apiu 1830 -
9. Kɔmɔ Yatiiri 1861 -
10. Galo 1868 -
11. Wobwəli 1870 -
12. Abuya 1901 -
13. Atibiə 1918 -
14. Kwara 1935 -
15. Atemɔ 1946 -
16. Atɪgatiyo 1988 -
17. Aluu Bukari 1990 -

5.3.8. Tiakané

Liste de chefs de village de Tiakané :

1. Zwajiru
2. Aveamwalɪ
3. Mɔviu
4. Asoewɛ
5. Nijeeri
6. Adʊŋa
7. Gambaŋayɛ (Temps des Djerma)
8. Nigwe (Au temps de Binger)
9. Atɪga Wɔnyɪɪrʊ
10. Apiu Dʊlʊgɪʊn 1997

Actuellement Kɔmɔ Buliu s'occupe des affaires du village.

5.4. Conclusion

Le chef de village et le chef de terre sont des prêtres. Les gens croient que la prospérité maximale peut être atteinte si les deux forces coopèrent, c'est a dire le culte à la terre (au *tangwam*) exécuté par le chef de terre et le culte au *kwara* exécuté par le chef de village.

Dans nos jours toutes les deux fonctions risquent de perdre de l'importance au moins dans les grands villages comme Pô et Tiébélé ou les forces coloniales avaient installé leur centres d'administration. Les affaires civiles et judiciaires sont souvent réglées directement par la mairie, la préfecture ou le tribunal de l'Etat, sans qu'on passe encore par le chef coutumier de village. Les villes de Pô et Tiébélé ont été loties. Quand on cherche un terrain pour construire une maison on ne passe plus par le chef de terre mais directement par le préfet. Surtout les chrétiens apprécient la façon moderne de régler les affaires en passant par les autorités de l'état (préfecture) au lieu des autorités coutumiers (chef de terre et chef de village). Ainsi ils peuvent éviter les sacrifices qui demandent les instances de la religion traditionnelle.

D'autre part en suivant les chemins « modernes » de la « civilisation » les gens risquent de perdre leur propre identité et surtout on provoque des conflits de génération entre les « vieux » qui suivent toujours leur traditions et les « jeunes » qui préfèrent la « vie moderne » qui a aussi ses avantages (moins de dépendance envers les vieux, et moins de crainte relatives a la religion traditionnelle).

Photo : vu de « Google Earth » sur la chefferie de Tiébélé

6. L'âme et l'esprit chez les Kassena

6.1. Introduction

Le point de départ pour ce chapitre était une controverse entre les catholiques et les protestants quant à la bonne traduction du mot « Saint-Esprit ».
Lors d'un séminaire de traduction les participants ont demandé l'explication de la différence entre « esprit » et « âme » et entre *joro* et *siu*.
Cela nous a amenés à faire cette recherche concernant

joro (esprit/âme)
siu (souffle, repos, principe de vie)
ciru (esprit de l'homme mort, fantôme, défunt, ancêtre)
cʊrʋ (sorcier, mangeur d'âmes/esprits)

Nous avons reçu nos informations dans des discussions diverses, et nous les avons trouvé confirmées par les études de Allison Howell de SIM Ghana qui travaillait comme ethnologue parmi les Kassena.

6.2. Description de quelques concepts dans la culture kassem

a) ***Joro*** est l'esprit/l'âme d'une personne.

Joro peut se séparer de l'homme pour un certain temps sans qu'il meure. Selon Allison Howell les gens disent que même les « médicaments », les animaux et les arbres ont un « joro ».
Tous les chrétiens de la région de Pô et de Tiébélé que nous avons demandés disaient que seulement les êtres humains ont des *jwəəru* (pluriel de *joro*). Cependant les non chrétiens disent que les animaux ont aussi des *jwəəru*.
(Quant aux arbres, c'est un cas spécial. Il y a certains arbres qui peuvent se transformer en êtres humains et venir tromper les gens. Ce sont ces arbres-ci qui ont des *jwəəru*.)
Si quelqu'un est mort, son *joro* va aller au séjour des morts (*curu*) ou au ciel (*Wɛsɔŋɔ* « maison de Dieu »).
Ceux qui croient que les animaux ont des *jwəəru* disent que les *jwəəru* des animaux vont aussi au séjour des morts.

b) ***Ciru*** est l'esprit/l'âme d'une personne morte.

Quand la personne est morte, son *joro* devient *ciru* et peut se montrer aux gens. Si on voit le *ciru* de quelqu'un, on sait que cette personne vient de mourir. Autant qu'elle vit encore, son *joro* n'est pas encore devenu *ciru*, et le *joro* ne peut

pas être vu par les gens ordinaires (voir *cɾv*).
Après la mort de la personne le 'ciru' va au séjour des morts. Après son départ il ne peut plus se montrer aux gens (sauf dans des rêves).

On enseigne aux enfants que les ancêtres (cirə= pluriel de ciru) avec leur dieux vont les protéger contre toutes mauvaises choses. Les ancêtres sont plus proches des divinités et de Dieu que les vivants. C'est pourquoi on sacrifie aux ancêtres pour qu'ils amènent les sacrifices jusqu'à chez Dieu.

Pour les Kassena qui pratiquent la religion traditionnelle
c'est très important qu'ils honorent les ancêtres, qu'ils
leur obéissent et qu'ils leur fassent des sacrifices.

c) ***'Cɾv'*** (sorcier) est un être humain qui a la force de voir les âmes/esprits des autres. On considère les sorciers comme mauvais, parce qu'ils peuvent attraper les âmes/esprits des gens et les tuer.

d) ***'Siu'*** est le souffle et aussi le repos.

On pourrait dire que le 'siu' est le principe vital de l'homme et des animaux. Au moment de la mort le 'siu' quitte l'homme ou l'animal.

6.3. Comparaison de ces concepts avec "esprit", "âme" de la Bible

A. Selon le 'Nouveau Dictionnaire Biblique'* il y a deux opinions différentes sur l'âme et l'esprit chez les théologiens.
‹1.L'homme, créature tripartite, possède un corps, une âme, un esprit.›
‹2.L'homme est formé de deux éléments essentiels: le corps tiré de la poussière de la terre et l'âme principe vital de la créature humaine et de la bête.›

Chez les Kassena l'homme est formé de deux éléments: *yɪra* (corps)
et *joro* (esprit/âme).

B. Selon le 'Nouveau Dictionnaire Biblique'* *‹L'esprit est immatériel, associé au corps ou détaché de lui.›*
‹L'esprit est la partie rationnelle et immortelle de l'homme, sa raison, sa volonté, sa conscience.›
‹Au moment de la mort l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné.›

Toutes ces caractéristiques de l'esprit se couvrent avec ce que les Kassena comprennent comme 'joro'.
Le 'joro' est la partie non matérielle de l'homme, alors le siège de la raison, des décisions, la partie qui entre en contact avec Dieu et va aller chez lui après la mort.

C. Selon le 'Nouveau Dictionnaire Biblique'* *‹L'âme est un esprit incarné; ou incorporel, comme les âmes des martyrs (Ap.6.9).›*
‹L'âme est le principe vital. L'âme humaine est susceptible d'émotions, que la mort détruit.›
‹L'âme de l'animal périt avec le corps, dont elle est le principe vital. Mais l'âme de l'homme est un principe supérieur rationnel, insufflé par le créateur.›

Cette description de l'âme de l'homme comme *un principe supérieur rationnel, insufflé par le créateur*, recoupe plus ou moins ce que nous venons de dire de l'esprit et serait rendu en Kassem avec *'joro'*.
Si on parle de l'âme comme principe vital de l'homme et de l'animal, on pourrait la traduire en Kassem avec *'siu'* (souffle) qui est dans l'homme/l'animal vivant et qui le quitte au moment de la mort.
En Kassem l'âme humaine qui est susceptible d'émotions sera plutôt rendu par *'wʋ'* (intérieur) ou *'bɪcarɪ'* (coeur).

D. Selon le 'Nouveau Dictionnaire Biblique'* *‹d'ordinaire les écrivains bibliques ne différencient pas l'âme, principe vital mais inférieur (psyché) de l'âme supérieur, douée de raison (pneuma) parce que ces deux parties constituent un tout qui se distingue du corps. Cette unité est appelée tantôt pneuma tantôt psyché. Pour les auteurs sacrés, l'homme se compose du corps et de l'âme, ou du corps et de l'esprit.›*
(Exception: Paul parle de corps, âme et esprit 1.Thess.5.23, mais le langage de Paul peut être analogue à celui du commandement: «Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme, de toute ta pensée et de toute ta
force» où l'accent est mis sur la personnalité entière.
L'énumération d'éléments ne prouve pas que l'homme soit un être tripartite).

6.4. Schéma de l'homme chez les Kassena

en deux parties

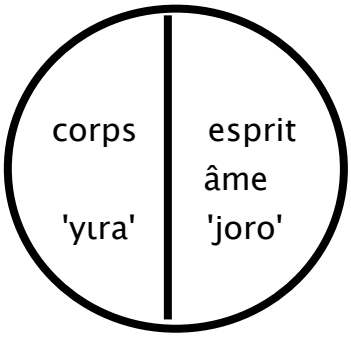

division tripartite

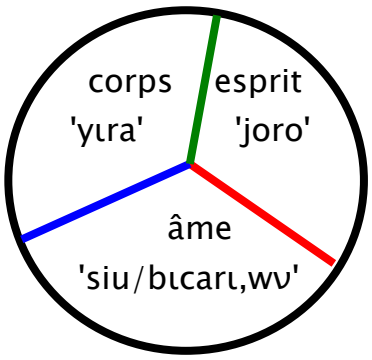

6.5. Conclusion

Selon ce que je viens d'écrire, c'est plutôt le mot 'joro' qui correspond avec le mot 'esprit' (pneuma) de la Bible.

Un problème qui s'est posé aux quelques chrétiens Kassena, c'était qu'il faut normalement traduire le mot 'âme' avec 'joro', ça les a poussés à chercher un autre mot pour 'esprit'. Mais comme nous venons de voir, la même partie de l'homme est tantôt appelée 'pneuma' tantôt 'psyché' dans la Bible.

Il y a des gens qui voient un problème dans le fait que dans la religion traditionnelle on pense que les sorciers peuvent manger le 'joro'. Mais selon les Kassena c'est le 'joro' et non pas le 'siu' qui va au ciel après la mort. Si on traduit l'Esprit de Dieu par 'Siu', ça ne résout pas le problème.
Il faut enseigner aux chrétiens que selon la parole de Dieu, c'est Dieu qui garde nos âmes (1 Pierre 2.25) et que personne n'a le pouvoir de 'manger' ce qui appartient à Dieu.

Ce qui concerne l'esprit de l'homme, je ne vois pas la possibilité de le traduire par 'siu' et que ce soit toujours compréhensible et naturel.

Ce qui concerne l'Esprit de Dieu, il faut en tout cas enseigner aux gens les vérités de la Bible sur l'Esprit de Dieu. Cependant c'est l'esprit de l'homme qui se met en contact avec l'Esprit de Dieu, et il me semble mieux de garder le même mot. Si on traduit l'Esprit de Dieu avec 'Wɛ Joro', on comprend qu'il s'agit d'une personne avec une

volonté, si on traduit par 'Wɛ Siu', on a l'impression que c'est un principe ou une force mais pas une personne.

Même si on choisit le mot 'Wɛ siu' (souffle de Dieu) ou 'Wɛ Sin-laa' (bon souffle de Dieu, c'est le terme qu'on a utilisé dans la traduction en Kassem au Ghana) il y a des endroits ou il faut changer et mettre 'Wɛ Joro' pour pouvoir exprimer le sens d'un passage d'une manière compréhensible.
Pour montrer cela j'ajoute la retraduction de 1 Jean 4.1-3 du Nouveau Testament Kassem fait au Ghana.

1 Mes amis aimés, n'acceptez/obéissez pas celui qui dit que le Saint-Esprit (Wɛ Sin-laa) est avec lui. Mais vous devez bien regarder/examiner pour savoir si c'est l'Esprit de Dieu (Wɛ Sin-laa) ou un autre esprit (joro) parce que beaucoup de
gens qui prétendent être des envoyés de Dieu sont venus ils traversent le monde et trompent les gens.
2 Je veux vous montrer comment vous ferez pour savoir si c'est vraiment l'Esprit de Dieu (Wɛ Joro) ou si ce n'est pas. Celui qui accepte il dit que Jésus Christ était devenu homme il est venu au monde, l'Esprit de Dieu (Wɛ Joro) est chez celui-ci.
3 Mais celui qui refuse Jésus, l'Esprit de Dieu (Wɛ Joro) n'est pas chez celui-ci. L'esprit (joro) de celui-ci appartient à l'Ennemi de Jésus Christ.

* Nouveau Dictionnaire Biblique, Editions Emmaüs,
1806 Saint-Légier sur Vevey (Suisse) Cinquième édition revue 1983

7. Les valeurs

7.1. Généralités concernant les valeurs

Quand on grandit dans sa culture, on acquiert des valeurs.
(Nous comprenons les valeurs comme l'accord de tous sur ce qui est le plus ou le moins important).

Des cultures différentes ont des systèmes différents de valeurs. Il y a une grande différence entre la perspective occidentale et la perspective africaine, bien qu'il y ait encore des différences dans la multitude des cultures africaines ainsi que des cultures occidentales.
Quand un européen arrive en Afrique, il remarque tout de suite des différences des valeurs reconnues, par exemple au niveau :
- de la propreté
- de l'utilisation du temps
- de l'attitude envers les personnes âgées
- de la façon de demander quelque chose
- de la façon de montrer l'appréciation
etc.

Il faut accepter que les autres cultures et leurs échelles de valeurs soient différentes, et pas nécessairement pires ou meilleures que les nôtres.

7.2. Quelques valeurs chez les Kassena

Chez les Kassena le monde invisible a une grande influence sur les vivants. Les morts sont toujours présents et ils jouent le rôle d'intermédiaires entre les vivants et le monde invisible.
Une valeur importante pour les Kassena est de rester en harmonie avec le monde invisible. On croit que la déstabilisation de cette harmonie peut résulter en la maladie et la mort. Comme réaction à cela on cherche à garder des bonnes relations ave le monde invisible et à se protéger contre ces dangers potentiels.
Il est important de suivre les rites lors de la naissance, du mariage, des funérailles etc. pour maintenir l'harmonie.
Les raisons de la maladie et de la mort sont souvent attribués à des transgressions des interdits, et il faut consulter le devin pour savoir de quelle transgression il s'agit et comment on peut réparer la situation et regagner la faveur du monde invisible.

Le regard des Kassena est tourné vers le passé. Dieu a laissé tomber l'ancêtre sur la terre et lui a donné ses chemins. C'est pourquoi c'est imprudent et très mal vu de quitter les chemins des vieux.
On respecte les ancêtres en leur faisant des sacrifices et on les consulte pour savoir comment agir. On peut consulter le devin qui va transmettre la réponse des ancêtres, à laquelle on va toujours obéir.
Cette orientation vers le passé inclut un grand respect envers les personnes âgées. Un jeune ne va jamais dire à quelqu'un qui est plus âgé que ce que celui-ci a fait n'est pas bien.

Pour les Kassena c'est très important de ne pas perdre la face. C'est pourquoi on ne dit pas ouvertement à quelqu'un qu'il a fait une faute. On ne le dit surtout pas aux vieux ou à un chef.

Dans la pensée des Kassena, les richesses sont plutôt quelque chose à administrer qu'une possession personnelle et privée qu'on a le droit d'utiliser comme on veut. Si quelqu'un a quelque chose, c'est pour donner à celui qui en a besoin.
Le garder pour soi-même, c'est être méchant ; il faut le partager avec autrui, pas seulement avec les parents proches, mais avec toute membre de la famille étendue. On a une obligation morale de donner.
Une parole qu'on entend souvent c'est : « səbu warɪ kʋ tiŋi » (on ne peut pas garder de l'argent). Si on a de l'argent, on fait vite pour le dépenser, sinon bientôt des gens viendront demander, et on se sent obliger de donner.

A la question « Quelles sont les transgression les plus graves ? », nous avons reçu la réponse suivante :
« Un interdit très fort, c'est de dormir avec la femme d'un autre, parce que si quelqu'un dort avec la femme d'autrui, ça peut le tuer ou la femme ou son enfant. Si le coupable ne confesse pas, d'autres vont mourir. Alors la famille va mettre de la pression pour que les coupables confessent, qu'on puisse réparer la chose avec des sacrifices.
La deuxième transgression c'est le vol, parce que si le voleur prend les choses à la maison, la malédiction est sur toute la maison. La chose volée ne va pas être consommée par le voleur seul, mais aussi par d'autres. Celui qui a été volé va jurer avec des maladies et ça va tomber sur tous ceux qui en ont mangé. »
Les explications, qui servent à montrer les raisons pourquoi ces péchés sont graves, montrent que ce n'est pas le péché de l'individu en soi qui est grave, mais c'est grave à cause des conséquences de ce péché qui atteignent tout le groupe entier.

7.3. Comment résoudre des conflits chez les Kassena

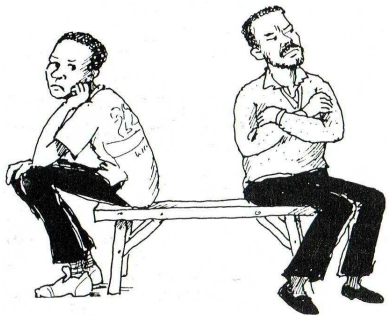

7.3.1. Il faut éviter la confrontation :

D'habitude les Kassena essayent d'éviter une confrontation directe l'un avec l'autre. Il y a des exceptions :

- si un enfant fait une faute (les parents ou d'autres adultes le réprimandent directement)
- si une personne a trop bu
- si une dispute a progressé à un tel point que les gens sont très fâchés.

Les Kassena parlent souvent d'une manière indirecte, ils utilisent des proverbes ou des histoires au lieu de dire les choses ouvertement.
Si quelqu'un t'a fait tort et tu lui parle d'une façon directe ou agressive, surtout s'il y a encore d'autres gens qui l'entendent, cela aggrave la situation et peut conduire à un conflit sérieux. Les Kassena sont très sensibles aux critiques, ils se sentent humiliés et sont fâchés contre l'offenseur. Ils ne lui donnent pas raison, même s'ils savent qu'ils ont tort.
Les uns cherchent à se défendre (sinon on pourrait avoir l'impression qu'ils ont vraiment tort), mais d'autres ne vont pas argumenter, et ils s'éloignent fâchés. Si tu essayes de prouver que tu as raison, l'autre va le contester et la situation va de pire en pire.

7.3.2. Comment reconnaître qu'on a offensé quelqu'un ?

Quand les Kassena sont offensés ou fâchés, ils ne le disent normalement pas directement. Par contre ils ont tendance à réfléchir à la chose et à y repenser, repenser ...
Cela continuera jusqu'à ce que l'autre personne, en voyant ses réactions, va remarquer qu'il l'a offensé.
Si tu as offensé quelqu'un, il va te le montrer par le comportement suivant :
1. Quand tu rencontres la personne que tu as offensée, elle te salue, mais elle ne te parle pas librement. Elle parle seulement sur demande mais sans joie, la conversation n'est pas « douce ».

2. Elle a l'air sérieux et ne va pas rire avec toi.
3. Si tu demandes à la personne d'aller quelque part avec toi, elle a des excuses pour ne pas y aller. La personne n'a pas de temps pour toi.
4. Si tu appelles la personne pour travailler, elle travaille lentement. Elle pourrait même ne plus vouloir travailler avec toi.
5. La personne t'évite. Elle ne vient pas chez toi et quand tu lui dis que tu la visiteras, tu trouveras qu'elle n'est pas à la maison.
6. Il se peut que tu demandes la personne offensée de t'aider avec un problème. Au lieu de t'aider avec la bonne solution, elle peut te dire qu'elle ne connaît pas la réponse, ou elle peut même essayer de te tromper et te pousser à faire d'autres fautes et que tu fâches d'autres personnes.

7.3.3. Comment se réconcilier?

Si tu observes pendant plusieurs jours, qu'une personne agit d'une des manières décrites, mais qu'elle ne réagit pas de la même manière envers d'autres gens, tu peux demander à cette personne, ce qu'il y a entre vous. Parfois cela peut résoudre le problème sur place, parfois la personne ne veut pas en parler tout de suite et on organise un rendez-vous pour en parler. Par contre si la personne refuse de te parler, on doit passer par un intermédiaire que la personne respecte pour régler l'affaire.
Le plus important est de rester calme et d'avoir de la patience pour garder de bonnes relations. On dit : si quelqu'un t'a offensé, ne va pas chez lui le même jour pour régler l'affaire. Tu dois te calmer et y aller le lendemain.
Si tu vas chez lui et que tu constates que la personne est toujours fâchée et ne reconnaît pas le tort, tu es obligé de passer par un intermédiaire pour la réconciliation. Il y a un proverbe kassem qui dit: « *Bale garı dıdva.* » (*Deux sont mieux qu'un*), et un autre: « *Nɔɔna bale na jıgı daanı, nɔɔnv dıdva dı wʋ́ zv ba wv o loe-ba.* » (*Si deux personnes se disputent, un autre va entrer et les réconcilier*.)

Ce n'est pas n'importe qui, qui peut jouer le rôle d'intermédiaire. Souvent c'est un ancien ou une autre personne reconnue par la communauté.

Quand les gens se réconcilient, il y a différentes manières de le montrer :
Se serrer les mains est très important.
Si un jeune a offensé un vieux, il doit « tenir ses genoux » et demander le pardon. Ensuite il lui donne une pintade.
Des fois l'offenseur achète des noix de cola pour l'offensé. Celui-ci les rompe et ils les mâchent ensemble.

Ou on boit quelque chose ensemble, parfois l'offenseur invite l'offensé à un repas.
Si l'offense était très grave, et qu'on a dit des choses qui pourraient « gâter » la personne, ceux qui sont concernés tuent une pintade sur l'autel de la maison.
Après la réconciliation c'est très important qu'une des personnes aille saluer l'autre pour montrer qu'il n'y a plus rien entre les deux. Plus tard les deux vont saluer l'intermédiaire et peut-être lui apporter du tabac ou des noix de cola.

L'utilisation des intermédiaires est très importante dans le processus d'aboutir à la fin d'un conflit.
Dans leur manière de résoudre des conflits on voit que les Kassena sont une communauté orientée vers les gens.
Ce n'est pas le sujet de dispute qui est central, c'est la réparation de la relation personnelle qui est importante.

7.4. Différences entre les valeurs africaines et occidentales

On peut différencier deux genres de communautés :

- la communauté africaine est orientée vers les gens et les événements
- tandis que la communauté occidentale est orientée vers le temps et le but.

L'une met l'emphase sur les relations personnelles, le groupe est très important, être limité par le temps n'est pas important. Compléter un travail est moins important que garder de bonnes relations.
Dans l'autre communauté, orientée vers le temps et le but, c'est très important d'achever un travail dans un temps donné.
Les gens sont encouragés d'être indépendants.
L'engagement pour un groupe prend une place plutôt marginale, c'est l'engagement pour le travail qui est central.

En comparant ce qui est typiquement la perspective occidentale et ce qui est typiquement la perspective africaine on peut trouver les contrastes suivantes :

En Afrique

1. On s'intéresse avant tout aux gens. Les questions familiales priment sur les questions d'affaires. Les affaires sont là pour aider les gens, c'est ainsi qu'un directeur d'entre prise risque d'employer plus de personnel que nécessaire, simplement pour leur procurer du travail. Si quelqu'un est surpris en flagrant délit de vol, il ne sera pas renvoyé, car la perte occasionnée par son vol est considérée Moins importante que la perte de sa réputation s'il était renvoyé.

2. La maladie ou des problèmes familiaux sont des excuses habituelles et acceptables pour ne pas tenir un engagement.

En Occident

1. On s'intéresse en priorité aux programmes, aux biens matériels et à la façon de réaliser les buts fixés. L'accent est mis sur le développement et l'amélioration du niveau de vie. Le succès dans les affaires se mesure en termes matériels.

2. Être débordé de travail est une excuse acceptable pour manquer un rendez-vous.

En Afrique

3. Le déroulement des événements est dans la main de Dieu (ou d'autres puissances). La Providence divine prime sur les efforts humains. « Dieu pourvoira », cette expression peut indiquer une dépendance authentique ou une fuite de la responsabilité personnelle.

4. Lorsqu' un cas doit être jugé le point important est de préserver la dignité de chacun des personnes concernées. Qu'il ait tort ou raison, il est malséant d'amener quelqu'un à perdre la face. S'il est prou vé qu'une personne vous a offensé, elle s'attendra quand même à garder de bonnes relations avec vous. Des excuses peuvent être faites davantage dans le but de garder de bonnes relations que par conviction d'avoir mal agi.

5. Les gens ont tendance à être étroitement identifiés à leur position. Critiquer la façon de faire de quelqu'un est ressenti comme une attaque de l'individu en question. Lorsqu'un problème est discuté, beaucoup de doigté et de diplomatie sont utilisés pour essayer d'éviter de blesser.

En Occident

3. On accepte la responsabilité personnelle dans le déroulement des événements. Les choses doivent toujours être bien en mains. Il faut personnellement être digne de confiance, c'est là la clé pour qu'un travail donné soit fait.

4. Lorsqu'une offense a été commise l'important est de découvrir celui qui a tort et celui qui a raison. Celui qui a raison tend à faire valoir ses droits et réclame des excuses ou une restitution. On s'attend à ce que le coupable subisse les conséquences de sa faute.

5. Une distinction claire est maintenue entre une personne et ses responsabilités officielles. On peut se permettre de critiquer un projet sans que cela soit perçu comme une attaque de celui qui l'a conçu.

En Afrique

6. La façon de vivre en Afrique ne s'accommode pas d'un horaire serré. Les problèmes de transport, les exigences familiales prioritaires et même l'absence de montre, tout concourt à une comme attitude beaucoup plus relaxe à l'égard du temps. Le temps met rarement les gens sous pression. Dans bien des lieux la vie active s'arrête lorsqu'il pleut.

7. Le présent retient toute l'attention. Les problèmes se résolvent au fur et à mesure qu'ils se présentent. C'est s'inquiéter inutilement que d'anticiper sur les difficultés qui pourraient survenir.

8. L'homme vit au milieu de puissances invisibles. L'influence de ces puissances est plus importante que ce que le simple homme peut faire. Cependant, l'homme peut solliciter ces puissances à ses propres fins, pour sa protection et pour amener le malheur sur ses ennemis. Il est sage d'observer les interdits et de respecter toute autorité reconnue. La sécurité se trouve dans la conformité aux normes établies.

9. La société traditionnelle est basée sur un système d'obligations mutuelles.
Les enfants reconnaissent le besoin de travailler pour leur tuteur. Les familles sont obligées de s'occuper de leur parenté même éloignée. C'est ainsi que, dans beaucoup d'ethnies, il n'y a pas de vrais orphelins. Aucun chômeur ne meurt de faim. On est obligé de faire acte de présence lors de rencontres familiales, de funérailles etc. La richesse est normalement

En Occident

6. En occident, « le temps, c'est de l'argent ». Des programmes calculés au plus juste sont établis et on s'y tient. Le temps dont on ne peut rendre compte est considéré du temps perdu; c'est pourquoi on ne peut faire attendre quelqu'un sans un motif valable. Cependant on peut envoyer dire à cette personne qu'on est trop occupé pour la recevoir.

7. On pense beaucoup à l'avenir. Des plans couvrant toute éventualité sont établis.

8. La destinée de l'homme est entre ses mains, ou peut-être entre les mains de ses semblables. En principe rien n'est « interdit ». On attache une grande valeur à la confiance en soi et à la liberté individuelle d'en faire à sa guise. Il existe une certaine aversion pour les règlements, et l'autorité est sujette à caution.

9. L'accent en Occident est mis sur le droit de l'individu. La Sécurité Sociale est institutionnalisée. C'est un signe de réussite de faire valoir de plus en plus ses droits et sa capacité de prendre des décisions indépendantes quant à ses biens et à son temps. L'individu est le « no. 1 » et les liens famille aux sont plutôt lâches.

7.5. La sagesse des Kassena sous forme de contes et de proverbes

Les Kassena expriment souvent leur conception de la vie à travers des contes et des proverbes. C'est grâce à cette sagesse que les ancêtres sont parvenus à éduquer leurs enfants.

7.5.1. Les contes

Traditionnellement les contes kassem sont racontés la nuit par des hommes. La fonction des contes est d'illuminer l'esprit de l'audience et de transmettre les valeurs des kassena. Dans certains contes les participants sont des êtres humains et dans d'autres ce sont des animaux qui se comportent comme des hommes.

Nous avons recueilli 75 contes en kassem dont nous avons reproduit 3 ci-dessous (voir pages 108 - 114). Les trois tomes suivants peuvent être téléchargés sur le site www.SIL-Burkina.org ou encore sur www.Kassena-Ninkarse.org

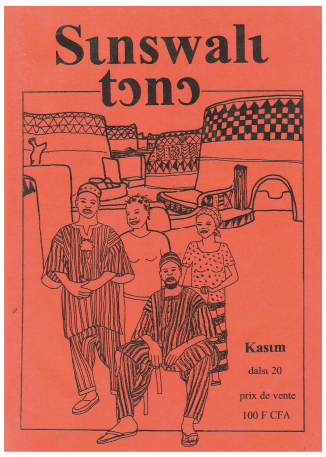

Le **lièvre** montre un caractère rusé qui se croit le plus intelligent de tous les animaux de la brousse.

Cependant l'**engoulevent**, un petit oiseau, se montre encore plus intelligent que le lièvre, donc il ne faut jamais penser qu'on est le plus intelligent ou hors de toute critique.

L'**hyène** est peu intelligente et gloutonne,

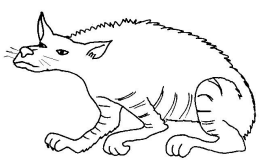

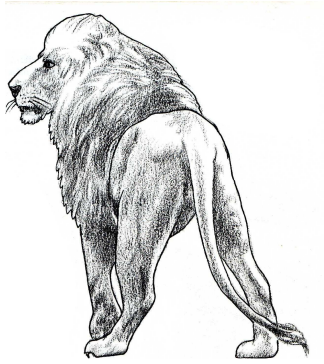

le **lion** est le roi des animaux de la brousse, donc chacun lui doit respect et obéissance.

De plus on peut y trouver des génies comme les *cicurru*.

Souvent le conte explique pourquoi une situation est comme elle l'est à présent. Par exemple pourquoi le chien est un animal domestique, tandis que la hyène est un animal sauvage qui vit en brousse. Pourquoi la tortue a une carapace etc. D'autres contes finissent par un proverbe bien connu et démontrent l'origine de ce proverbe ou comment ce proverbe s'applique dans la vie quotidienne. La formule standard de citation est de type : «*Kvntv ŋwaanɪ mv ba wɪ* …» « C'est pourquoi on dit que … (suivi d'un proverbe) » qui démontre la sagesse du conte.

Voilà trois contes kassem typiques comme illustration de la sagesse kassena :

A sɪnswala kampo

1. Ka waarɪ daanɪ

Mantɔrɔ dɪ kanvuuni mʊ zaŋɪ sɪ ba vu da tɪmbaara sam. Ba laan ma da yigə ba vu mantɔrɔ tɪmbaarʊ sɔŋɔ. Mantɔrɔ tɪnkaanɪ ma kɪ wʊdiu o pa-ba.
Mantɔrɔ ma da yigə kʊ san kʊ jɪa, kʊ vu kʊ je kʊ di.
Kanvuuni na sanɪ dɪ jɪa dɪ ti dɪ maa bɪɪnɪ tɪn, dɪ ma kɪ «vuvu, vuvu, vuvu.»
Mantɔrɔ maa wɪ: «Joori n vu n parɪ n gungwənə kam n palɪ, sɪ n ba sɪ dí di, sɪ yɪ ja gungwəŋə n ba n ta n magɪ a tɪnkaanɪ wʊdiu baŋa nɪ.»
Kanvuuni ma daa joori dɪ vu dɪ san dɪ jɪa. Dɪ na san dɪ ti dɪ joori dɪ zaŋɪ dɪ maa bɪɪnɪ tɪn, dɪ ma daa kɪ «vuvu, vuvu, vuvu.»
Mantɔrɔ maa daa wɪ, dɪ joori dɪ vu dɪ parɪ dɪ gungwəŋə kam dɪ palɪ, sɪ dɪ ba sɪ ba di, sɪ dɪ yɪ zaŋɪ dɪ ba dɪ ta magɪ dɪ gungwəŋə kʊm o tɪnkaanɪ wʊdiu baŋa nɪ.
Mantɔrɔ ma kɪ swan kʊntʊ, kʊ vu kʊ yi wʊdiu kʊm dim tiim, kʊ ma di kʊ van kanvuuni.
Kanvuuni ma cɪm. Ba ma da daanɪ ba joori sɔŋɔ.
Ba na ve ba yi sɔŋɔ tɪn, kʊ ma daa kɪ da yale, yatɔ.
Kanvuuni dɪ daa zaŋɪ dɪ warɪ mantɔrɔ dɪ wɪ, sɪ ba vu dɪ tɪnkaanɪ luə. Ba na ve ba vu ba yi tɪn, ba ma sɪɪnɪ ba zʊ digə. Kanvuuni tɪnkaanɪ dɪ ma daa kɪ wʊdiu o pa-ba.
Kanvuuni ma da yigə dɪ san dɪ jɪa dɪ vu dɪ je dɪ di, yɪ dɪ wɪ, mantɔrɔ dɪ sanɪ kʊ jɪa, sɪ kʊ ba sɪ ba di.
Mantɔrɔ na sənɪ kʊ jɪa kʊ ti tɪn, kʊ ma zaŋɪ kʊ faŋɪ jɔgɔ jɔgɔ kʊ vu kʊ yi.
Kanvuuni maa wɪ: «AA, aa, a ciloŋ, nmʊ laan na sanɪ n jɪa yɪ n joori n tʊ tɪga nɪ tɪn, n di wʊdiu kʊm dɪdaanɪ digiru. Joori n vu n san n jɪa sɪ n ba .»

Mantɔrɔ ma daa faŋɩ jɔgɔ jɔgɔ kʊ vu kʊ yi na, kʊ daa san kʊ jɩa kʊ ti. Kʊ na sanɩ kʊ ti tɩn, kʊ ma daa tʊ tɩga nɩ. Kʊ daa faŋɩ jɔgɔ jɔgɔ kʊ ba kʊ yi.
Kanvuuni maa wɩ: «A ciloŋ, joori n vu n san n jɩa yam sɩ n ba. Ba di wudiu dɩ digiru mʊ na? Nmʊ laan mʊ lagɩ n ma n bʊ na?»
Mantɔrɔ ma daa joori kʊ parɩ kʊ tʊ kʊ vu kʊ daa san kʊ jɩa. Kʊ daa bɩɩnɩ kʊ faŋɩ kʊ tʊ tɩga nɩ. Kanvuuni dɩ daa ma kɩ kʊntʊ dɩ ganɩ mantɔrɔ taan, dɩ di wʊdiu kʊm dɩ vu dɩ ti.
Kʊntʊ mʊ te «ka waarɩ daanɩ» wʊra, ba maama mʊ waarɩ daanɩ.
Mʊ a sɩnswala maama.

Conte 1 traduit en français

Se tourmenter l'un l'autre

Un crapaud et une guêpe sont levés pour aller ensemble chez leurs beaux-parents respectifs.
Ils sont d'abord allés dans la maison du beau-père du crapaud.
La belle-mère du crapaud a fait de la nourriture pour eux.
Le crapaud a d'abord lavé ses mains, et il est allé s'asseoir et a mangé.
Quand la guêpe a fini de se laver les mains et était en train de venir, elle a fait le bruit du vol « vouvou, vouvou, vouvou ».
Le crapaud lui dit : « Retourne et va décrocher ton tambour d'aisselle et accroche-le, pour que tu viennes afin que nous mangions, car il ne faut pas prendre un tambour et le frapper/jouer au-dessus la nourriture de ma belle-mère. »
La guêpe est de nouveau allé se laver les mains. Quand elle a fini de les laver et était en train de revenir, elle a de nouveau fait « vouvou, vouvou, vouvou. »
Le crapaud, de nouveau, lui dit de repartir et décrocher/enlever son tambour d'aisselle et l'accrocher, pour revenir afin qu'ils puissent manger, car il ne faut pas taper le tambour au-dessus la nourriture de sa belle-mère.
Le crapaud utilise cette ruse jusqu'à arriver à la fin du repas, dans le but de refuser de donner à manger à la guêpe.
Quand ils sont arrivés à la maison, cela a fait deux ou trois jours (avant la suite de l'histoire).

La guêpe à son tour s'est levée et a prié le crapaud d'aller avec elle aux funérailles de sa belle-mère. Quand ils sont allés et arrivés, ils sont effectivement entrés dans la maison. La belle-mère de la guêpe à son tour a fait de la nourriture pour eux. La guêpe a d'abord lavé ses mains et est allée s'asseoir manger, et elle a dit que, le crapaud doit se laver ses mains pour venir manger.
Quand le crapaud a fini de laver ses mains, il s'est levé et a sauté hop, hop, hop et est arrivé (là où on mange).

La Guêpe a dit : « C'est quoi ça, mon ami, toi quand tu as lavé les mains tu reviens

tomber par terre, et puis tu manges avec de saleté. Retourne et va laver tes mains et reviens. »

Le crapaud a de nouveau sauté « hop, hop » pour arriver à l'eau, il a de nouveau fini de laver ses pattes. Quand il a fini de laver, il est de nouveau tombé (avec les pattes) sur terre. Il a de nouveau sauté « hop, hop » et est arrivé (là où on mange).
La guêpe a dit : « Mon ami, retourne laver tes pattes et reviens. Est-ce qu'on mange avec la saleté, ou bien? Toi tu veux commencer ou bien ? »
Le crapaud est alors retourné aller laver ses pattes. Il revenait en sautant et tombant par terre. La guêpe à son tour a fait ainsi et a trompé longtemps le crapaud, elle a mangé toute la nourriture.

C'est pourquoi faire du mal réciproquement existe, chacun tourmente l'autre.

Voilà donc mon conte.

(La morale de l'histoire est : « **Le mal qu'on fait à autrui retombe un jour sur soi-même.** » Personne n'est parfait, chacun a ses défauts, il faut supporter les défauts qu'on découvre chez l'autre et ne pas en tirer d'avantages pour soi-même ou se moquer des défauts de l'autre.)

A sɪnswala kampo

2. Swan dwe daanɪ

Viu mʊ dugi kʊ nangurə. Viu kʊm laan na dugi kʊ nangurə kam tɪn, nangurə kam na tu ka ba ka bɪ tɪn, nɔɔnʊ na yi o gɔ, viu caal-o kʊ fəri, kʊ caal-o kʊ fəri, kʊ caal-o kʊ fəri.
Nasɪ ma vu o gɔ, kʊ ma caal-o kʊ fəri. Nasɪ ma zɪgɪ da o lwarɪ. Nasɪ ma bəŋi kagʊ-vara o wɪ, ba ba ba nii, wʊm nangurə o dugə. Nɔɔnʊ na gɔgɪ nangurə kam, wʊm wú dɪ kʊ tu tɪga nɪ, o ŋuŋuri ku tu tɪga nɪ.
Nyoŋo ma fwe, kʊ fwe, kʊ fwe, kʊ vu kʊ wɪ: «Nangurə 'vugub'!»
Viu ma caalɪ-kʊ kʊ fəri, kʊ fəri, kʊ caalɪ-kʊ kʊ fəri ... bɪtɔ. Nasɪ ma vu di nyoŋo baŋa yɪ o wɪ: «A wʊ dɪ-m na?»
Nyoŋo ma zaŋɪ kʊ keeri taan, kʊ ba zurə, beŋwaanɪ nasɪ mʊ jaanɪ-kʊ o dɪ.
Tuu maa wɪ, wʊm mʊ wú gɔ, yɪ nasɪ muri sɪ o dɪ-kʊ.
Tuu ma vu o wɪ: «Nangurə, 'vugub'.»
Viu ma caalɪ-kʊ kʊ fəri, kʊ caalɪ-kʊ kʊ fəri ... bɪtɔ.
Nasɪ maa kwaanɪ o di tuu yuu o je da yɪ o wɪ, wʊm mʊ dɪa.
Tuu ma zaŋɪ kʊ keeri kʊ bwəm. Kʊ yəri kʊ na wú kɪ te.
Kagʊ-vara maama maa ba ba gɔ. Nasɪ ma ja o dɪ. Kʊ daarɪ lɪnlana.
Lɪnlana ma yi, Nasɪ maa wɪ, o gɔ.

Lɪnlana maa wɪ: «N dɪ n yɪ baranangurə kam daɪ n dɪ nangurə, ka yɪ dí maama nangurə mʊ. A dɪ dɛɛn tuə a du. N dɪ gɔ sɪ dí nii.»
Ba magɪ kantɔgɔ taan ... Mʊ nasɪ jaanɪ nangur-vɔɔ o vaŋɪ o kɔ, sɪ lɪnlana dɪ laan vaŋɪ o kɔ. Nasɪ na vaŋɪ nangur-vɔɔ o kɔ tɪn, viu caal-o kʊ fəri, kʊ caalɪ kʊ fəri ... Lɪnlana ma vu o jəni nasɪ yuu nɪ. Kʊntʊ mʊ nasɪ wanɪ vara maama. Lɪnlana dɪ daa ma waɪ nasɪ.

Kʊntʊ gaa wʊnɪ lɪnlana dɪ daa mʊ dwe dɪ swan.

Conte 2 traduit en français

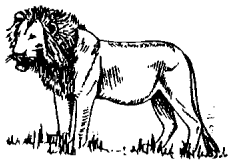

La Sagesse dépasse la sagesse d'un autre

C'était un vent qui a semé ses arachides. Quand le vent a maintenant semé ses arachides, et que les arachides sont parvenus à mûrir, lorsque quelqu'un est arrivé et les a arrachées, le vent l'a saisi et fouetté, il l'a saisi et fouetté, il l'a saisi et fouetté (= intensivement). Le lièvre est allé arracher les arachides, il (vent) l'a saisi et fouetté. Le lièvre se tenait là et a compris.
Le lièvre a alors appelé les animaux de brousse et a dit de venir voir, ce sont ses arachides qu'il a semé. Si quelqu'un arrache les arachides, lui il le terrasse à terre et broie celui-là par terre. Le vent l'a saisi et fouetté, il a fouetté, il l'a saisi et fouetté ... trois fois.

Le lièvre est alors allé monter sur le lion et a dit: «Je ne t'ai pas terrassé, ou bien?»
Le lion s'est levé et a pleuré longtemps, sans se calmer, parce le lièvre l'a saisi et terrassé. L'éléphant a ensuite dit que lui il arrachera, et le lièvre est trop petit/faible pour le terrasser.

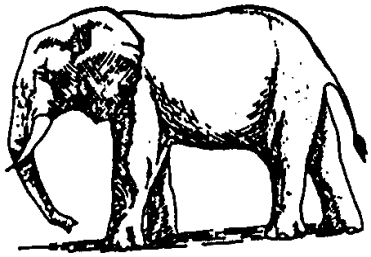

L'éléphant est alors allé dire : « Arachides, hop ! »
Le vent l'a saisi et fouetté, il l'a saisi et fouetté ... trois fois.
Le lièvre est bien monté sur l'éléphant et s'est assis là et a dit que, c'est lui qui l'a terrassé.
L'éléphant s'est alors levé et a pleuré jusqu'à être fatigué. Il n'a pas su comment faire.
Tous les animaux de la brousse sont venus arracher. Le lièvre les a terrassés. Sauf l'engoulevent.
L'engoulevent est arrivé, le lièvre lui a dit d'arracher.

L'engoulevent a dit que : « Même si tu es courageux, les arachides aussi ne sont pas tes arachides, ce sont les arachides de nous tous. J'étais aussi venu semer. Toi aussi arrache pour que nous voyions. »
Ils ont discuté longtemps ... Voilà le lièvre a attrapé une feuille d'arachides et l'a tiré et cassé, pour qu'après l'engoulevent aussi tire et casse.
Quand le lièvre a tiré cassé une feuille d'arachide, le vent l'a saisi et fouetté, il l'a saisi et fouetté ... L'engoulevent est allé s'asseoir sur la tête du lièvre.

C'est ainsi que le lièvre a vaincu tous les animaux. Mais l'engoulevent à son tour Est victorieux du lièvre.

Ainsi dans la brousse l'engoulevent est le plus sage.

Morale: Il ne faut pas se croire supérieur à autrui, mais rester humble.
Le vent représente peut-être les ancêtres, invisibles mais présents, prêts à punir les vivants qui n'agissent pas selon la coutume.

A sɪnswala kampo

3. Wiiru dɪdaanɪ bɪbala

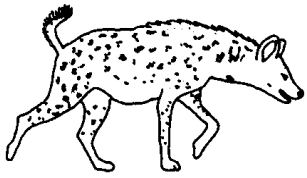

Wiiru mʊ veə, o jeeri bɪbala. O ma ta dɪ bɪbala o wɪ, woŋo kʊlʊ na wú pa wʊm yagʊ tɪn: Ka na tagɪ cɪ sɪtɔ, wʊm wú yagɪ-ka. Kʊ daarɪ, ka na wʊ tagɪ cɪ sɪtɔ, wʊm wú ja-ka o di mʊ.

Bɪbala maa wɪ: «Ɔɔn, kʊ nan yɪ cɪga : A na sɪɪnɪ a jeeri nmʊ tɪntʊ tɪn, nmʊ na yagɪ amʊ, yɪ amʊ vu a yi sɔŋɔ a wɪ, a ya jeeri wiiru yɪ o wʊ jaanɪ-nɪ, baá ta wɪ, vwan mʊ a fɔga.»

Wiiru ma ləri o wɪ: «Aa, n tagɪ cɪga, kʊ gɛ cɪ sɪle.»

Ka daa maa wɪ: «Wiiru, nmʊ na maŋɪ n zɪgɪ n bwe amʊ tɪntʊ tɪn, nmʊ na nuŋi mɛ tɪn mʊ gara. Kʊ na lagɪ kʊ ta, nmʊ di mʊ n su, sɪ kʊ na daɪ kʊntʊ, nmʊ ya ba lagɪ n zɪgɪ n pa amʊ ta a ni, sɪ nmʊ ma n ja-nɪ.»

O maa wɪ: «N tagɪ cɪga. Cɪ sɪle. Kʊ gɛ cɪga dɪdʊa.»

Ka maa wɪ: «Dɪ kʊ dɪ maama, wiiru, nmʊ na yagɪ amʊ, yɪ n na yi yigə, n ta wɪ, nmʊ ya na maanɪ, n ya wʊ yagɪ amʊ.»

«AA», wiiru daa ma wɪ, «n tagɪ cɪga. Cɪ sɪtɔ. Ɔɔn, nan ve!»

Bɪbala maa kɛ. Wiiru dɪ na kɛ kʊ baŋwɛ tɪn, o laan joori o bʊŋɪ: «Bɛɛ mʊ brɪ kʊ pa a yagɪ bɪbala yɪ ka viiri? A ya na nɛ-ka, a ya wú jaanɪ na? A na joori a na-ka, a ya wú jaanɪ-ka a di.»

Bɪbala nan kɛ. Wiiru daa warɪ o yi.

Mʊ kʊ kuri faŋa tiinə wɪ: «A wʊ maanɪ tɔgɪ kwaga mʊ, sɪ dɪ ba tɔgɪ yigə.»

Conte 3 traduit en français

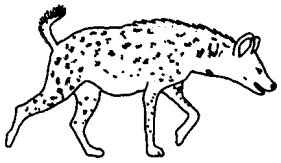

La hyène et le petit bouc

Une hyène marchait et a rencontré un petit bouc. Il a dit au petit bouc la chose qui lui donnera sa liberté : S'il dit trois vérités, lui il le laissera (partir). Par contre, s'il n'a pas dit trois vérités, lui il l'attrapera et le mangera. Le bouc dit : « A bon, ceci est une vérité : Comme je t'ai rencontré comme ça, si tu me laisses partir, et je vais arriver à la maison dire que, j'ai rencontré une hyène mais elle ne m'a pas attrapé, ils diront que j'ai menti. »
L'hyène a répondu : « O.K., tu as dit une vérité, il manquent deux vérités. »

Il a encore dit : « Hyène, du fait que tu te tiens là et m'interroges ainsi, là d'où tu viens doit être mieux. Cela veut dire, tu as mangé et tu es rassasié, si ce ne serait pas ainsi, tu n'allais pas te tenir et me donner l'occasion de parler ainsi pour que tu utilises cela pour m'attraper. »
La hyène a répondu : « O.K., tu as dit une vérité, il manque une vérité. »

Il a alors dit : « Même avec tout cela, hyène, si toi tu me laisses/libères, et tu vas arriver un peu devant, tu diras que, si tu réalisais/savais, tu n'allais pas me libérer. »
« ça alors » l'hyène a encore dit que, «tu as dit la vérité. Cela fait trois vérités.
O.K., va donc ! »

Le petit bouc est parti. Quand l'hyène aussi est partie et était loin, elle s'est reproché :
« Pourquoi ai-je laissé partir le bouc ? Si je le vois, je l'attraperai, n'est ce pas ? Si je le revois, je l'attraperai et je le mangerai. »

Mais le petit bouc est parti. L'hyène ne peut plus y arriver.

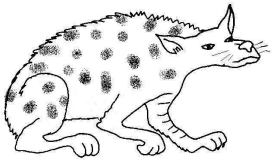

Voilà pourquoi les gens de jadis disaient : « Si je savais vient derrière, car ce ne suit pas devant » (=c'est trop tard, dire <si je savais> ne change pas les situations)

Morale : Même le faible peut se débrouiller dans la vie s'il est intelligent et ne se décourage pas.
Les occasions manquées ne reviennent plus. Il vaut mieux prévoir que guérir.

7.5.2. Les proverbes

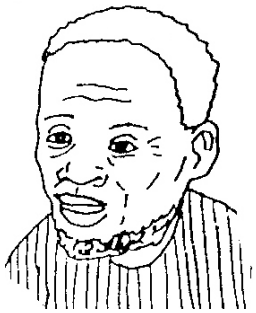

Les Kassena expriment souvent leur conception de la vie à travers des contes et des proverbes. C'est grâce à cette sagesse que les ancêtres sont parvenus à éduquer leurs enfants.
Avec les proverbes on entre profondément dans l'âme du peuple, on saisit sur le vif ses impressions, ses idées, ses sentiments, ses règles de vie. Dans les proverbes se cristallise pour ainsi dire la **sagesse** d'un peuple. Ce sont des leçons d'expérience des siècles, appliquées aux diverses circonstances de la vie pratique, leçons de bon sens, paroles de vieillards. Ils invitent l'auditoire à se méfier des apparences et à scruter le côté caché des choses. Nous avons recueilli 700 proverbes kassem (voir livre « Sɪan vɪɪrɪm tɔnɔ »), dont nous avons traduit et expliqué 217 dans le livre intitulé « Sɪan vɪɪrɪm tɔnɔ, Kasɪna bɪtar-dɪndɪ ». Ces deux livres peuvent être téléchargés sur le site www.SIL-Burkina.org ou sur www.Kassena-Ninkarse.org

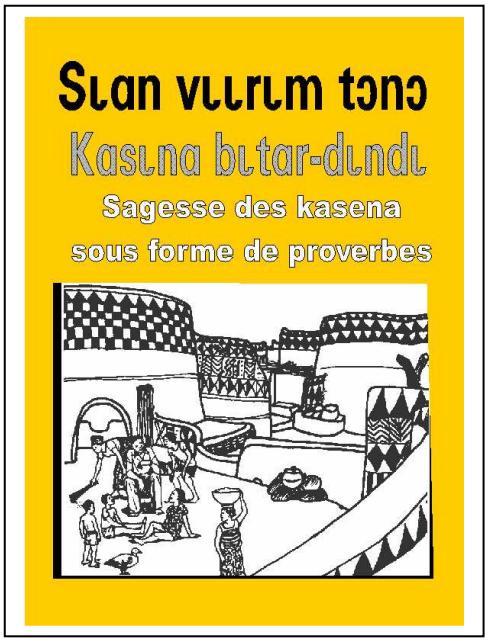

Les thèmes récurrents sont les suivants :

7.5.2.1. Dieu

Dieu est la source de toute vie, il est le Créateur et le maître absolu. Il a la force et la puissance ; il donne l'existence.
Ce Dieu Créateur continue de s'occuper de ses créatures.
Dieu dispose de la vie et de la mort ; tout, même les épreuves, vient de Dieu.

Numéros des proverbes dans le livre « *Sɪan vɪrɪm tɔnɔ, Kasɪna bɪtar-dɪndɪ* » **:**
52, 86, 90, 93, 112, 132, 185, 211

Exemple avec mot à mot, traduction libre et sens possible :
Proverbe 86

86

Faŋa tu wɪ : «Wɛ na wʊ gʊ, pɛ ba gʊɪ.»
jadis personne dire Dieu si ne pas tuer chef ne pas tuer
Trad. : Un ancêtre a dit : «Si Dieu n'a pas tué, le roi ne tue pas.»
Sens : 1) L'homme ne peut rien faire sans la permission de Dieu; tout passe par lui. 2) Le pouvoir d'un homme puissant est limité.

7.5.2.2. Relations humaines

La vie des hommes étant faite de relations sociales, ces proverbes nous montrent comment nous comporter envers nos concitoyens pour maintenir une heureuse harmonie communautaire. Les proverbes nous rappellent l'obligation indispensable à s'entraider et à prendre part aux besoins et aux malheurs d'autrui sans oublier le respect des droits de chacun.

Numéros des proverbes dans le livre « *Sɪan vɪrɪm tɔnɔ, Kasɪna bɪtar-dɪndɪ* » **:**

Adultes et jeunes	41, 55, 90, 162, 178, 189
Amitié	42, 46, 74, 160, 161, 210
Chef – Patron – Supérieur	7, 12, 14, 65, 86, 93, 120, 149, 162, 182, 196, 215
Éducation – Conseils	2, 14, 17, 35, 36, 37, 57, 77, 100, 113, 125, 130, 133, 158, 165, 178, 204, 205
Étrangers – Hospitalité	47, 48, 58, 67, 68, 94, 95, 102
Forts et faibles	7, 11, 14, 25, 41, 71, 131, 136, 145, 146, 162
Mauvaise compagnie	3, 43, 200
Rang social	38, 41, 67, 87, 90, 120, 182, 215
Respect des autres	4, 8, 25, 58, 59, 70, 71, 77, 120
Responsabilité	9,18, 55, 104, 117, 127, 150, 204
Riches et pauvres	11, 85, 99, 103, 145, 171, 201, 202

Parenté – Clan (famille)	1, 23, 35, 44, 55, 61, 62, 74, 78, 79, 92, 122, 130, 133, 136, 140, 151, 157, 162, 179, 213
Solidarité – Entraide	4, 42, 87, 135, 151, 152, 166, 168, 170, 177, 192, 201, 216
Subir les conséquences	48, 84, 100, 127, 165, 178, 183, 197, 203
Tolérance	13, 59, 77, 136, 142

Exemple avec mot à mot, traduction libre et sens possible :
Proverbe 42

42 **Pisweeru tɪle tɔgɪ daanɪ**

canards deux suivre ensemble

tɪ ban ŋʊm bwəlim ŋwaanɪ.

leur cou corde détachement à cause de

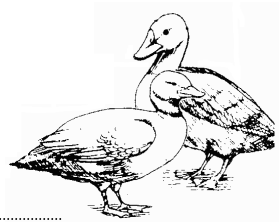

Trad. : Deux canards se suivent pour le détachement des cordes de leurs cous.

Sens : Des amis ont besoin l'un l'autre pour s'entraider.

7.5.2.3. Savoir-vivre

Ces proverbes donnent des conseils pratiques en vue d'améliorer sa vie tout en respectant celle de ses voisins.
L'attention aux autres, la prudence dans les actes et dans les paroles font partie du savoir-vivre.

Numéros des proverbes dans le livre « *Sɪan vɪɪrɪm tɔnɔ, Kasɪna bɪtar-dɪndɪ* » **:**

Accusation – Critiques	8, 13, 24, 40, 70, 161, 180
Apparences trompeuses	28, 44, 69, 71, 72, 95, 97, 119, 123, 147, 186, 198, 206, 214
Avouer ses fautes	7, 33, 203
Bonnes relations	103, 143, 157, 161, 179
Dangers	3, 6, 20, 21, 26, 64, 69, 82, 83, 96, 139, 194, 200, 214
Exagération	21, 138, 159
Evidence – Preuves	5, 32, 60, 97, 101, 108, 144, 180, 181
Honte	23, 33, 121, 204
Intelligence – Expérience	30, 57, 101, 105, 119, 125, 126, 129, 150, 172, 189, 206
Irrévocable – Impossible	14, 16, 53, 68, 75, 166, 167, 169, 171, 175, 205
Prévoyance – Précautions	2, 5, 10, 37, 51, 60, 76, 82, 96, 113, 119, 139, 146, 149
Prudence – Imprudence	20, 32, 40, 45, 64, 69, 83, 89, 119, 173, 188, 194, 200

Résoudre des problèmes	15, 67, 108, 113, 114, 123, 128, 137,146, 153, 166, 192
Se contenter	27, 49, 79, 80, 187
Se débrouiller	22, 89, 91, 104, 106, 172, 190

Exemple avec mot à mot, traduction libre et sens possible :

Proverbe 91

91

‹Ka duri ka tʊ wɛ› garɪ

ce courir ce tomber soleil être mieux que

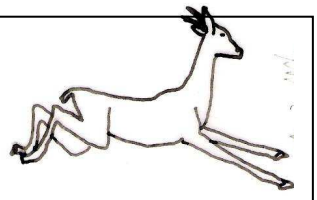

‹ka cʊrɪ ka tʊ wɛ›.

ce bouillir ce tomber soleil

Trad. : Il vaut mieux courir jusqu'au coucher du soleil (pour échapper)
que de bouillir (dans la casserole) jusqu'au coucher du soleil.

Sens : 1) Il ne faut pas être fataliste, il faut lutter dans la vie.
2) C'est mieux de souffrir en travaillant
que de se reposer et en souffrir les conséquences.

7.5.2.4. Vices et vertus

Inconvénients et avantages de la vie sont présentés sous forme de dictons qui servent de base à l'éducation pratique du peuple. Puisés dans l'expérience, ces mises en garde et ces conseils visent à guider le comportement personnel des membres du lignage pour consolider l'équilibre de chaque sujet dans sa vie sociale.

Numéros des proverbes dans le livre « *Sɪan vɪɪrɪm tɔnɔ, Kasɪna bɪtar-dɪndɪ* » **:**

Arrogance– Modestie	63, 84, 109, 110, 138, 199
Avarice – Générosité	31, 34, 98, 122, 134, 164, 201
Calomnies – Faux rumeurs	39, 70, 156, 209
Ingratitude – Gratitude	56, 163
Mépris des petits	25, 71, 72, 120, 125
Moquerie	8, 196, 199
Paresse	54, 66, 88, 91
Patience – Impatience	80, 115, 141, 147, 148
Travail – Effort	2, 11, 19, 22, 50, 52, 54, 66, 73, 81, 88, 91,104, 106, 107, 109, 110, 116, 124, 154, 182, 191, 217

Exemples avec mot à mot, traduction libre et sens possible :

Proverbe 8

8

N na yəri bʊŋʊ, nń mwanɪ kʊ tɔnɔ.

tu si ignorer chèvre tu+futur rire sa peau

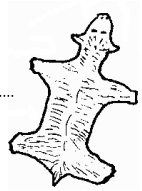

Trad. : Si tu ne connaissais pas la chèvre de son vivant,
tu te moqueras de la taille de sa peau séchée.

Sens 1): Si on ne connaît pas la vie passée d'une personne, on risque de se moquer de sa vie présente. 2) Il ne faut pas trop vite juger quelqu'un sans considérer ses circonstances particulières.

Proverbe 39

Faŋa tu wɪ : «Sawɪ-nyɪm cɔgɪ sɔŋɔ mʊ.»

jadis personne dire rapporteur type gâter maison FOC

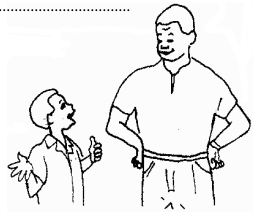

Trad. : Un ancêtre a dit : «Un rapporteur (calomniateur) gâte la maison/famille.»

Sens : Il faut se méfier des rapporteurs, ils peuvent faire beaucoup de dégâts.

Annexe

Texte kassem – français au sujet du mariage 121
Le texte au sujet du mariage traduit en français 126

Texte Kassem –français au sujet d'un décès 128
Le texte au sujet d'un décès traduit en français 133

3.6. Texte recueilli: Coutumes de mariage

(par Adı Paul Azumba, Tiébélé)

Signes et abréviations :

DET	**dét**erminant
FOC	**foc**alisation (mise en relief) <mʊ>
FUT	**fut**ur
NEG	**nég**ation <wʊ, bɑ, bá, yı> *«ne pas»*
LOC	**loc**atif
SUB	marque de **sub**ordination

Kasına kadiri laŋa
Kassena mariage au sujet de

Kasına baarv na nɛ bukɔ yaga nı, o da dı o ciloŋ ba yi
Kasına homme SUB voir fille marché LOC il suivre avec son ami ils arriver

ba kı bukɔ wvm le yı ba wı, o na maa ve sɔŋɔ sı ba
ils faire fille DET salutation et ils dire que elle SUB alors aller maison que ils

ja-o ba vu yagı. Yı ba joori ba nuŋi daa yı ba cəgi dıdaanı.
prendre elle ils aller laisser et ils retourner ils sortir à côté et ils attendre soir

Dıdaanı na yiə yı bukɔ maa ve sɔŋɔ ba ja-o ba vu
soir SUB arrive et fille alors aller maison ils prendre elle ils aller

yagı cwəŋə nı. Yı ba di bwəŋə ba veə. Ba laan ma ta
laisser chemin LOC et ils manger causerie ils marcher ils maintenant alors parler

bukɔ wvm ba wı, o mɔ-ba.
fille DET ils dire que elle choisir eux

Bukɔ ma lı o na lagı wvlv tın.
fille alors choisir elle SUB vouloir lequel SUB

Ba laan ma ta dıd-o ba wı: «Yaga dɛ nı dí wú ba
ils maintenant alors parler avec-elle ils dire que marché jour temp. nous futur venir

abam sɔŋɔ . Brı dıbam abam sɔŋɔ jəgə.» O ma brı.
vous maison montrer nous votre maison place elle alors montrer

Ba daa ma bwe o nu digə. Bukɔ ma brı o nu digə.
ils encore alors demander sa mère case fille alors montrer sa mère case

Yaga dɛ na yiə, nınwana bam ma ti ba yigə
marché jour SUB arrive jeunes hommes bien habillés DET alors terminer leur visage

ba vu ka je yaga.
ils aller ce lieu marché

Bukɔ wvm dı ma jeeri o maŋı o ye wı o bɔɔla wʊ́ ba.
fille DET aussi alors rencontrer elle déjà elle savoir que ses prétendants futur venir

O ma nɛ-ba o vu o zaanı-ba
elle alors voir les elle aller elle souhaiter la bienvenue eux

yı ba daanı da-pwəgə, yı bukɔ wvm
et ils faire l'un l'autre réciproque salutation et fille DET

joori o zv yaga wv.
retourner elle entrer marché l'intérieur

Dıdaanı daa na yiə o ma nuŋi o banı-ba
soir encore SUB arrive elle alors sortir elle dire au revoir eux

o wı: «A maa viirə.» Ba maa wı, o nan ta
elle dire que je en train de partir ils alors dire que elle alors déjà

veə, sı baá ba sɔŋɔ wɛ zwərə nı.
aller que ils+fut. venir maison soleil noircir temp.

Wɛ na zwəri tın, o bɔɔla bam ma kwe cwəŋə ba vu ba
soleil SUB noircir SUB ses prétendants DET alors prendre chemin ils aller ils

zv sɔŋɔ kvm ba zv o nu digə kvnkɔlɔ ba jəm tıga nı.
entrer maison DET ils entrer sa mère case cour ils s'asseoir terre LOC

Ba na jəm tıga nı, sɔŋɔ kvm tiinə bam ye nı ba lagı kaanı mv.
ils SUB s'asseoir terre LOC maison DET gens DET savoir que ils vouloir femme FOC

Bukɔ wvm ma kwe sara o pa ka dii nayuu yı o wı,

fille DET alors prendre natte elle causer elle monter toit en terrasse et elle dire que

ba diini. Ba ma dii.
ils monter ils alors monter

Kv na kı fıın, ba joori ba tu.
ce SUB faire peu ils retourner ils descendre

Ba daanı bukɔ wvm nu pwəgə yı ba wı:
ils faire l'un l'autre fille DET mère salutations et ils dire que

«Dí lagı na mv sı dí nyɔ.» Kazım wvm ləri o wı:
nous vouloir eau FOC pour que nous boire vieille DET répondre elle dire que

«Dí nan wʋ́ cəgi Wɛ na wı te tın.»
nous alors FUT attendre Dieu SUB dire comment SUB

Da yatɔ na joori ya yi, ba laan wʋ́ yəgi gwə dı nanwalı
jours trois SUB retourner ils arriver ils maintenant futur acheter noix d. cola avec tabac

ba ja vu ba ma daanı o nu dı o ko pwəgə,
ils prendre aller ils utiliser faire sa mère et son père salutations

yı ba laan ve yaga dɛ maama.
et ils maintenant aller marché jour tout

Bukɔ wvm laan ma ba pa-ba maŋa sı ba ba,
fille DET maintenant alors venir donner eux temps pour que ils venir

sı o da o vu o zv-ba.
que elle suivre elle aller elle marier eux

Dɛ dım o na pɛ-ba tın na yiə o bɔɔlɔ
jour DET elle SUB donner eux SUB SUB arrive son ami

cilonŋ wvm wʋ́ da dı nɔɔn-gaa.
ami DET futur suivre avec personne autre

Ba laan vu ba lı bukɔ wvm ba ja ba.
Ils maintenant aller ils enlever fille DET ils prendre venir

Kaana ma wuli ba wɪ: «Apiu zv digə yoo...» Nɔɔna maama ma ni.
femmes alors crier elles dire que Apiu entrer case idéophone gens tout alors entendre

Kaana bam ma wuli ba lɛɛna.
femmes DET alors crier elles passer

Baarv wvm yuudonnə ma ba magɪ jɔŋɔ ba pvvrɪ tɪga.
homme DET copains alors venir frapper danse ils ouvrir terre

Nɔɔna zanzan ma ba ba ni jɔŋɔ yɪ ba saɪ.
gens beaucoup alors venir ils entendre danse et ils danser

Tɪga na pvvrɪ kaanɪ wvm nabwa ma ba di kayiiru.
terre SUB s'ouvrir femme DET frères alors venir manger repas de mariage

Ba ma gv bvŋv dɪ ceeni ba pa-ba. Ba ma di yɪ ba viiri.
ils alors tuer chèvre et poules ils donner eux ils alors manger et ils partir

Ba na yi sɔŋɔ ba ko wʹ bwe-ba o wɪ:
ils SUB arriver maison leur père futur demander eux il dire que

«Ba jəgə lana na ?» Ba ma ləri ba wɪ:
leur place bien question ils alors répondre ils dire que

«Ɔɔn, sɪ dɪ́ na yi da tɪn kv lana.
oui que nous SUB arriver là SUB ce bien

Ba gv bvŋv ba pa dɪbam dɪ ceeni dɪ nanwala dɪ nanguri dɪ sana.
ils tuer chèvre ils donner nous et poules et tabac et arachides et dolo

Woŋo maama yɪ lanyɪranɪ.» Ko wvm laan ma gɔgɔsɪ o yuu yɪ o wɪ:
chose tout être bien père DET maintenant alors incliner sa tête et il dire

«Ǝənhəən!» O ye wɪ o bukɔ wvm bá yaarɪ.
interjection il savoir que sa fille DET futur négatif souffrir

Oó na o ni wvdiu. Kvntv kvm lana.
elle futur recevoir sa bouche nourriture cela DET bien

O laan ma ta dɪ ba o wɪ, ba joori
il maintenant alors parler avec eux il dire que ils retourner

ba ja bukɔ wvm ba ja ba.
ils prendre fille DET ils prendre venir

Bukɔ wvm barv sɔŋɔ tiinə ma zaŋı ba ja
fille DET mari maison gens alors se lever ils prendre

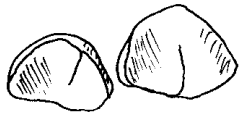

gwə ba vu ba ma daanı o ko wvm pwəgə.
noix de cola ils aller ils utiliser faire l'un l'autre son père DET salutations

O wv na poli o maa wı, ba nan ta di ba kaanı.
son intérieur SUB réjouir son alors dire que ils alors continuel marier leur femme

O maa wı, ba ba sın kabrə.
il alors dire que ils venir refaire mur

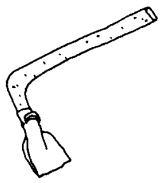

Ba ma zaŋı ba yəgi cıbwıɔ dı vɔrɔ ba vu
ils alors se lever ils acheter coq et daba ils aller

ba ma daanı o pwəgə. Ba sın kabrə.
ils utiliser faire l'un l'autre ses salutations ils refaire mur

O ma wı, ba ba magı napoori.
il alors dire que ils venir frapper mains

Ba ma ja coro ba vu ko bu sɔŋɔ.
Ils alors attraper poule ils aller père enfant maison

Ba wı: «Dí bıını dí magı napoori mv sı dí di aŋwı bukɔ mv.
ils dire que nous venir nous frapper mains FOC que nous marier un tel fille FOC

Mv kvntv dí bıını dí magı napoori.» Bu wvm ko ma joŋi
FOC cela nous venir nous frapper mains enfant DET père alors prendre

coro kvm o gv o ma kaanı jwəm, yı o ta dı cirə bam o wı:
poule DET il tuer il utiliser sacrifier fétiche et il parler avec ancêtres DET il dire que

«Aŋwı bukɔ mv zv kvntv lvgv nı. Nan nii ba coro.»
un tel fille FOC se marier cela région LOC alors regarder leur poule

Ba wı, ba bıını ba magı napoori á tee nı, sı á
ils dire que ils venir ils frapper mains vous chez LOC pour que vous

pa kakurə dəəlim bukɔ wvm cwe.»
causer chien lécher fille DET cuisse

Kv laan gɛ sɪ ba pa vara mv kaanɪ wvm
ce maintenant manquer que ils donner animaux FOC femme DET

ko wvm sɪ kv jigi kadiri.
père DET pour que ce devenir mariage

Lvgv nɔɔna ye kv ni nɪ wɪ: «Aŋwɪ bukɔ zv yo.»
région gens savoir cela bouche LOC que un tel fille se marier ici

Cirə dɪ nan ye kv ni nɪ.
ancêtres aussi alors savoir cela bouche LOC

Kvntv, kaanɪ wvm na maŋɪ o nuŋi baarv wvm tee nɪ dɪ bu,
comme ça femme DET si même elle sortir homme DET chez LOC avec enfant

ba joŋi bu wvm ba pa baarv wvm mv.
ils prendre enfant DET ils donner homme DET FOC

O na wv magɪ napoori yɪ kaanɪ wvm na
il si ne pas frapper mains et femme DET SUB

nuŋi dɪ biə fugə dɪ cicoro, o bá na dɪ
sortir avec enfants dix et demi il futur négatif recevoir même

bu dɪdva dɪ, bɛŋwaanɪ kv wv dɛ kadiri laŋa.
enfant un même à cause de ce ne pas suivre mariage affaire

Traduction en français (reflétant la manière dont les Kassena s'expriment) : Les coutumes de mariage chez les Kasɪna

Si un homme des Kassena a vu une fille au marché, il y va ensemble avec son ami, ils saluent la fille et ils disent, qu'ils veulent prendre congé d'elle, quand elle va aller à la maison. Et ils retournent, ils vont à côté et ils attendent le soir.
Quand le soir est arrivé et la fille va à la maison, ils prennent congé d'elle en chemin. Et ils causent avec la fille en marchant. Ils parlent maintenant avec la fille ils disent,

qu'elle choisisse entre eux. Elle choisit celui qu'elle veut. Alors ils lui disent: «Le jour du marché nous viendrons chez vous. Montre-nous, où se trouve votre maison.» Elle montre. Ils demandent encore la case de sa mère. La fille montre la case de sa mère.

Quand le jour du marché est arrivé, les jeunes hommes se préparent et ils vont au marché de cet endroit (au village de la fille). La fille va aussi venir les rencontrer, elle sait déjà que ses amis vont venir. Elle les voit et elle va les souhaiter la bienvenue. Ils échangent les salutations et la fille retourne au marché.

Quand le soir est de nouveau arrivé, elle leur dit au revoir. Ils disent qu'elle aille déjà, qu'eux ils viendront dans sa maison au couché du soleil.

Quand la nuit tombe, ses amis prennent le chemin ils marchent, ils entrent la maison, ils entrent la cour de la case de sa mère et ils s'assoient par terre. Comme ils s'assoient par terre les gens de la maison savent qu'ils veulent une femme. La fille prend une natte, la fait monter le toit et dit qu'ils montent.

Ils montent alors. Peu de temps après ils redescendent. Ils échangent les salutations avec la mère de la fille et ils disent: «Nous voulons de l'eau pour boire.» La vieille réponde : «Nous attendrons alors comment Dieu va dire.» Après trois jours ils vont acheter des noix de cola et du tabac, ils les prennent pour aller saluer sa mère et son père et ils y vont maintenant tous les jours de marché.

La fille va leur donner la date qu'ils viennent, qu'elle va les marier. Quand le jour qu'elle leur a donné est arrivé, l'ami de son fiancé va venir ensemble avec un autre. Ils enlèvent la fille et la prennent avec eux. Les femmes crient: «Apiu s'est marie....» Tout le monde l'entend. Les femmes crient pour passer la nouvelle. Les copains du mari viennent frapper des tam-tams pour la danse jusqu'au matin. Beaucoup de gens viennent écouter et danser.

Le matin les frères de la femme viennent manger le repas de mariage. Ils tuent une chèvre et des poules pour leur donner.

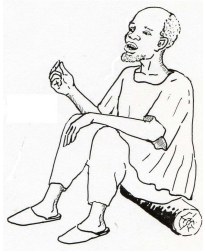

Ils mangent et ils partent.

Quand ils arrivent à la maison, leur père les demande: «Est-ce que leur place est bien? Ils répondent: «Oui ! Quand nous sommes arrivés là, c'était bien. Ils ont tué une chèvre pour nous, et des poules, et ils nous ont donnés du tabac, des arachides et de la bière de mil. Tout est très bien.» Le père incline sa tête et dit: «Oui.» Il sait que sa fille ne souffrira pas. Elle va avoir sa nourriture quotidienne. Ceci est bien. Il leur dit maintenant qu'ils ramènent la fille.*

(*Le père dit de ramener la fille pour qu'il puisse la donner en mariage. Mais ils ne le font pas vraiment. Ils viennent faire des salutations comme si la fille était toujours chez le père et le père donne son accord au mariage déjà fait.)

La famille du mari de la fille vient avec des noix de cola pour faire les salutations à son père. Comme il se réjouit, il dit, qu'ils marient alors leur femme. Il dit qu'ils viennent refaire le mur.

Ils achètent un coq et une daba pour aller lui faire les salutations. Ils refont le mur.* Il dit qu'ils viennent frapper les mains.

Ils attrapent une poule et ils vont à la maison de l'enfant du père. Ils disent: Nous venons frapper les mains, que nous marions la fille d'un tel. C'est pourquoi nous venons frapper les mains. Le père de l'enfant prend la poule, il la tue et l'utilise pour faire un sacrifice. Et il parle avec les ancêtres il dit: «La fille d'un tel a marié dans cette région. Regarde alors leur poule. Ils disent, qu'ils viennent frapper les mains chez vous, pour que vous fassiez le chien lécher la cuisse de la fille.» (Cela signifie que Dieu fasse qu'elle puisse mettre au monde beaucoup d'enfants).

Il reste alors qu'ils donnent les animaux au père de la femme que le mariage soit fait. Les gens de la région savent la nouvelle que la fille d'un tel s'est mariée ici. Les ancêtres aussi savent la nouvelle.

Comme ça, même si la femme sort de l'homme avec un enfant, ils vont prendre l'enfant et donner à l'homme. S'il n'a pas frappé les mains et la femme et sort avec dix enfants et demi, il ne recevra même pas un seul enfant, parce qu'on n'a pas suivi les coutumes du mariage.

———————————————————————————————————

- Ils doivent refaire le mur qu'ils ont rompu pour enlever la fille. En effet, cela se fait symboliquement avec le coq et la daba. Cette réparation est nécessaire parce que l'enlèvement de la fille n'est pas l'idéal du mariage kassena.

4.6. Texte recueilli : Les traditions des pères

(juin 1990 raconté par Paul Adı Azumba, Tiébélé)

Texte kassem avec le mot à mot inter aligné *en italiques*,

Dıbam kwə bam na kı te yı dí ni tın.
nos pères DET SUB faire comment et nous entendre SUB

Nɔɔnv na ba jıgı yazurə, wvm mv sɔŋɔ tu
personne si NEG avoir santé son FOC maison propriétaire

maŋı sı o vu vvrv sɔŋɔ o beeri.
devoir que il aller devin maison il chercher

O tıtı dı na ba jıgı yazurə, wvlv dı daa na saŋı tın
il lui-même aussi si NEG avoir santé lequel aussi encore SUB suivre SUB

wó vu vvrv sɔŋɔ o nii bɛɛ mv kı yı o wɔɛ ?
futur aller devin maison il regarder quoi FOC faire et il être malade

Kv na yı o kı o doo mv o na tvŋı wo-dooru sı
ce si être il faire il tromper FOC il si travailler chose-erronée que

vvrv wvm brı-o. Sı o laan ba o kwɛ o kaanı jwənə
devin DET montrer-lui pour que il maintenant venir il réparer il sacrifier fétiches

sı o daarı o ta ŋwı.
pour que il après il continuer vivre

O nan na tuə, yı ba na kaanı jwənə yam ba ga, yı o na tıga,
il mais si venir et ils si sacrifier fétiches DET ils échouer et il si mourir

ba daa ta wó joori ba vu vvrv sɔŋɔ mv tata.
ils encore continuer futur retourner ils aller devin maison FOC encore

Ba vu nii bɛɛ mv kı yı o tı ?
ils aller regarder quoi FOC faire et il mourir

Ba maŋı sı ba kv o bɔɔnı yen ?
ils devoir que ils creuser son tombeau où

Nɔɔnv wɔɔ maŋɪ sɪ o nuŋi sɔŋɔ kvm wvnɪ ?
personne qui devoir que il sortir maison DET dans

Bɛ ŋwaanɪ nankwɪa na yəni ka soe bu wvlv tɪn, o na tɪga,
quoi à cause de un vieux SUB habituel il aimer enfant lequel SUB il si mourir

baá pa bu wvm kvntv vu o nabra sɔŋɔ.
ils+fut. causer enfant DET celui aller son oncle maternel maison

Kvntv ba na wv ve vvrv sɔŋɔ sɪ ba nii wɔɔ mv wɔ́ nuŋi
ainsi ils si NEG aller devin maison pour ils regarder qui FOC futur sortir

asawɛ ba kv o bɔɔnɪ yen, kv yɪ yəəu mv.
ou bien ils creuser son tombeau où ce être étonnement, confusion FOC

Kv maŋɪ sɪ ba ta joori ba vu vvrv sɔŋɔ sɪ ba laan ba
ce devoir que ils encore retourner ils aller devin maison pour ils maintenant venir

ba ja luə kam. O ko biə maama la daanɪ.
ils prendre funérailles DET son père enfants tout réunir ensemble

Ba laan jəni ba nii wɔɔ maŋɪ sɪ ba ta-o luə kam.
ils maintenant s'asseoir ils regarder qui devoir que ils dire-lui funérailles DET

O cvrrv na wv mɛ, ba ko wvm nɔɔna wv mɛ.
ses parents proches SUB se trouver là où leur père DET gens se trouver là où

Ba na lvgɪ bukɔ yɪ o na ve o zv mɛ. Ba dwi tiinə
ils SUB accoucher fille et elle SUB aller elle marier là où leur descendance gens

maama balv na maŋɪ sɪ ba je luə kam tɪn, dɪ wvlv ba na
tout lesquels SUB devoir que ils s'asseoir funérailles DET SUB et lequel ils SUB

wv jaan-o luə kam o na wɔ́ pvvnɪ tɪn.
NEG prendre-lui funérailles DET il SUB futur murmurer SUB

Ba ta bantv tiinə bam maama ba wɪ: o tɪga.
ils dire ceux-ci gens DET tous ils dire que il mourir

Kv na daı kvntv, o ya wý tı yı ba
ce si ne pas être comme ça il aurait (irréel) futur mourir et ils

kwe-o ba tiŋi yı ba daarı ba wv vvrv sɔŋɔ cwəŋə nı.
prendre-lui ils poser et ils après ils se trouver devin maison chemin LOC

Ba na ti kvntv vvrv wvm laan wý brı bɔɔnı dım na
ils SUB terminer cela devin DET maintenant futur montrer tombeau DET SUB

maŋı sı dı kv mɛ tın. Baá ba ba vu bəŋi bayaa.
devoir que il creuser là où SUB ils+fut. venir ils aller appeler fossoyeur

Ka dı maa ba. Bayaa na tuə, o wı, ba pa zvŋ-dvŋa nuŋi.
il aussi alors venir fossoyeur SUB venir il dire ils causer calebasse nouvelle sortir

O ma joŋi zvŋ-dvŋa kam ba ma brı vvrv wvm
il alors prendre calebasse nouvelle DET ils utiliser montrer devin DET

na brı sı ba kv bɔɔnı dım mɛ tın.
SUB montrer que ils creuser trou DET là où SUB

O ma pu-ka daanı, o twɛ kandwa yatɔ o dı ka baŋa nı.
il alors couvrir cela ensemble il ramasser cailloux trois il tomber elle sur LOC

O ta joori o twɛ o dı ka baŋa nı,
il encore refaire il ramasser il faire tomber elle sur LOC

o ta fɔgı o twɛ o dı ka baŋa nı, kuni bıtɔ.
il encore faire bien il ramasser il faire tomber elle sur LOC fois trois

O laan kwe bı-doori o ma zagı o kaagı zvŋa kam na
il maintenant prendre daba usée il utiliser couper il entourer calebasse DET SUB

pugi mɛ tın. Ba ma puri zvŋa kam.
couvrir là où SUB ils alors ouvrir calebasse DET

Ba daarı ba laan kv bɔɔnı dım.
ils laisser ils maintenant creuser trou DET

Tv wvm biə na jıgı bvŋv baá gv ba pa bayɛ sım sı
décédé DET enfants si avoir chèvre ils+fut. tuer ils donner fossoyeurs DET pour

sɪ kv dɪ wvpolo sɪ sɪ ta caka.
ils creuser avec joie pour que ils continuel se réjouir

Ba nan daa ba jɪgɪ kvnkvlv baá ja nangurə ba ba pa
ils mais encore NEG avoir rien ils+fut. prendre arachides ils venir donner

bayɛ sɪm sɪ na wvra sɪ kv tɪn.
fossoyeurs DET ils SUB être en train de ils creuser SUB

Bɛ ŋwaanɪ kv daɪ nɔɔnv maama mv kv bɔɔnɪ.
quoi à cause de ce ne pas être personne tout FOC creuser tombeau

Dɪbam kwə bam na tagɪ te yɪ dí ni tɪn, kv yɪ cullu mv
nos pères DET SUB dire comment et nous entendre SUB ce être lois FOC

wvlv na kɪ nɔɔna tɪn dɪ wvra mv (=bayaa).
lequel SUB enterrer gens SUB et être là FOC fossoyeur

Kvntv, kv na yɪ nadum, baá ja sana dɪ wəənu ba ba
ainsi ce si être homme riche ils+FUT prendre dolo et choses ils venir

ba ma nyɔa yɪ ba kva. Ba na kv ba ti, ba pa o bu wvm
ils utiliser boire et ils creuser ils SUB creuser ils finir ils causer son enfant DET

ba o nii bɔɔnɪ dɪm. Kv na yɪ nadum bu bɔɔnɪ dɪm waɪ dɪ
venir il regarder tombeau DET ce si être riche enfant tombeau DET pouvoir il

tuə yɪ o wɪ: kv ta wv yi wvm bvbvŋa, ba kv ba wəli da.
venir et il dire ce encore ne pas arriver lui pensée ils creuser ils ajouter là

Ba pa kv yi wvm na lagɪ te tɪn.
ils causer cela arriver lui SUB vouloir comment SUB

Ba joori ba bəŋ-o, o laan ma wɪ: kv maŋɪ.
ils refaire ils appeler-lui il maintenant alors dire que ce être assez

Ba laan ma bəŋi nakwa ba wɪ: Bɔɔnɪ dɪm ti !
ils maintenant alors appeler anciens ils dire que tombeau DET terminer

Ba na wɪ bɔɔnɪ dɪm ti tɪn ba ma banɪ daanɪ
ils SUB dire que tombeau DET terminer SUB ils alors dialoguer ensemble

ba joŋi taanɪ dɪm ba pa kv biə maama.
ils prendre parole DET ils donner ses enfants tous

Ba ma pa bayɛ sɪm ni. Ba wɪ: ba zv ba kwe tv.
ils alors donner fossoyeurs DET bouche ils dire que ils entrer ils prendre défunt

Bayɛ ma zv digə ba kwe. Kv nan daa na yɪ nankwɪa
fossoyeurs alors entrer case ils prendre ce mais encore si être un vieux

kalv na tiini ka daanɪ tɪn, ba waɪ ba tiŋ-o ba pa o yi
lequel SUB très il durer SUB ils pouvoir ils poser-lui ils causer il arriver

da yatɔ digə nɪ o pɔ. O na pɔga yɪ kv tiini kv cɛ,
jours trois case LOC il pourrir il si pourri et ce très ce chauffer

kv daa warɪ. Ba waɪ ba kwe-o tɪtɪɪ dɪm nɪ, ba səgi
ce encore ne pas pouvoir ils pouvoir ils prendre-lui nuit DET temp. ils cacher

bɔɔnɪ dɪm nɪ, yɪ ba daarɪ o gwaarv zvnzvan tɪm dɪ sara kam
tombeau DET LOC et ils laisser ses vêtements vieux DET avec natte DET

o na tigi ka wvnɪ tɪn ba yagɪ da, yɪ ba laan cəgi
il SUB être couché elle dans SUB ils laisser là et ils maintenant attendre

wɛ-puli tɪtɪtɪ yɪ ba laan kwe-o ba ja nuŋi ba kɪ.
lever du soleil matin tôt et ils maintenant prendre-lui ils prendre sortir ils enterrer

Ba na kɪ-o ba na jɪgɪ wəənu, ba waɪ ba goni nagvŋv coro
ils SUB enterrer-lui ils si avoir choses ils pouvoir ils couper marqué poule

yɪ nɔɔna bam laan jagɪ.
et gens DET maintenant disperser

Mv dɪbam dɪ na zaŋɪ yɪ dí ni ba wɪ:
FOC nous aussi SUB se lever et nous entendre ils dire que

dɪbam kwə bam na kɪ te.
nos pères DET SUB faire comment

Traduction en français du texte kassem : Les traditions des pères

Voilà ce que nos pères ont fait et nous l'avons entendu.

Si quelqu'un est malade, le chef de la maison doit aller consulter le devin. Si le chef de la maison lui-même est malade c'est celui qui le suit en rang qui doit aller chez le devin pour trouver la cause de la maladie. Si c'est qu'on a fait des erreurs, le devin doit le leur montrer. Ainsi on peut faire des sacrifices aux fétiches afin de continuer à vivre. Si le sacrifice a été un échec et la personne meurt, on va de nouveau chez le devin. On va voir: Pourquoi la personne est morte? Où est-ce qu'on doit creuser le tombeau? Qui doit sortir de la maison du décédé? Car l'enfant que le vieux qui est mort a aimé le plus doit partir chez l'oncle maternel. Avant d'avoir été chez le devin tout le monde se demande: Qui doit sortir de la maison? Où est-ce qu'on va creuser le tombeau? etc. Donc c'est nécessaire qu'on aille chez le devin pour pouvoir faire les funérailles.
Toute la famille du décédé se réunit. On s'assit pour voir: Qui doit apporter le message du décès à la parenté? Où habitent ses frères, soeurs et cousins, ses parents du côté du père? Si il y a des filles mariées, où habitent-elles? En bref, tout les parents qui doivent venir aux funérailles et les gens qui ne seront pas contents si on ne les a pas invité. On va informer tous ces gens et dire qu'un tel est mort.
Quand tout cela est fait, le devin indique le lieu où on doit creuser le tombeau. On va appeler le fossoyeur. Quand le fossoyeur est venu il demande de lui apporter une nouvelle calebasse. Il tient la calebasse et on lui montre où le devin a dit de creuser le tombeau. Alors il la met par terre et jette trois cailloux sur la calebasse. Il fait cela trois fois. Puis il prend une vieille daba et fait un cercle autour de la calebasse et on y commence à creuser le tombeau. Si les enfants ont une chèvre on la tue et fait un repas pour les fossoyeurs afin qu'ils creusent avec joie.
Mais si on n'a rien on apporte seulement des arachides. Ce n'est pas n'importe quelle personne qui peut creuser un tombeau, seulement les fossoyeurs en ont le droit, (c'est comme ça que nos pères nous l'ont transmis). Si le décédé était un riche on va aussi amener du dolo pour ceux qui creusent. Quand ils ont terminé de creuser on fait venir la personne en charge pour voir le tombeau. Si c'est le tombeau d'un riche il va probablement dire qu'il faut approfondir encore un peu le tombeau. On agrandit la fosse et on lui appelle de nouveau pour voir si ça suffit. Il dit que ça suffit. Après on appelle les anciens et dit que le tombeau est creusé. On informe tout le monde que le tombeau est creusé et on donne l'ordre aux fossoyeurs d'aller chercher le corps dans la case. Si le défunt était très vieux on peut le garder jusqu'à trois jours dans la case, il sente mauvais. S'il sent trop mauvais on ne peut pas le garder si longtemps.
On l'enterre le matin tôt et on pose les vieux habits déchirés et sa natte à côté de lui. Quand on l'enterre on peut tuer une poule pour le défunt. Les gens rentrent à leurs maisons. Voilà ce que nos pères nous ont dit que leurs pères ont fait.

Bibliographie des œuvres sur les Kassena

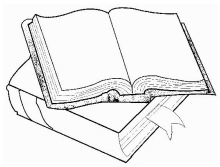

ADA I. L.

2004 « Terminologie mathématique kasem-français ». Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou, 348 p.

APOURI I.

2008 « Les enjeux des funérailles traditionnelles sur la pratique chrétienne : Cas des Kassena du Nahouri ». Mémoire de Licence en Théologie, Institut Supérieur des AD, Ouagadougou, 62 p.

AWEDOBA A. K.

1979 « Nominal Classes and Nominal Concord in Kasem ». M.A. Thesis, Institute of African Studies, University of Ghana (unpublished).

1980 « Borrowed Nouns in Kasem Nominal Classes ». Anthropological Linguistics, 22/6, 248-263.

1985 « Aspects of Wealth and Exchange with Reference to the Kasena-Nankana of Ghana ». Wolfson College, D.Phil. Thesis, Oxford.

2000 « An Introduction to Kasena Society and Culture through their Proverbs » Lanham: University Press of America, 290 p.

2002 « Studies in Kasem Phonetics and Phonology ». Language monographs No. 5, Institute of African Studies, University of Ghana, Legon, 191 p.

BARKER P.

1986 « Peoples, Languages, and Religion in Northern Ghana ». Preliminary report, Accra: Asempa Publishers.

BATIGA S.

1985 « Enquête à Tiakhane ». Université de Ouagadougou, (depart. Histoire), Ouagadougou, ms., 15 p.

BENDOR-SAMUEL J. T.

1965 « The Grusi Sub-group and the GUR Languages ». Journal of West African Languages, 2/1, 17-55.

BIA BASSE J. R.

1960 « Le mariage kasena ». Ouagadougou, Mémoire (cycle B), multigr. (Ecole Nationale d'Administration).

BINGER L. G.

1892 « Du Niger au Golfe de Guinée par le pays Kong et le Mossi 1887-1889 », (2 Vol). Paris Hachette. Réédité en 1980 dans Mémoires de la Société des Africanistes, Musée de l'homme.

BONVINI E.

1974 « Traits oppositionnels et traits contrastifs en kàsĩm ». Essai d'analyse phonologique. Paris, Publications Orientales de France (POF-Etudes), 290 p.

1979 « Les noms de plantes et les noms de maladies en kasɪm ». Ouagadougou, multigr. (C.N.R.S.T.), 9 p.

1985 « Un exemple de communication linguistique orale : Les noms de chiens chez les kasɪna de Haute-Volta ». Linguistique, ethnologie, ethnolinguistique (La pratique de l'anthropologie aujourd'hui), Paris, SELAF (NS 17):113-126.

1987 « La bouche entre la parole et l'insulte. L'exemple du kasɪm (Burkina Faso) ». Journal des Africanistes 57(1-2):149-159.

1988 « Prédication et énonciation en kàsĩm ». Essai de grammaire. Paris, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Science du Langage), 200 p.

BONZI C.

1968 « Tour d'horizon de l'économie de Cercle de Pô ». Mémoire (cycle C), Ouagadougou, (Ecole Nationale d'Administration).

BOURDIER J. P.

1979 « Architecture Gourounsi (Haute-Volta) ». Dakar, (Ecole d'architecture et d'urbanisme).

1982 « Architecture kasena ». Mimar 4, Paris, éd. du Moniteur.

BOURDIER J. P. et MINH-HA, TRINH T.

1985 « Designs for living in Upper Volta ». African Spaces, Eastern Kassena, New York, Africana Publishing Company, p. 142-167.

CALLOW J. C.

1965 « Collected Field Reports on the Phonology of Kasem ». Accra, University of Legon, Institute of African Studies, 95 p.

1965 « Kasem Nominals. A study in analyses ». Journal of West African Languages, 2/1, 29-36.

1971 « Derivation in Kasem ». Actes du 8e Congrès de la Société Linguistique de l'Afrique Occidentale, Abidjan, Annales de l'Université d'Abidjan (Série H : Linguistique), 251-263.

CALLOW K.

1965 « Structure of subordinate group in Kasem ». Fifth West African Language Congress, 7 p. (polyc.).

CARDINAL A.W.

1921 « The Natives of the Northern Territories of the Gold Coast: Their Customs, Religion and Folklore ». London: Routledge. 158 p.

CARTRY M. et LIBERSKI D.

1989 « D'une fondation sans fondateur ». M. Detienne (éd.), "Traces de fondation", Paris, (Bibliothèque de l'E.P.H.E.) : 191-248.

CHAMPAGNE E.

1928 « La religion des Noirs au Nord de la Gold Coast (Ghana) ». Anthropos, t.XXIII.

1944 « Traits de la vie païenne dans la préfecture de Navrongo (Ghana) ». Annali Latinae : 147-154.

CREMER J.

1924 « Grammaire de la langue kasséna ou kasséné, parlée au pays des Gourounsi », Paris, Geuthner, 64 p.

DE CARBO E. A. Jr.

1977 « Artistry among Kasem speaking peoples of Northern Ghana ». Indiana University Ann Arbor, Ph. D dissertation, Michigan.

DELAFOSSE M.

1904 « Vocabulaire comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes ». Paris.

DER B.G.

1980 « God and Sacrifice in the Traditional Religions of the Kasena and Dagomba of Northern Ghana ». Journal of Religions in Africa, 11 (3) : 172-187.

DITTMER K.

1958a « Ackerbau und Viehzucht bei Altnigritiern und Fulbe des Obervolta-Gebietes ». Paideuma, 6 : 429-462.

1958b « Die Methoden des Wahrsagens im Obervoltagebiet und seine Beziehung zur Jägerkultur ». Baessler-Archiv, 6 : 1-60.

1961 « Die sakralen Häuptlinge der Gurunsi im Obervolta-Gebiet Westafrika ». Hamburg: Kommisionsverlag Cram, De Gruyter & Co. 176 p.

DUPERRAY A.M.

1984 « Les Gourounsi de Haute-Volta. Conquête et colonisation (1896-1933) ». (Studien zur Kulturkunde 72). Stuttgart : Franz Steiner (Studium zur Kulturkunde), 281 p.

DUVAL M.

1981 « Les formes élémentaires d'un totalitarisme lignager ». EHESS, thèse pour le doctorat de 3ème cycle, Paris.

1986 « Un totalitarisme sans État. Essai d'anthropologie politique à partir d'un village burkinabé ». Collection Anthropologique – Connaissance des Hommes, Paris, L'Harmattan. 184 p.

FIEDERMUTZ-LAUN A. M.

1982 « Architektur Forschung in Obervolta ». Paideuma 29 : 141-209.

FLATTERY G. W.

1992 « Pentecostal Pioneering. Among the Kasena at Corabie ». An Autobiography, Litho Printers at Cassville, Missouri USA, p. 84-150.

GAGNON C.

1945 « Les Kassénés : II – Croyances sur Dieu ». Missions d'Afrique, 41 (4) : 117-121.

1946 « Les Kassénés : IV – Culte des Ancêtres ». Mission d'Afrique des Pères Blancs, 41 (9) : 282-284.

1956 « Moeurs et coutumes indigènes. Mission de Navrongo dans l'Ouest africain ». Rome, Archivi dei Padri Bianchi.

GOMGNIMBOU M.

1960 « Les danses kasena ». Mémoire (cycle B), Ouagadougou, (Ecole Nationale d'Administration).

1990 « Brève histoire de la pénétration de l'Islam dans le pays Kassena du Burkina Faso : Région de Pô ». Sciences et Techniques, 19 : 1-11.

1991 « L'invasion zaberma du pays kasena ». Cahiers du CERLESH, Université de Ouagadougou, N° 11 : 246-289.

1994 « L'invasion Zabarma du pays Kassena ». Sciences et Techniques, 23 : 1-31.

2003 « Pourquoi les appelle-t-on Gourounsi ? » Espace Scientifique no. 00 janvier - mars 2003, CNRST, Ouagadougou, p. 23-26.

2003 « Le pays kasena vu par l'explorateur français Binger ». Espace Scientifique no. 001 oct. - déc., CNRST, Ouagadougou, p. 17-18.

2004 « A propos de l'origine et de la signification du nom de la ville de Pô ». Espace Scientifique no. 002 janvier - mars, CNRST, Ouagadougou, p. 15-18.

2004 « Moussa Kadio un héros de la résistance des Gurunsi contre les Zaberma» ? Espace Scientifique no. 003 nov. - déc., CNRST, Ouagadougou, p. 7-18.

HAHN H. P.

1997a « Wörter für Felder : Konzepte der Landnutzung bei den Kassena ». Berichte des Sonderforschungsbereichs 268, 9 : 111-129.

1997b « Kalebassentrommeln bei den Kasena. Eisentechniken in Burkina Faso ». Förderkreis für Kultur und Bildung in Reinickendorf (éd.): Handwerkskunst in der Savanne Westafrikas. Berlin : Möller Verlag Berlin, S. 25-30, 40-43.

1999 « Schmiede und Terrassen-Feldbauern bei den Ost-Kasena in Burkina Faso ». Mitteilungen aus dem Museum für Völkerkunde Hamburg, 24/25 : 99-129.

2000a « Raumkonzepte bei den Kassena (Burkina Faso) ». Anthropos, 95 : 129-148.

2000b « Zur Siedlungsgeschichte der Kassena: orale Traditionen und Lokalität ».

Zeitschrift für Ethnologie, 125 : 241-263.

2002a « A propos d'une histoire régionale des Kasena au Burkina Faso ». Madiega, G.Y. et O. Nao (éd.), Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995. Paris: Karthala, S. 1431-1441.

2002b « Structure et notion du travail en pays kasena du Burkina Faso ». D'Almeida-Topor, H. und G. Spittler (Hg.): Le travail en Afrique. Karthala

2002c « Die Dinge des Alltags und materielle Kultur in Kollo (Kasena, Burkina Faso) ». Thèse de doctorat à l'Université de Bayreuth, Allemagne, 864 p.

HEWER P. L.

1974 « Consecutive linking in kasem ». Eleventh West African Languages Congress, Yaoundé, 10 p. (polyc.).

1975 « A lexical approach to clause series in kasem ». Linguistics,171 : 19-34.

1976 « Interrogative sentences in kasem ». Linguistics, 171 : 5-18.

1983 « A Basic Grammar of Kasem ». Ghana Institute of Linguistics, Literacy and Bible Translation (GILLBT), Tamale, Ghana, 60 p.

1988 « Kasem - English Dictionary ». dactylographié non publié, Ghana Institute of Linguistics and Bible Translation (GILLBT), Tamalé.

HOWELL A.

1987 «Marriage Practices among the Kasena of Northern Ghana». Dactylographié non publié, 24 p.

1988 «The Story of the Foundation of Chiana». Dactylographié non publié, 6 p.

1990 «Resolving Conflict when People of Different Cultures work together». SIM Ghana, manuscript 19 p.

1997 « The Religious Itinerary of a Ghanaian people: The Kasena and the Christian Gospel ». Studies in the intercultural history of Christianity 102. Frankfurt a. M.: Peter Lang. 413 p.

1998 « The Slave Trade and Reconciliation: A Northern Ghanaian Perspective Ghanaian People ». Bible Church of Africa & SIM Ghana.

KIBORA L. O.

1997 « La pluralité des sources de l'histoire chez les Kasina de Kaya-Navio (Burkina Faso) ». Journal des Africanistes, 67 : 97-106.

2003 « D'où viennent les Kasena de Kaya-Navio (Province du Nahouri) ? ». Espace Scientifique n° 00. janv. – mars, CNRST, Ouagadougou, p. 11-13.

KÖHLER O.

1958 « Zur Territorialgeschichte des östlichen Nigerbogens ». Baessler-Archiv, 6 : 229-261.

1964 « Gur languages in the Polyglotta Africana ». Sierra Leone Language Review 3 : 6-73.

LAKOANDE S. T.

2004 « Noms de famille (patronymes) au Burkina Faso », Ouagadougou, 106 p.

LIBERSKI D.

1984 « Note sur le calendrier Kasena (Burkina Faso) ». Systèmes de pensée en Afrique Noire, 7 : 101-120.

1989 « Présentation, Le deuil et ses rites ». Systèmes de Pensées en Afrique noire, 9 : VI-XIII.

1992 « Les dieux du territoire : Unité et morcellement de l'espace en pays kasena (Burkina Faso). Thèse de doctorat non publiée, Paris : Ecole Pratique des Hautes Etudes, Vème section.

1994 « Le lien défait (rites funèbres kasena) ». Systèmes de pensée en Afrique noire, 13 : 185-216.

1995 « La lame du couteau et la mort amère : Violence funéraire, initiation et homicide en pays kasena (Burkina Faso) ». Systèmes de Pensée en Afrique noire, 14.

LOMBARD C.

1984 « La place des femmes dans la société traditionelle, l'expérience de la société Kasena de la Haute-Volta ». Diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales, Université Lyon II.

MANESSY G.

1969 « Les langues gurunsi. Essai d'application de la méthode comparative à un groupe de langues voltaïques ». Paris, SELAF, 2 vol., 80 et 102 p.

1979 « Contribution à la classification généalogique des langues voltaïques ». Paris, SELAF, Langues et civilisations à tradition orale Nr 37, 109 p.

MANOUKIAN M.

1951 « The Tribes of the Northern Territories of the Gold Coast». Londres, I.A.I. (Ethnography survey of Africa, Western Africa Part 5).

NIGGLI U. & I.

2001 « Lexique kasɪm – français ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 104 p.

2003 « Premiers pas en kasɪm ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 56 p.

2005 « Noms des Kasena ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 48 p.

2005 « Guide d'orthographe kasɪm ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 60 p.

2005 « Grammaire élémentaire du kasem ». Société Internationale de Linguistique, (SIL), Ouagadougou, 116 p.

2006 « Plantes au pays kasɪna et leur utilité ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 80 p.

2006 « Sagesse des kasena sous forme de proverbes. 217 proverbes expliqués en français ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 88 p.

2007 « Animaux, kasɪm – français ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 40 p.

2007 « Objets traditionnels et objets modernes ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 60 p.

2007 « Dictionnaire bilingue kasɪm – français et français – kassem, (4500 entrées) ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 325 p.

2008 « Traces de l'histoire des Kasena ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 98 p.

2009 « Sagesse des kassena sous forme de contes ». Société Internationale de Linguistique (SIL), Ouagadougou, 84 p.

PIBOT J.

1988 « Les peintures murales des femmes Kasséna du Burkina Faso ». Collection Les Arts d'Ailleurs. Paris, l'Harmattan, 124 p.

PROST A.

1970 « Deux langues gourounsi : le kasem et le nuni ». B.I.F.A.N., 32 sér. B 4, 975-1087.

1971 « Deux langues gourounsi : le kasem et le nuni ». B.I.F.A.N., 33 sér. B 2, 343-431.

RATTRAY R. S.

1932 « Tribes of the Ashanti Hinterland », Oxford : Clarendon, 2 vol., 604 p.

ST. JALMES B.

1972 « Aspects historiques et sociologiques d'un village kassena de Haute-Volta ». Ouagadougou : Centre Voltaïque de Recherche Scientifique et Technique. (Ms.).

TAUXIER L.

1912 « Le Noir du Soudan : Pays Mossi et Gourounsi. Documents et analyses ». Paris : E. Larose, 795 p.

1924 « Nouvelles notes sur les Mossi et les Gourounsi ». Paris : E. Larose (Etudes soudanaises).

TEVIU C. B. A.

1963 « Courtship and Marriage Among the Kasem People of Upper Region ». Legonite p. 17-19.

WESTERMANN D.

1913-14 « Die Grussisprachen im westlichen Sudan », Zeitschrift für Kolonialsprachen, Berlin, 4 (3) : 161-180 ; 4 : 312-332 ; 5 (1) : 45-76.

WESTERMANN D. et BRYAN M. A.

1952 « Languages of West Africa ». Handbook of African languages II, Londres.

YAGUIBOU T.

1967 « Le lévirat en pays Kasséna et Lobi ». Rev. juridique et politique 21 (1) : 64-75.

ZAJACZKOWSKI A.

1967 « Dagomba, Kassena-Nankani and Kusasi of Northern Ghana ». African Bulletin 6 : 43-58.

ZIO A.

1978 « Danses traditionnelles et culture, un langage sociale. Etude de cas : Les danses gourounsi en Haute-Volta ». Mémoire (cycle c), (Ecole Nationale d'Administration), Ouagadougou.

ZWERNEMANN J.

1957 « Untersuchungen zur Sprache der kasena ». Afrika und Übersee, Berlin, 41, 3-26.

1958 « Shall we Use the Word 'Gurunsi' ? ». Africa, 28 : 123-125.

1961 « Les notions du dieu-ciel chez quelques tribus voltaïques ». Bulletin de l'IFAN (série B), 23 : 243-272.

1963a « Feldtypen und Speichertypen bei den Kasena in Obervolta ». Zeitschrift für Ethnologie, 88 : 310-317.

1963b « Zur Sozialordnung der Kasena von Pô (Obervolta) ». Tribus, 12 : 33-104.

1963c « Personennamen der Kasena ». Afrika und Übersee, 47 : 133-142.

1964 « La divination chez les Kasena de Haute-Volta ». Notes Africaines, 102 : 58-61.

1967 « Kasem Dialects in the Polyglotta Africana ». African Languages Review, 6 : 128-152.

1969 « La fondation de Pô. Essai d'interprétation des traditions orales d'une ville kaséna ». Notes et Documents Voltaïques, 2 (2) : 3-15.

1984 « Gehöft und Haus bei den Kassena in Obervolta ». Matreier, Wien : Überreuter, S.165-172.

1989a « Feldnotizen von de Kassena und Nuna. I. Notizen zur Sozialordnung ». Mitteilungen aus dem Museum für Völkerkunde Hamburg, 19 : 207-222.

1989b « Gewitter und Regen im Glauben der Kasena (Burkina Faso) ». Paideuma, 35 : 315-324.

1989c « Werbung und Heirat bei den Kassena und Nuna »
Kulturvergleichende Aspekte, München, s. 33-42

1990 « Feldnotizen von den Kassena und Nuna. II. Lebensabschnitte ».
Mitteilungen aus dem Museum für Völkerkunde Hamburg, 20 : 161-219.

2003 « Vokabular Kasim – Deutsch », Gur Papers, Cahiers Voltaiques, Université Bayreuth, Volume 4, Special Issue / Hors Série, 108 p.

Audiovisuel

DITTMER K.

1955 « Films de Kunz Dittmer sur les Kasena (Burkina Faso) », (13 clips) Institut für den Film, Nonnenstieg 72, D-37075 Göttingen, Allemagne.

DJONGO DIFFUSION

2003 « Le pays kasena (Burkina Faso) ». Collection « Art et Peuples d'Afrique », Série Afrique de L'Ouest, Compact Disc, Djongo Diffusion, 10 B.P. 13737 Ouagadougou 10, Burkina Faso.

HOSANNA

2006 « La Foi Vient en Ecoutant ». Le Nouveau Testament en Kasem,
Audio scénario avec musique et son en stéréo, Faith Comes By Hearing, USA.

INSPIRATIONAL FILMS INC.

2000 « Jésus » Film doublé en kassem, basé sur l'Evangile de Luc,
2 heures, Campus pour Christ, Orlando, USA.

Documents en kasɩm du Burkina Faso

Année d'éd.	Titre en kassem	Editeur* voir en bas	Domaine, thèmes, contenu	pages
1948	**Yisa Masiya kwereyona Mark na**	AD	Evangile de Marc, George Flattry	37 p.
1982	**Dɩ zàsɩ kasɩn kàrà**	Ada L. I.	Syllabaire kassem	82 p.
1983	**Kasɩm Wɛ le tɔnɔ**	Ada L. I.	Recueil de chants	39 p.
1986	**Yazurə zena tɔnɔ, yazurə laŋa**	INAFA	Leçons sur la santé	74 p.
1988	**Karanyɩna zənə tɔnɔ, jelo**	INA	Guide du calcul en kassem	49 p.
1988	**Kasɩna ba d'á bɩn-dvvr le**	SIL	Calendrier kassem 1989	13 p.
1989	**Kasɩna ba dɩ á yu-yoŋo**	SIL	Calendrier kassem 1990	12 p.
1989	**Na tɔnɔ**	SIL	Livre sur l'importance de l'eau	32 p.
1989	**Bɩtarbiə mvrv kasɩm dɩ nasarɩm**	SIL	1000 mots kassem - français	52 p.
1990	**Kaɩna bɩtar-dɩndɩ**	SIL	Proverbes en kassem	20 p.
1992	**Nabiinə na tvŋɩ dɩ Wɛ Joro dam**	So. Bib.	Actes des Apôtres	119 p.
1992	**Wɛ dɩ Dl le, dí daa zv bɩn-dvvrɩ**	SIL	Calendrier 1993	28 p.
1993	**Kasɩna-ba, dɩ á le, Wɛ pɛ dí yi**	SIL	Calendrier 1994	28 p.
1994	**Wɛ taanɩ dɩlv Luki na pvvnɩ tɩn**	So. Bib.	Evangile de Luc	121 p.
1994	**Baŋa-Wɛ na yɩ te tɩn**	So. Bib.	Etude biblique	14 p.
1994	**Kasɩm bɩtarbiə**	SIL	ABC-daire avec images plié	6 p.
1995	**Yara bam tɩtvŋɩ na yɩ te kasvŋv**	Hahn	Les forgerons en pays kasena	28 p.
1995	**Wɛ dɩ n le, Bɛm mv vɩn nɔɔnv**	SIL	Calendrier kasɩm 1996	28 p.
1996	**Wvlv na tɩɩgɩ Wɛ tɩn**	So. Bib.	Histoires de Ruth, Jonas,	28 p.
1996	**Wɛ tɩtvŋ-kana na maŋɩ sɩ o kɩ te**	Eg. Ap.	La responsabilité de la femme chrét.	36 p.
1997	**Wɛ tɔnɔ**	So. Bib.	Nouveau Testament	540 p.
1997	**Nabiinu bɩcarɩ na yɩ te tɩn**	ANGP	Le coeur de l'homme	62 p.
1997	**Kasɩm kwiə lara tɔnɔ**	CND	Syllabaire kassem	75 p.
1998	**Kasɩm kara dɩ dɩ lanɩ cwəŋə**	CND	Comment rédiger des lettres	96 p.
1998	**Kv maŋɩ sɩ dí tvŋɩ te desantraliz.**	CND	Enseignements sur la décentralisation	39 p.
1998	**Desantralizasɩɔn: Kv kwe dɩ kv ny.**	CND	Module de base sur la Décentralisation	35 p.
1998	**Dwi bɩna yale kara jelo kwiə tɔnɔ**	CS. BF	Livre de calcul	35 p.

2000	**Nabiinu bıcarı**	ANGP	Le coeur de l'homme	62 p.
2000	**Kasına kadiri**	ANTBA	Le mariage chez les kasena	50 p.
2001	**Kasına-ba dı á bın-dvvrı**	ANTBA	Agenda en kassem 2002	28 p.
2001	**Wvpolo dı cıga cwəŋə**	So. Bib.	Ephésiens, Philip. Col. avec études	92 p.
2001	**Na-miisim zaasım**	So. Bib.	Enseignement sur le baptême	22 p.
2001	**Ba ba cv Wɛ yigə**	COKA	Histoire de Joseph	24 p.
2001	**Lexique kasım – français**	SIL	2700 mots kassem – français	104 p.
2001	**Wvbvŋa kurim tɔnɔ**	ANTBA	Livre de contes et d'histoires	32 p.
2001	**Wvbvŋa jwəəlu, tɔnɔ-1-tu**	ANTBA	Livre de calcul en kassem	48 p.
2001	**Woŋo maama púlím tɔnɔ**	ANTBA	Genèse en kassem	126 p.
2002	**Sanwɛlı dayigə tɔnɔ dı bıle tɔnɔ**	ANTBA	1 & 2 Samuel en Kassem	130 p.
2002	**Ruti tɔnɔ, Ɛstɛɛrı dı Zonası tɔnɔ**	ANTBA	Ruth, Esther et Jonas en kassem	48 p.
2002	**Yazurə, varım, kɔnɔ, dı tıga jam**	ANTBA	Leçons sur la santé, élevage etc. 2a	55 p.
2002	**Tɔnɔ kvlv na wý zəni kasına kɔnɔ**	LL	Enseignement sur l'élevage de poules	23 p.
2003	**Premiers pas en kasım**	SIL	Manuel pour apprendre le Kassem	56 p.
2003	**Wɛ dı n le, dí daa yi bın-dvvrı**	COKA	Agenda en kassem2004	28 p.
2004	**Bını canı tɔnɔ**	ANTBA	Agenda en kassem 2005	28 p.
2005	**Dí zaası kasım kara dı Wɛ taanı**	COKA	Syllabaire à contenu biblique	80 p.
2005	**Kasım kara pulim tɔnɔ**	SIL	Syllabaire thèmes sociales	80 p.
2005	**Guide d'orthographe kasım**	SIL	Orthographe kassem – français	60 p.
2005	**Grammaire élémentaire du kasım**	SIL	Grammaire kassem	116 p.
2005	**Kasına tıını kuri pulim**	SIL	Traces de l'histoire des kasena	88 p.
2005	**Kasına yıra tɔnɔ**	SIL	Noms des Kasena	48 p.
2005	**Karanyına zənə jelo tɔnɔ**	ANTBA	Guide calcul, niveau 1a	32 p.
2006	**Kasım kara karanyına zənə tɔnɔ**	SIL	Guide pour l'animateur	56 p.
2006	**Faŋa wəənu dı zım wəənu**	SIL	Objets traditionnels et modernes	56 p.
2006	**Wɛ yı vırrv**	COKA	Histoire de Moïse 1 partie	28 p.
2006	**Wɛ ba yagı Dl nɔɔna**	COKA	Histoire de Moïse 2 partie	28 p.
2006	**Yazurə tɔnɔ**	SIL	16 histoires sur la santé	50 p.
2006	**Tweeru dı gaarv**	SIL	Plantes utiles au Nahouri	80 p.

2006	**Sɩan vɩɩrɩm tɔnɔ, bɩtar-dɩndɩ**	SIL	217 proverbes, kassem – français	88 p.
2006	**Wɛ wo-naanv**	SIL	245 animaux kassem - français	40 p.
2006	**Bɩnɩ canɩ tɔnɔ**	ANTBA	Agenda en kassem 2007	28 p.
2007	**Kasɩm kara karanyɩna zənə tɔnɔ**	SIL	Guide pour l'animateur (Biblique)	80 p.
2007	**Sɩnswalɩ 1 tɔnɔ**	SIL	Collection de 25 contes	56 p.
2007	**Sɩnswalɩ tɔnɔ 2 tu**	SIL	Collection de 24 contes	52 p.
2007	**Sɩan vɩɩrɩm tɔnɔ**	SIL	700 proverbes kassem	52 p.
2007	**Dictionnaire bilingue kas.-franç.**	SIL	4700 entrées kassem – français	325 p.
2007	**Bɩnɩ canɩ tɔnɔ**	ANTBA	Agenda en kassem 2008	28 p.
2008	**Ba na bəŋi Zezi Krisi te Wɛ Tɔnɔ**	COKA	62 noms de Jésus-Christ dans le NT	32 p.
2008	**Kadɩ dɩ Atɩga vwa sono kvm**	COKA	Grossesses précoces et SIDA	48 p.
2008	**Dwiə maama wa-loro digə**	MP	Historique10ème anniv. Maison de Pri.	32 p.
2008	**Pɛɛrɩ zaasɩm tɔnɔ**	COKA	Donner dans l'Eglise	32 p.
2008	**Bɩnɩ canɩ tɔnɔ**	ANTBA	Agenda en kassem 2009	28 p.
2009	**Sɩnswalɩ, kasɩm dɩ nasarɩm**	SIL	Sagesse kassena, 24 contes kas.-fran.	84 p.
2009	**SIDA yawɩv gv Kadɩ ko dɩ o nu**	SIL	L'histoire de Kandé, SIDA Kas.-franç.	48 p.

***Abréviations pour les éditeurs** :

AD	Assemblées de Dieu, Ouagadougou
Ada L.I.	Ada Louka Isaac, B. P. 1282, Bobo Dioulasso
ANGP	All Nations Gospel Publishers, Pretoria, Afrique du Sud
ANTBA	Association Nationale de Traduction Biblique et de l'Alphabétisation, Ouagadougou
COKA	Comité Kasem. Pô, Nahouri
CND	Commission Nationale de la décentralisation
INAFA	Institut National pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes, Ouagadougou
LL	Lankoandé Luka, Pô
MP	La Maison Internationale de Prière, Tiébélé
CS. BF	Coopération Suisse au Burkina Faso, Ouagadougou
SIL	Société International de Linguistique, Ouagadougou
So. Bib.	Société Biblique Internationale, Etats-Unis d'Amérique

Publications en kassem du Burkina Faso

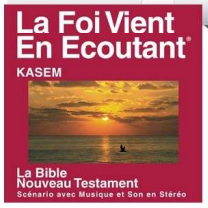

1 - 3 A ciloŋ Teofili, a bʋŋɩ sɩ kʋ lana sɩ a pʋpʋnɩ tɔnɔ kʋntʋ a pa nmʋ, sɩ n wanɩ n lwarɩ kʋlʋ na yɩ cɩga tɩn. Nmʋ manɩ n ye wo-kamunnu tɩlʋ na kɩ dɩbam tee nɩ tɩn ni nɩ. Nɔɔna badonnə dɛɛn mʋ wʋra pulim nɩ. Ba nɛ kʋlʋ ba brɩ Wɛ kwərə kam. dɩbam lwarɩ kʋlʋ na kɩ

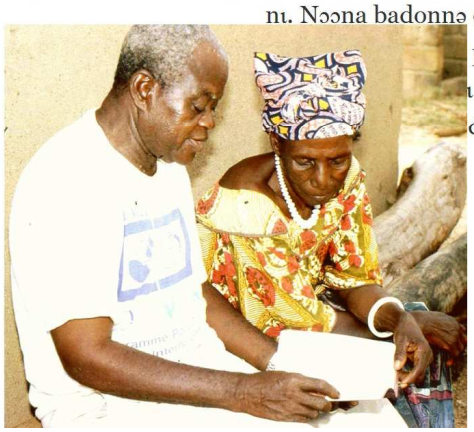

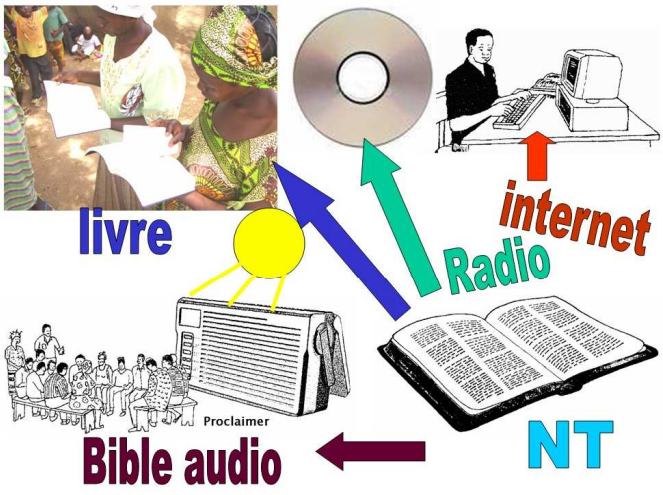

Table des matières

0. Introduction 2

0.1. Cartes

Carte de l'Afrique 3

Langues au Burkina Faso 4

Ethnies voisines des Kassena 5

Villes et villages kassena au Burkina Faso (schematique) 6

Villes et villages Kassenaphones au BF 7

1. La société et la famille kassena 8

1.1. Aperçu de la société et de la religion 8

1.2. La maison kassena (*sɔŋɔ*) 10

1.2.1. L'aspect visuel du *sɔŋɔ* 10

1.2.2. La famille (*sɔŋɔ tiinə*) 12

1.2.2.1. Les pères (*kwə*) et les enfants (*biə*) 12

1.2.2.2. Les mères (*niinə*) et les épouses (*kaana*) 13

1.2.2.3. Le chef de famille (*sɔŋɔ tu*) 14

1.2.2.4. Les ancêtres (*nabaara*) 14

1.2.2.5. La situation de la femme 15

1.2.2.6. Les naissances 16

1.3. Les noms des gens 18

1.3.1. Le nom (*yɪrɪ*) et son sens 19

1.3.2. Noms des jumeaux ou des jumelles 19

1.3.3. La forme masculine et féminine des noms 20

1.3.4. Noms des revenus 21

1.3.5. Noms se referant à des événements liés à la naissance 22

1.3.6. Noms rappelant des événements ou circonstances 22

1.4. Termes du système de parenté 24

1.4.1. Index par ordre alphabétique 24

1.4.2. Représentation graphique des termes de parenté 26

1.4.3. Représentation graphique des termes pour la belle-famille 27

1.4.4. Termes de relation d'alliance 28

1.5. Travaux et activités des Kassena 29

1.6. Calendrier et activités 33

2. Culture matérielle, objets traditionnels 36

2.1. Poteries 37

2.2. Objets en bois et calebasses 39

2.3. Objets tissés et objets en cuir 41

2.4. Objets en fer et armes 44

2.5. Vêtements et bijoux 47
2.6. Instruments de musique 50
2.7. Habitat 52
2.8. Aliments 65

3. Le mariage chez les Kassena 68
3.1. Description du mariage 68
3.2. Des différentes possibilités et les étapes du mariage 71
3.3. Les gens impliqués dans le processus d'un mariage 73
3.4. La dot et les obligations du mari envers la belle-famille 74
3.5 Le mariage chrétien et civil 76
3.6. Conclusion 77

4. Les funérailles 78
4.1. Introduction 78
4.2. Un décès 78
4.3. Rites 79
4.3.1. Les rites d'enterrement 79
4.3.2. Les grandes funérailles 82
4.3.2.1. La cérémonie funèbre de trois jours 82
4.3.2.2. L'étanchement de la soif du défunt (*na-tugilim*) 83
4.3.2.3. La fête finale (*fulim*) 83
4.4. Conception de l'au-delà 85
4.5. Conclusion 86

5. La chefferie en pays kassena 87
5.1. Le chef de village 87
5.1.1. Les devoirs du chef de village 87
5.1.2. Les droits du chef de village 87
5.1.3. Les foncions du chef de village 88
5.1.4. Les fonctions politiques du chef de village 89
5.1.5. Les fonctions religieuses du chef de village 89
5.1.6 La cour du chef ou la cour royale 90
5.2. Le chef de terre et ses fonctions 91
5.3. Listes de chefs de village de huit localités kassena 94
5.3.1. Tiébélé Korabié 94
5.3.2. Kampala 94
5.3.3. Pô 95
5.3.4. Songo 1 95
5.3.5. Songo 2 95

5.3.6. Kaya Naviu 96
5.3.7. Guiaro 96
5.3.8. Tiakané 96
5.4. Conclusion 97

6. L'âme et l'esprit chez les kassena 98
6.1. Introduction 98
6.2. Description de quelques concepts dans la culture kassem : 98
joro (esprit/âme d'une personne)
ciru (esprit/âme d'une personne morte)
cɪrv (sorcier)
siu (souffle/repos)
6.3. Comparaison de ces concepts avec esprit, âme de la Bible 99
6.4. Schéma de l'homme chez les Kassena 101
6.5. Conclusion 101

7. Les valeurs 103
7.1. Généralités concernant les valeurs 103
7.2. Quelques valeurs chez les kassena 103
7.3. Comment résoudre des conflits chez les kassena 105
7.4. Différences entre les valeurs africaines et occidentales 107
7.5. La sagesse kassena sous forme de contes et de proverbes 111
7.5.1. Les contes 111
7.5.2. Les proverbes 118
7.5.2.1. Dieu 118
7.5.2.2. Relations humaines 119
7.5.2.3. Savoir-vivre 120
7.5.2.4. Vices et vertus 121

Annexes 123

Texte kassem – français au sujet du mariage 124
Le texte au sujet du mariage traduit en français 129
Texte kassem –français au sujet d'un décès 132
Le texte au sujet d'un décès traduit en français 137

Bibliographie 138

Table des matières 153

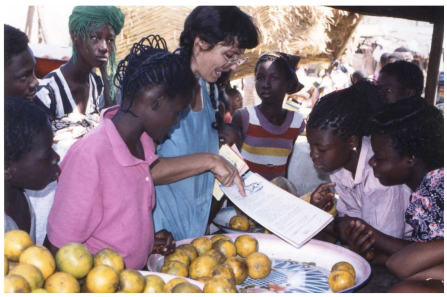

Dayiga wɔŋɔ yɛ:
A jɛgɛ wɔpɔlɔ sɛ a kɛ a Tu we le
dɛ a na nɛ a dwi Taanɛ dɛ kasɛm Tɛn.
wɔpɔlɔ kɛlɛ na dwe dɔdɔ Tɛn, yɛ:
A na nɛ WE Tɔnɔ dɛ kasɛm sɛ a Ta
karɛmɛ sɛ a maa na karɛm, a zɔ
WE wɔrɔ kɛm wɔ a di nywɔɔni Tɛn.
kɛ na yɛ ɛɛgɛ, a wɔpɔlɔ kɛm ba
jɛgɛ sisɔm dɛ we na kɛ kɛlɛ a
ŋwaanɛ Tɛn. kɛ na yɛ ɛɛgɛ; A ya yɔri
nɛ a na WE Tɔnɔ dɛ kasɛm, a ba
beŋa nɛ, a na a dwi Taanɛ dɛ kasɛm
a Taa karɛmɛ, bɔntɛ ŋwaanɛ mɔ kɛ
maŋɛ sɛ a kɛ a Tu we le. dɛ a wɔ
maama. WE n mɔ dwe maama. WE ba
jɛgɛ dɛm. WE wɔɛ wɔŋɔ maama ɔ
kɛa. Taana yaTɛ yɛ wɔpɔlɔ taana
mɔ. A Ta jɛgɛ wɔpɔlɔ dɛ we na Tɔŋɛ
A we dɛ ɔ kaanɛ kawe yɛ ba SE we
ni baba kɛ WE Tɔnɔ kɛm dɛ kasɛm
ba pa kasɛna Tɛn. kɛlɛ na dwe mɔam
Tɛn yɛ amɔ na lwarɛ we Taam Tɛn mɔ.
WEnan wɔ kɛ ábam ɣuyɔŋɔ.